PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT (PND) 2026-2030 - BURKINA FASO

Document mis à disposition par

Droits pour Elles

Promotion et défense des droits des femmes et des filles au Burkina Faso

Retrouvez ce texte et d'autres ressources juridiques sur

droitspourelles.com

droitspourelles.com/ressources-juridiques

Seul le texte publié au Journal officiel fait foi. Les pages suivantes reproduisent le document original sans modification.

contact@droitspourelles.com

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT (PND) 2026-2030

R.E.L.A.N.C.E.

Janvier 2026

Sommaire

Sommaire i

LISTE DES TABLEAUX iii

LISTE DES GRAPHIQUES iii

LISTE DES ANNEXES iii

SIGLES ET ABREVIATIONS iv

AVANT-PROPOS vii

RESUME EXECUTIF ix

INTRODUCTION 1

I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION SECURITAIRE, ECONOMIQUE ET SOCIALE 4

I.1. Diagnostic de la situation sécuritaire, de la reconquête du territoire et du recouvrement de la cohésion sociale 4

I.2. Diagnostic de la refondation de l'Etat et de la gouvernance 7

I.3. Diagnostic de l'urgence humanitaire et du relèvement des personnes déplacées forcées 14

I.4. Diagnostic du capital humain 15

I.5. Dynamique de la croissance économique et de la pauvreté 20

I.6. Diagnostic de la transformation de l'économie 22

I.7. Situation du financement du PNDES 2021-2025 31

I.8. Enjeux et défis majeurs de développement 32

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PND 2026-2030 35

II.1. Fondements et vision 35

II.2. Innovations majeures 35

II.3. Principes directeurs 36

II.4. Objectif global, impacts attendus et processus de transformation structurelle 38

II.5. Piliers, programmes, objectifs stratégiques et effets attendus 46

II.6. Cohérence entre les effets attendus du PND et les ODD 73

III. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION 84

III.1. Instruments de mise en œuvre 84

III.2. Acteurs de mise en œuvre 86

III.3. Cadre organisationnel 89

III.4. Suivi et évaluation.....90
III.5. Financement du PND 2026-2030.....91
III.6. Analyse des risques et mesures d'atténuation.....95
ANNEXES.....i

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les indicateurs d'impacts du PND 2026-2030 38
Tableau 2 : Les indicateurs du schéma de transformation structurelle 41
Tableau 3 : Evolution de la valeur ajoutée (en %) des différents secteurs et du PIB réel 44
Tableau 4 : Evolution des finances publiques de 2026 à 2030 45
Tableau 5 : Profil des indicateurs de viabilité de la dette publique 46
Tableau 6: Correspondance des effets attendus du PND et des cibles ODD 74
Tableau 7 : Plan de financement (en milliards FCFA) 92
Tableau 8: Analyse des risques 97
Tableau 9: Mesures d'atténuation des risques 98

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance et des parts sectorielles 20
Graphique 2: Evolution de l'incidence de la pauvreté entre 2018 et 2021 21
Graphique 3: Incidence de la pauvreté en 2021 par région 21
Graphique 4 : Evolution des parts contributives des branches d'activité du secteur secondaire dans le PIB 25
Graphique 5 : Evolution des parts contributives des branches du secteur tertiaire au PIB 28

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Cadre de mesure de la performance globale ii
Annexe 2: Théorie du changement du PND 2026-2030 xvi

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigle		Signification
AES	:	Confédération des Etats du Sahel
AGR	:	Activités génératrices de revenus
APD	:	Aide publique au développement
APEC	:	Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire
CEDEAO	:	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGES	:	Cadre de gestion environnementale et sociale
CNS	:	Comité national de suivi
CNSE	:	Conseil national de sécurité d'Etat
COS	:	Comité d'orientation stratégique
COVED	:	Comités de veille et de développement
CRD	:	Cadres régionaux de dialogue
CSD	:	Cadres sectoriels de dialogue
CT	:	Collectivités territoriales
EFTP	:	Enseignement et formation techniques et professionnels
EHCVM	:	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
ENP	:	Etude nationale prospective
FDS	:	Forces de défense et de sécurité
FSP	:	Fonds de soutien patriotique
GAFI	:	Groupe d'action financière
GAR	:	Gestion axée sur les résultats
GSIPN	:	Groupe spécial d'intervention de la police nationale
IDH	:	Indice de développement humain
IPDC	:	Initiative présidentielle de développement communautaire
IPEQ	:	Initiative présidentielle pour une éducation de qualité

Sigle		Signification
IPP3A	:	Initiative présidentielle pour la production agricole et l'autosuffisance alimentaire
IPRELIS	:	Initiative présidentielle pour la relève et la promotion de l'élite sportive
IPS	:	Initiative présidentielle pour la santé
LBC/FT/FP	:	Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive
MRSIS	:	Matrices de réformes stratégiques et d'investissements structurants
OAPH	:	Offensive agropastorale et halieutique
ODD	:	Objectifs de développement durable
ONBAH	:	Office national des barrages et des aménagements hydroagricoles
PARD	:	Plan d'action régional de développement
PA-SD	:	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PDF	:	Personnes déplacées forcées
PFNL	:	Produits forestiers non ligneux
PIB	:	Produit intérieur brut
PLD	:	Plan local de développement
PME/PMI	:	Petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries
PND	:	Plan national de développement
PNDES	:	Plan national de développement économique et social
PPP	:	Partenariat public-privé
RAMU	:	Régime d'assurance maladie universelle
RESINA	:	Réseau informatique national de l'administration publique
RPP	:	Révolution progressiste populaire
SDELCoT	:	Stratégies de développement économique local et cohérence territoriale
SEN/PND	:	Secrétariat exécutif national de la Politique nationale de développement
SFD	:	Systèmes financiers décentralisés
SNADDT	:	Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire

Sigle		Signification
SPL	:	Services publics locaux
STI	:	Science, technologie et innovation
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest-africaine
VDP	:	Volontaires pour la défense de la Patrie
ZES	:	Zones économiques spéciales

AVANT-PROPOS

Avec le Plan national de développement (PND) 2026-2030, notre pays ne se contente pas d'ajuster sa trajectoire, il engage résolument la refondation de son modèle de développement. Bien plus qu'une simple programmation quinquennale, le PND incarne une volonté collective de rompre avec les hésitations du passé et d'inscrire l'action publique dans une dynamique de transformation profonde assumée.

Véritable boussole stratégique du Gouvernement, le PND 2026-2030 fixe des priorités claires et audacieuses orientées vers les résultats. Il s'articule avec la vision prospective « Burkina 2060 » et assure la cohérence d'ensemble des politiques, stratégies et plans sectoriels.

Réponse endogène aux aspirations des populations exprimées dans la vision prospective « Burkina 2060 », le PND 2026-2030 consacre le retour de l'Etat au centre de l'impulsion du développement. Il affirme le choix d'un Etat stratège, protecteur et bâtisseur, garant de l'unité nationale et de la cohésion sociale, moteur d'une économie mise au service de l'intérêt général. Par un pilotage assumé des leviers économiques et une mobilisation populaire autour des projets d'intérêt national, il porte l'ambition d'un développement maîtrisé, inclusif et profondément enraciné dans nos réalités.

Adopté dans un contexte d'affirmation de notre souveraineté et de notre volonté d'opérer des ruptures dans le cadre la Révolution progressiste populaire (RPP), le PND 2026-2030 se veut un plan de « RELANCE » dans lequel chaque lettre du mot RELANCE traduit une orientation stratégique majeure :

R – Réformes structurelles audacieuses : Engager des réformes profondes de l'Etat, des finances publiques et de l'environnement économique afin de lever les rigidités structurelles et restaurer l'efficacité de l'action publique.

E – Economie productive, souveraine et compétitive : Bâtir une économie fondée sur la production locale, la transformation des ressources nationales, la montée en gamme industrielle et la réduction de la dépendance extérieure.

L – Leadership de l'Etat stratège et bâtisseur : Réaffirmer le rôle central de l'Etat comme planificateur, investisseur stratégique, régulateur efficace et catalyseur du développement national.

A – Accélération des investissements structurants : Prioriser les investissements à fort impact dans les infrastructures, l'énergie, l'agriculture, l'industrie, le capital humain et la transformation numérique.

N – Nation unie autour de la transformation économique : Mobiliser l'ensemble des forces vives de la Nation – secteur privé, collectivités territoriales, jeunesse, femmes, diaspora et partenaires – autour d'une vision partagée du développement.

C – Croissance inclusive, durable et créatrice d'emplois : Promouvoir une croissance génératrice d'emplois décents, réduisant les inégalités sociales et territoriales et respectueuse de l'environnement.

E – Equité sociale et territoriale renforcée : Assurer une répartition plus juste des fruits de la croissance, renforcer l'accès équitable aux services sociaux de base et corriger les déséquilibres territoriaux.

En somme, le PND 2026-2030 est un plan qui engage « des **R**éformes structurelles audacieuses pour soutenir une **E**conomie productive et compétitive, sous le **L**eadership d'un Etat stratège qui **A**ccélère les investissements structurants au sein d'une **N**ation mobilisée pour une transformation économique génératrice de **C**roissance inclusive dont les fruits seront répartis **E**quitablement entre les masses populaires et de manière à corriger les déséquilibres territoriaux **».**

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Ministère de l'Economie et des Finances
Le Ministre
Burkina Faso

Aboubakar NACANABO
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

RESUME EXECUTIF

Expression du choix assumé d'un Etat qui initie des réformes audacieuses en vue d'impulser les transformations nécessaires au développement économique et social, le Plan national de développement (PND) 2026-2030 succède au Plan national de développement économique et social (PNDES) 2021-2025.

Ce faisant, le PND 2026-2030 capitalise les leçons tirées de la mise en œuvre des référentiels de développement antérieurs, des politiques et stratégies sectorielles en cours. Il tient compte du contexte particulier de développement du pays et des défis qui s'imposent à lui dans la conduite de l'action publique, à savoir : la lutte contre le terrorisme, la gestion du déplacement forcé de populations ainsi que les interventions en faveur du relèvement des personnes et communautés affectées par le déplacement forcé de populations. Il tient également compte des opportunités (en matière de défense et sécurité ; de diplomatie et de développement) liées au repositionnement stratégique du pays au sein de la Confédération des Etats du Sahel.

Pour relever les défis auxquels le pays est confronté, le PND 2026-2030 propose d'articuler les objectifs de lutte contre le terrorisme, de développement du capital humain, de transformation de l'économie, de renforcement de la cohésion sociale et de l'émancipation culturelle et mentale dans le cadre d'une stratégie de développement endogène.

Ainsi, le PND prend notamment pour fondement : (i) les missions inscrites dans la Charte de Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024, (ii) les choix opérés par la suite, par le Président du Faso, pour la conduite de la Révolution progressiste populaire (RPP), (iii) les politiques sectorielles et (iv) les aspirations exprimées par les Burkinabè dans le cadre de l'Etude nationale prospective (ENP) « Burkina 2060 ». Il tient compte également des engagements internationaux et régionaux pris par le Burkina Faso dans le cadre de divers accords, notamment au niveau mondial, continental, régional et confédéral.

Partant de ces fondements, la vision du PND est de faire du « *Burkina Faso, une nation souveraine et prospère, bâtissant un développement endogène et durable au service du bien-être de tous* ».

L'objectif global du PND est d'« impulser un développement socioéconomique endogène et inclusif fondé sur l'engagement patriotique et la souveraineté nationale dans un environnement de sécurité et de paix ».

Le PND est bâti autour de quatre piliers suivants qui structurent ses orientations stratégiques :

- Pilier 1 : Consolider la sécurité, la cohésion sociale et la paix
- Pilier 2 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance
- Pilier 3 : Développer le capital humain
- Pilier 4 : Développer les infrastructures et transformer durablement l'économie

Les impacts attendus à l'horizon 2030 de la mise en œuvre des orientations stratégiques de ces piliers sont :

- la reconquête de l'intégralité du territoire à l'horizon 2030 ;
- la réduction de l'incidence de la pauvreté de 43,2% en 2021 à 35% en 2030 ;

- l'amélioration de l'indice de perception de la corruption de 41/100 en 2024 à 46/100 en 2030 ;
- l'accroissement de la part des industries manufacturières dans le PIB de 9,6% en 2024 à 17,7% en 2030 ;
- l'accroissement de la puissance électrique installée de 678,5 MW en 2024 à 2585,6 MW ;
- l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance de 61,9 ans en 2019 à 68 ans en 2030 ;
- l'accroissement de la proportion des effectifs de l'Enseignement, de la formation technique et professionnelle (EFTP) dans l'effectif total de l'enseignement post-primaire et secondaire de 5% en 2024 à 12% en 2030 ;
- la réduction de la part des produits alimentaires dans le total des importations de 11,5% à 8% ;
- l'amélioration de la part contributive des communautés dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives communautaires de 33% en 2025 à 41% en 2030.

Le coût global de la mise en œuvre du PND 2026-2030 est estimé à 36 190,7 milliards FCFA, soit un coût annuel moyen de 7 238,1 milliards FCFA. Les dépenses d'investissement (y compris les transferts en capital) représentent 34,5%, soit une enveloppe globale de 12 494,9 milliards FCFA. Le besoin de financement additionnel qui se dégage est de 10 955,3 milliards FCFA, correspondant à 30,3% du coût total du Plan.

Pour une mise en œuvre réussie, le PND introduit dans le système national de conduite du développement des innovations que sont : le repositionnement stratégique de l'Etat dans la conduite du développement, l'implémentation de l'approche-programme de développement, une stratégie de financement mettant l'accent sur la mobilisation des ressources endogènes et l'implication des communautés à la base dans la réalisation des investissements.

De l'option du développement retenue, le PND fait de l'Etat, un Etat stratège, garant de la cohésion sociale, de l'unité nationale, catalyseur du développement économique et social à travers, notamment un pilotage de l'économie au service d'un projet cohérent de développement et la mobilisation populaire autour des projets d'intérêt national. Ce changement d'optique dans la conduite du développement a pour corollaire des stratégies innovantes de financement, de mise en œuvre et de supervision de l'exécution du Plan. Ainsi, pour financer le PND 2026-2030, l'Etat, en sus des instruments classiques de financement de l'action publique, mobilisera de nouveaux instruments de financement que sont : l'actionnariat populaire, les contributions volontaires et communautaires et les revenus de portefeuilles de l'Etat.

Concernant les instruments d'opérationnalisation du Plan, l'approche-programme est privilégiée, avec les initiatives présidentielles, agissant comme des accélérateurs de résultats des différents programmes. Cette approche-programme permet d'aller au-delà de la simple agrégation des interventions sectorielles et locales des actions, en optant pour la cohérence horizontale et verticale des interventions. Elle crée et renforce les synergies d'actions et accroît l'efficacité dans la budgétisation, l'utilisation des ressources extérieures, l'exécution et le suivi-

évaluation. Dans cette logique, *le PND 2026-2030 retient, au nombre des instruments d'appui à la mise en œuvre de ses programmes, l'appui budgétaire et le panier commun comme mécanisme de déboursement des ressources extérieures.*

Enfin, pour l'atteinte *des résultats et impacts attendus, le PND 2026-2030 opte de distribuer ses priorités d'actions entre les trois catégories d'acteurs que sont les acteurs locaux, sectoriels et nationaux*.

Tenant compte des incertitudes, le PND a identifié, aux niveaux national, sous régional et international, les risques susceptibles d'entraver l'atteinte des résultats escomptés. Les risques identifiés sont : (i) les chocs extérieurs, (ii) l'incertitude du financement, (iii) les catastrophes naturelles, (iv) l'effritement de la cohésion sociale et de la paix, (v) la faible mobilisation communautaire et (vi) la persistance de l'insécurité. Pour chacun de ces risques, il a été prévu des mesures d'atténuation ou d'évitement à déployer/mettre en œuvre.

INTRODUCTION

Dans sa quête du développement économique et social, le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre plusieurs référentiels de développement. Le dernier en date est le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2021-2025.

Le PNDES 2021-2025 a été exécuté dans un contexte international marqué par : (i) des tensions géopolitiques (guerre russo-ukrainienne, tensions sino-américaines, tensions au Moyen-Orient) ; (ii) une économie mondiale qui est passée d'une phase de relance post-COVID à une période de fragmentation commerciale (avec l'émergence et le renforcement des BRICS comme alternative au G7) ; (iii) des tensions sociétales qui ont influencé la politique étrangère des pays membres de l'Union européenne et les Etats Unis d'Amérique (flux migratoires sujets de tensions majeures au sein de l'UE et entre les Etats-Unis et les pays de l'Amérique latine) ; (iv) un recours à la technologie comme arme de puissance (explosion de l'Intelligence artificielle générative avec pour corollaire de nouveaux enjeux liés à la cybersécurité, la désinformation et la souveraineté numérique des Etats) ; (v) des ressources environnementales (eau, terres rares, ressources minérales) au cœur de compétitions industrielles et (vi) une remise en cause du droit international (difficultés de l'ONU , de l'OMC et de la CPI à imposer leurs règles face au droit du plus fort ; multiplication des lois nationales à portée extraterritoriale notamment à travers des sanctions économiques).

Sur le plan continental, la période se caractérise par la volonté du continent de s'affirmer en tant que bloc à part entière dans le cadre du multilatéralisme (adhésion de l'Union africaine au G20 en 2023) et l'adhésion de pays africains (Egypte, Ethiopie) aux BRICS. Nonobstant ces dynamiques d'affirmation, la période 2021-2025 sera marquée sur le continent africain par des changements institutionnels, qualifiés d'« arc d'instabilité », dans les pays que sont le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Gabon et la Guinée qui, pour la plupart, ont remis en cause les alliances traditionnelles avec leur ancienne puissance colonisatrice au profit de nouveaux partenaires.

Au niveau sous régional, la sortie du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO et la création subséquent de la Confédération des Etats du Sahel par ceux-ci constituent les faits marquants.

Sur le plan interne, la situation du Burkina Faso a été caractérisée par des défis sécuritaire, humanitaire et de tensions géopolitiques ayant requis des ajustements institutionnels et stratégiques majeurs, le PNDES 2021-2025 a été opérationnalisé successivement par le Plan d'action de la transition (PAT) en 2022 et par le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) de 2023 à 2025. Ces ajustements ont permis au pays de relever des défis et d'engranger des acquis en matière de sécurité et de restauration de l'intégrité du territoire. En outre, sur le plan économique, les progrès concernent la reprise de la croissance et de l'amélioration du profil des indicateurs des finances publiques et des échanges extérieurs. Sur le plan humanitaire, une grande partie des personnes déplacées forcées a été réinstallée dans leurs localités d'origine. Sur le plan social, le profil des indicateurs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'est amélioré, de même que certains indicateurs d'éducation et de santé.

Le Plan national de développement (PND) 2026-2030 qui succède au PNDES 2021-2025 capitalise les leçons tirées de sa mise en œuvre, de celles des référentiels antérieurs et des politiques et stratégies sectorielles en cours. Il tient donc compte du contexte particulier de développement du pays, des défis et des opportunités qui s'imposent à la conduite de l'action publique, à savoir, les efforts remarquables dans la lutte contre le terrorisme, la gestion du déplacement forcé de populations ainsi que les interventions en faveur du relèvement des personnes et communautés.

Ce faisant, le PND 2026-2030 constitue le cadre d'orientation du développement du Burkina Faso, en termes de priorités et de stratégies de conduite de l'action publique au cours de la période mentionnée. Il est le premier d'une série de plans nationaux de développement qui visent à concrétiser la Vision prospective « Burkina 2060 » et les choix de politiques opérés dans le cadre de la conduite de la *Révolution progressiste populaire (RPP)***.** Il est l'instrument principal de planification à travers lequel se mettront en œuvre les engagements internationaux et régionaux pris par le Burkina Faso dans le cadre de divers accords, notamment au niveau mondial, continental, régional et confédéral.

Le processus de formulation du Plan national de développement 2026-2030 a été conduit suivant une démarche participative, inclusive et itérative, sous le leadership du Gouvernement. Il a été encadré par l'arrêté n°2025-018/PRIM/MEF du 18 juillet 2025 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif d'élaboration du Plan national de développement (PND) 2026-2030 et l'arrêté n°2025-019/PRIM/MEF du 18 juillet 2025 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'équipe de rédaction du PND 2026-2030.

Aux termes de l'arrêté n°2025-018/PRIM/MEF du 18 juillet 2025, la démarche d'élaboration du PND 2026-2030 est validée par un Comité d'orientation et de supervision (COS) qui examine et adopte également l'avant-projet du PND 2026-2030 validé par le Comité technique (CoTech), avant sa soumission au Conseil des ministres. Outre le COS, le dispositif d'élaboration du PND comprenait un Comité technique (CoTech), des commissions thématiques, des groupes spécialisés et un secrétariat technique.

Dans le cadre de ses travaux, cette équipe de rédaction a capitalisé les résultats des travaux : (i) des consultations sectorielles, régionales et institutionnelles ; (ii) des commissions thématiques ; (iii) des groupes spécialisés ; (iv) sur les conditions de vie des personnes déplacées forcées (PDF) ; (v) de l'évaluation de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du PNDES 2021-2025 ; ainsi que (vi) du SEN/PND (note conceptuelle, notes techniques sur la souveraineté économique et développement endogène, note d'orientation stratégique).

Ces capitalisations ont permis à l'équipe de rédaction de produire successivement (i) le Rapport diagnostic sur la situation économique, sociale et sécuritaire et (ii) l'avant-projet de document du PND 2026-2030.

Au mois de décembre 2025, cet avant-projet du PND 2026-2030 a été validé par le Comité technique (CoTech). Il a reçu l'avis motivé (favorable) de la Commission nationale de

planification du développement (CNPD) et a été adopté par le Comité d'orientation et de supervision (COS).

Le document du PND 2026 adopté au terme de l'ensemble de ce processus s'inscrit dans la vision de la Révolution progressiste populaire (RPP) et vise à apporter des réponses structurantes aux défis majeurs de développement auxquels le pays est confronté. Il est structuré en trois parties principales, à savoir : (i) l'analyse diagnostique de la situation sécuritaire, économique et sociale, (ii) les orientations stratégiques retenues pour la période 2026-2030 et (iii) les dispositions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation où sont précisés les instruments de mise en œuvre et de financement, le cadre organisationnel de supervision de la mise en œuvre, les risques et les mesures d'atténuation envisagées.

I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION SECURITAIRE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

I.1. Diagnostic de la situation sécuritaire, de la reconquête du territoire et du recouvrement de la cohésion sociale

Dans un contexte de crise sécuritaire, le PNDES 2021-2025 a permis d'engranger des acquis importants en matière de « renforcement de la résilience du pays, de la paix et de la cohésion sociale » et de « rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ». Toutefois, des défis restent à relever dans le domaine de (i) la défense de l'intégrité territoriale, (ii) la sécurité intérieure et (iii) la cohésion sociale et la paix.

I.1.1. Une défense de l'intégrité territoriale à renforcer

En matière de lutte contre le terrorisme, les acquis majeurs ont permis de faire progresser le taux de reconquête du territoire, passant de 69% en 2023 à 73,56 % en fin novembre 2025.

Ces résultats sont le fruit du renforcement des capacités militaires, notamment à travers l'acquisition d'équipements de surveillance et de combat (drones, aéronefs, véhicules tactiques, armements), le renforcement de la coordination à travers la création du Commandement des opérations du théâtre national (COTN) ainsi que la création de nouvelles unités combattantes. Il s'agit notamment de la création de 28 Bataillons d'intervention rapide (BIR), de 03 Groupes d'action rapide de surveillance et d'intervention (GARSI), d'un (01) Groupement d'air (GAIR), d'un (01) Groupement d'artillerie (GA) et de 13 Groupements d'unités mobiles d'intervention (GUMI), etc.

Par ailleurs, 85 731 Volontaires pour la défense de la Patrie (VDP) ont été recrutés et déployés dans 306 des 351 communes du pays.

S'agissant de la diversification des partenariats, les principaux acquis incluent la signature de dix (10) accords en matière de défense et de sécurité, la création de la Confédération des Etats du Sahel (AES) et la mise en place de sa force unifiée de 5 000 hommes dans la zone des trois (3) frontières.

Aussi, l'assèchement des sources d'approvisionnement des terroristes a connu des avancées notables, parmi lesquelles : le démantèlement d'une dizaine de circuits informels de commercialisation de produits pétroliers et de sept (07) circuits de vente de motos, l'intensification des opérations de contrôle sur le terrain ainsi que l'actualisation du répertoire des réseaux de transfert informel d'argent.

Plusieurs réformes ont également été engagées pour renforcer la sécurité, notamment l'adoption de la loi relative à la sécurité nationale, le décret portant mobilisation générale et mise en garde, la création d'une coordination nationale de lutte contre le terrorisme, ainsi que la mise en place de l'Agence de soutien aux veuves, orphelins et victimes de guerre (ASVOVIG).

Par ailleurs, la mise en œuvre du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) a contribué à renforcer la sécurité, à rétablir la présence de l'Etat, à gérer les urgences

humanitaires, à améliorer la résilience des populations, à promouvoir la cohésion sociale, à consolider la paix et à lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

En outre, la part du budget national allouée à la lutte contre le terrorisme est passée de 18,59% en 2020 à 27,76% en 2025. Aussi, l'institution du Fonds de soutien patriotique (FSP) en 2023 a permis de collecter entre 2023-2025 un montant cumulé de 486 milliards FCFA pour une meilleure prise en charge des VDP et un équipement adéquat de l'Armée.

Toutefois, de nombreuses difficultés ont entravé les efforts de lutte contre le terrorisme. Il s'agit essentiellement de la dégradation des routes qui limite souvent les capacités d'intervention des unités particulièrement en saison pluvieuse, et l'insuffisance de mesures d'accompagnement des entreprises dans l'exécution de marchés dans les zones à forts défis sécuritaires entrainant des retards de livraison, la suspension ou l'annulation de certains projets.

L'enjeu fondamental dans la lutte contre le terrorisme demeure la reconquête de l'intégrité du territoire national.

Les principaux défis à relever sont (i) le renforcement de la souveraineté nationale par un contrôle militaire accru et stratégique de notre espace aérien ; (ii) le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national ; (iii) le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité (FDS) ainsi que des Volontaires pour la défense de la Patrie (VDP) ; (iv) le renforcement du renseignement, (v) la consolidation du lien Armée-Nation et (vi) l'amélioration de la coopération régionale et internationale en matière de défense et de sécurité.

I.1.2. Une sécurité intérieure à consolider

La mise en œuvre des actions dans le secteur de la sécurité intérieure a permis d'accroître le taux de maillage sécuritaire du territoire de 68,38% en 2020 à 69,51% en 2024 et de faire évoluer le ratio agent de sécurité/population de 1 pour 648 habitants en 2021 à 1 pour 570 habitants en 2024.

Parmi les extrants majeurs, figurent la construction et la réhabilitation des services de sécurité, le recrutement de près de 46 000 FDS, l'acquisition de matériels techniques et de moyens logistiques, l'organisation de séances de formation et d'aguerrissement, ainsi que la formation/sensibilisation des Forces de sécurité intérieure (FSI) sur le protocole de l'UEMOA et la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace AES.

La lutte contre la criminalité et le grand banditisme a suscité la création d'unités spécialisées, notamment d'un (01) Groupe spécial d'intervention de la police nationale (GSIPN), d'une (01) antenne régionale du GSIPN, d'une (01) nouvelle Brigade anti-criminalité (BAC), et de l'opérationnalisation d'une plateforme de signalement des cas de cybercriminalité dénommée « alerte BCLCC ».

L'intensification de cette lutte a conduit à l'organisation de plus de 1 500 000 patrouilles, la saisie de 2 599 armes à feu, de 76 715 bâtons d'explosifs, de 9 300 détonateurs et de 572,528 tonnes de drogue.

En plus, des réformes importantes ont été opérées dans le secteur de la sécurité intérieure. Il s'agit de l'adoption de la Politique de sécurité nationale (PSN), de la Stratégie nationale de

lutte contre la cybercriminalité, celle de lutte contre la drogue, de la Stratégie nationale de sécurisation des sites miniers, de la Stratégie nationale d'apurement des aires classées et de l'élaboration de la Stratégie de sécurité intérieure. Des réformes juridiques ont également été engagées, dont le renforcement de la législation sur les armes, de la règlementation des sociétés de sécurité, l'adoption de la loi sur les conditions d'entrée, de séjour et de sortie du territoire, la constitutionnalisation du Conseil national de sécurité d'Etat (CNSE) et l'adoption du décret 2024-1102 PRES/PM/MDAC/MATM/MEF/MSECU portant détermination des zones de compétence territoriale de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale.

A cela, s'ajoutent l'opérationnalisation de la vidéoprotection à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, de la plateforme e-visa et la mise en circulation du Passeport AES.

Dans le cadre de l'implémentation des thématiques transversales, le genre et les droits humains ont été pris en compte. Les avancées incluent l'augmentation de l'effectif des femmes dans les corps militaires et paramilitaires (1 832 femmes recrutées entre 2021 et 2024) et la participation plus accrue des femmes dans les missions de maintien de la paix.

Des avancées sont à noter dans le respect des droits fondamentaux à travers des sessions de formation en droits humains et en Droit international humanitaire (DIH) au profit des FDS et des VDP et l'intégration de ces thématiques dans les curricula des écoles et centres de formation ainsi que l'extension des Brigades régionales de protection de l'enfance (BRPE) à toutes les régions du pays.

Toutefois, la faible capacité de certains prestataires à exécuter les marchés de construction et d'acquisition du matériel dans les délais constitue la principale difficulté.

L'enjeu stratégique majeur reste la garantie de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national.

Les principaux défis à relever sont : (i) la densification du maillage sécuritaire du territoire national, (ii) l'intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme, (iii) l'extension de la vidéoprotection à l'ensemble des chefs-lieux des régions du Burkina Faso et (iv) le renforcement de la collaboration entre les forces combattantes (FDS, VDP) et les populations civiles.

I.1.3. Une cohésion sociale à consolider

En matière de paix et de cohésion sociale, les acquis engrangés ont trait à l'instauration de la journée des coutumes et traditions, à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent, des stratégies nationales de cohésion sociale, de réconciliation, de tolérance ainsi que l'adoption d'un guide sur la prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs et le Pacte de vivre-ensemble. Ce qui a permis la systématisation de la répression contre les discours haineux et la stigmatisation des communautés ainsi que la prévention des conflits communautaires.

Entre 2022 et 2024, 3 366 leaders PDF, OSC et communautés hôtes ont été formés et plus de 30 000 personnes sensibilisées à la culture de la paix et à la résilience. Cependant, des discours haineux et des conflits communautaires persistent.

L'enjeu majeur en matière de cohésion sociale est la consolidation de l'unité nationale et de la paix.

Les principaux défis à relever sont : (i) la promotion d'un vivre-ensemble respectueux de la diversité, (ii) la réduction des inégalités socioéconomiques et des disparités régionales, (iii) le renforcement de la confiance aux institutions publiques et (iv) la restauration du tissu familial, social et l'adaptation aux mutations sociales.

I.2. Diagnostic de la refondation de l'Etat et de la gouvernance

Sur la période 2021-2025, des acquis notables ont été engrangés en matière de gouvernance politique, administrative, économique et locale ainsi que dans le pilotage et la gestion du développement. Par ailleurs, des progrès ont été engrangés dans le domaine de la mobilisation communautaire et du changement des mentalités pour un développement endogène ainsi que l'instauration des journées d'engagement patriotique. Toutefois, des défis restent à relever dans les différents domaines de la gouvernance.

I.2.1. Une refondation de la gouvernance politique à consolider

En matière de gouvernance politique, des progrès ont été enregistrés dans le domaine institutionnel, de la coopération régionale et internationale ainsi que de la justice et des droits humains.

En matière institutionnelle, les réformes ont porté notamment sur la rationalisation des structures à travers la suppression ou dissolution de plusieurs institutions de l'Etat telles que le Conseil économique et social (CES), le Médiateur du Faso, le Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN), la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et la Haute cour de justice. Au titre des avancées figurent également l'adoption de la loi constitutionnelle n°045-2023/ALT du 30 décembre 2023 portant révision de la Constitution qui consacre l'érection des langues nationales en langues officielles en lieu et place du français qui devient la langue de travail avec l'anglais, l'élargissement des missions du Conseil constitutionnel, l'institution de mécanismes traditionnels et alternatifs de règlement des différends basés sur les réalités socio-culturelles, l'adoption de la loi organique n°41-2023/ALT du 21 novembre 2023 portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil supérieur de la communication (CSC) et la constitutionnalisation du Conseil national de sécurité d'Etat (CNSE).

Dans le domaine de la coopération régionale et des relations internationales, l'acquis majeur porte sur la diversification des partenaires et des partenariats et la réhabilitation de la souveraineté nationale. Cela s'est traduit par l'ouverture de nouvelles Missions diplomatiques et postes consulaires, le renforcement des relations avec les nouveaux partenaires, la dénonciation de certains accords de coopération jugés désavantageux, le retrait du Burkina Faso de la CEDEAO, de la Cour pénale internationale et l'Organisation internationale de la francophonie , la création de la Confédération des Etats du Sahel (AES) et la tenue régulière de ses instances statutaires, la création du Haut conseil des Burkinabè de l'extérieur et l'alignement des interventions des partenaires bilatéraux et multilatéraux sur les priorités nationales.

En matière de justice et des droits humains, les principaux résultats concernent l'amélioration du fonctionnement de la justice avec l'adoption de la loi organique n°007-2024/ALT du 26 avril 2024 qui consacre l'ouverture du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) à 50% de membres non magistrats, l'amélioration du rayon moyen d'accès à un Tribunal de grande instance (TGI) qui passe de 66,05 km en 2022 à 60,3 km en 2024 et l'amélioration du délai moyen de traitement des affaires de flagrant délit qui est passé de 65 jours en 2021 à 48 jours en 2024. En outre, d'autres réformes ont été engagées et concernent l'adoption de la loi sur le travail d'intérêt général, le Code des personnes et de la famille, le Code de procédure pénale et la loi portant organisation judiciaire.

Nonobstant les acquis engrangés, des contraintes ont entravé la conduite des actions en matière de gouvernance politique. Il s'agit notamment de l'instabilité institutionnelle, le faible accès à la justice, la non adaptation du système judiciaire aux réalités socio-culturelles et la faible appropriation des valeurs patriotiques, endogènes de tolérance, de paix et de participation citoyenne.

L'enjeu majeur reste l'accélération du processus de la refondation de la gouvernance politique. Dans ce sens, les principaux défis à relever concernent notamment : (i) le renforcement du cadre politique, juridique et institutionnel conformément aux aspirations du peuple ; (ii) le rayonnement du Burkina Faso dans le monde et (iii) la poursuite des réformes au niveau du système juridique et judiciaire.

I.2.2. Des progrès en matière de gouvernance économique à renforcer

Dans le domaine de la planification du développement et de l'aménagement du territoire, les résultats majeurs enregistrés sur la période 2021-2025 se rapportent à : (i) l'adoption et la mise en œuvre de stratégies thématiques et de schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire, (ii) l'élaboration du rapport d'analyse diagnostique stratégique du système « Burkina », le rapport d'analyse structurelle et le rapport général de l'ENP « Burkina 2060 », (iii) la finalisation du rapport du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5), (iv) la réalisation deux (02) enquêtes sur les conditions de vie des ménages et de la cinquième enquête démographique et de santé et l'élaboration de 10 rapports thématiques et (v) la production régulière des statistiques courantes pour le suivi de la conjoncture.

Concernant la gestion opérationnelle de l'économie, les résultats ont trait : (i) à la création de 65 908 emplois décents à travers le financement des projets de jeunes et des femmes, (ii) le financement des startups à hauteur de 9 milliards FCFA et (iii) le financement des PME/PMI à hauteur de 12,371 milliards FCFA. En outre, plusieurs instruments de financement ont été créés au rang desquels, la Caisse de dépôt et d'investissement, la Banque des dépôts du Trésor (BDT), la Banque postale du Burkina Faso et l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC). Ces instruments contribuent à renforcer l'accès au financement des PME/PMI.

En matière de coopération au développement, au total 845 conventions de financement ont été signées pour un montant total de 8 551,51 milliards FCFA entre 2021 et 2024. Toutefois,

sur la période 2016-2024, le nombre et la valeur des conventions signées par le Burkina Faso sont en baisse, expliqués principalement par la suspension des décaissements de certains partenaires en lien avec le contexte institutionnel.

S'agissant du contrôle, de l'audit des finances publiques, de la lutte contre la corruption, la fraude et le faux, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, les résultats obtenus sont entre autres : (i) la réalisation d'une enquête sur les flux financiers illicites dans le secteur extractif, (ii) l'audit de 187 structures publiques, (iii) le contrôle de 58 622 commerçants et la prise de 25 mesures urgentes dans le cadre de la lutte contre la crise alimentaire et de maintien de l'inflation, (iv) la répression de 1 057 cas de fraude, d'usage de faux, (v) l'adoption de la loi 046-2024 ALT du 30 décembre 2024 relative à la Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP), et (vi) le retrait du Burkina Faso de la liste des juridictions sous surveillance renforcée du Groupe d'action financière (GAFI), communément appelée « liste grise », en octobre 2025, dans le cadre du processus du Groupe d'examen de la coopération internationale (GECI ou ICRG) en matière de LBC/FT/FP.

Dans le même registre, les actions de lutte contre la fraude à la commercialisation de l'or et des autres substances minérales, entre 2021 et 2024, ont permis de saisir 103 016,84 grammes d'or et de recouvrer 11 619 696 714 FCFA au profit du Trésor public.

Par ailleurs, la qualité du suivi des institutions de microfinance et la responsabilité des bénéficiaires à honorer leurs engagements se sont améliorées avec un niveau de recouvrement élevé (95%) et des actions de fermeture de structures opérant illégalement.

S'agissant de la mobilisation des ressources, les recettes propres sont passées de 1 928,8 milliards FCFA en 2021 à 3 309,7 milliards FCFA en 2025. Ainsi le taux de pression fiscale est passé de 15,6% en 2021 à 17,1% en 2025. Plusieurs actions ont contribué à l'atteinte de ces résultats. Il s'agit entre autres de : (i) l'opérationnalisation de la facture normalisée, (ii) l'informatisation du cadastre foncier national, (iii) l'opérationnalisation de la télédéclaration et du télépaiement, (iv) l'interconnexion du système d'information douanier du Burkina Faso avec ceux des pays voisins, (v) l'informatisation du système de recouvrement des recettes de service et (vi) la révision du code minier avec le relèvement des taux des redevances minières.

Dans la même dynamique, **l'amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat** s'est traduite par l'opérationnalisation de la phase II du SI N@folo, l'audit des ministères et institutions, la consolidation des comptes, la mise en place du circuit intégré des missions, la centralisation accrue des soldes sur le Compte unique du Trésor (CUT) ainsi qu'une surveillance continue des flux de trésorerie et l'exécution budgétaire.

Concernant la réglementation des marchés publics, la réforme introduite par la loi n°005-2024/ALT du 20 avril et le décret n°2024/1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant, procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics a assoupli les conditions d'accès des PME/PMI aux marchés publics. Toutefois, ces entreprises font toujours face aux poids des exigences en matière d'exécution et de règlement de la commande publique, occasionnant de nombreuses défaillances dans l'exécution des marchés.

De manière générale, les contraintes majeures ayant affecté la gouvernance économique sont entre autres : (i) l'insuffisance du contrôle des prix et de la qualité des produits de grande consommation, (ii) l'insuffisance de magistrats spécialisés des pôles économique et financier, (iii) le faible fonctionnement des Comités anti-corruption, (iv) l'insuffisance de financement de l'économie et (v) la mauvaise qualité et l'instabilité du réseau internet.

En matière de coopération au développement, les contraintes sont relatives à : (i) la suppression ou la réduction de certains accords de coopération bilatérale, (ii) le contournement du système national de gestion des finances publiques par certains partenaires et (iii) la baisse des appuis budgétaires.

L'enjeu majeur dans ce domaine est l'amélioration du financement de l'économie et la bonne gestion des finances publiques.

Les défis majeurs à relever dans l'optique d'un développement socioéconomique durable ont trait entre autres à : (i) l'élargissement de l'assiette fiscale, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires, (iii) l'allégement des conditions d'accès au financement des PME/PMI, (iv) le financement des investissements structurants dans un contexte de forts défis sécuritaire et humanitaire, (v) le renforcement de la planification, de l'évaluation et la mise en œuvre des politiques publiques garantissant que toutes les zones, particulièrement celles affectées par l'insécurité, bénéficient de projets adaptés et réalisables et (vi) l'optimisation de la mobilisation des ressources extérieures.

I.2.3. Une gouvernance administrative à améliorer

En matière de gouvernance administrative, les réformes ont permis une amélioration du niveau de performance de l'administration publique estimée à 68,96% en 2023 suivant les résultats de l'enquête. Ce taux, qui connait une hausse de 2,91 points par rapport à 2022, traduit la résilience des structures de l'Administration publique dans la réalisation de leurs missions.

Les principaux acquis dans ce domaine sont relatifs à l'adoption du décret 2024-1170/PRES/PM du 04 octobre 2024 portant organisation-type des départements ministériels, la relecture du décret n°2017-0625/PRES/PM/MFPTPS du 18 juillet 2017 portant modalités d'évaluation de la performance des structures de l'Administration publique, l'adoption du guide d'élaboration de manuel de procédures dans l'Administration publique, l'adoption de la loi n°011-2025/ALT du 17 juillet 2025 portant liberté d'association, l'adoption du nouveau code des personnes et de la famille et la prise d'arrêtés sur les organisations-types de certaines structures transversales. L'adoption du décret sur l'organisation-type a pour objectif une meilleure organisation institutionnelle des ministères et une cohérence de l'organisation administrative avec les effets induits du budget-programme. Le décret sur l'évaluation des performance introduit plusieurs innovations que sont : (i) la proposition d'une nouvelle formule pour le calcul de « l'efficience», (ii) le réaménagement des indicateurs du critère « gouvernance » et la définition du contenu de chaque indicateur pour apporter davantage de précisions et de clarté, (iii) la révision des coefficients de pondération des critères pour le calcul de la performance globale de la structure de premier niveau et (iv) la proposition d'une grille unique d'appréciation de la performance globale, de l'efficacité, de l'efficience, de la gouvernance et

de l'impact de la structure publique. Quant à la loi portant liberté d'association, son adoption a pour but d'assurer un meilleur encadrement de l'exercice de la liberté d'association en prenant en compte des défis nouveaux tels que l'insécurité et le financement du terrorisme et l'alignement des organisations associatives nationales et étrangères sur les politiques publiques.

Pour une administration optimale du territoire, la configuration administrative a été revue avec la création de quatre (04) nouvelles régions[1] administratives et de deux nouvelles provinces[2], portant à 17 le nombre de régions et à 47 le nombre de provinces. Cette nouvelle configuration de la carte administrative renforce le maillage administratif du territoire et améliore la présence de l'Etat, notamment dans les périphéries pour mieux répondre aux défis d'ordre sécuritaire et rapprocher l'administration des administrés.

L'attribution aux régions et à certaines provinces de nouvelles dénominations inspirées des langues nationales, des valeurs socioculturelles et des réalités géographiques et historiques s'inscrit aussi dans le cadre de l'affirmation d'une souveraineté nationale retrouvée.

Aussi, la dématérialisation et la digitalisation de plusieurs procédures administratives ont permis la réduction des délais de traitement des actes et le rapprochement des usagers des services publics. Ces actions portent notamment sur l'amélioration des plateformes eConcours, Campus Faso et la mise en exploitation des plateformes eCasier Judiciaire, eTimbre, FasoArzeca et eVisa. Cela a permis d'accroitre l'efficacité de l'administration et d'améliorer les procédures administratives.

Dans le cadre d'une gestion efficace des ressources humaines, des actions ont permis la réduction des délais de traitement des actes de carrière. Ainsi, 80,72% des actes de carrière ont été traités en 2024 dans les délais règlementaires[3] contre 61,96% en 2023. A cela s'ajoutent l'organisation en 2023 d'une opération du contrôle des présences, du service fait et des éléments de rémunération des agents publics, la réforme du système d'évaluation de la performance des agents publics, la formation initiale et continue régulière des agents publics, l'introduction de la formation militaire de base au profit des élèves-fonctionnaires et fonctionnaires-élèves et l'adoption du décret n°2024-00094/PRES-TRANS/PM/MFPTPS/MATDS/MEFP du 12 février 2024 portant modalités de gestion des agents publics de l'Etat en situation de crise sécuritaire.

En matière de promotion d'une bonne gouvernance administrative, les réformes ont consisté en : (i) l'adoption de la loi n°002-2023/ALT du 16 mars 2023 portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans l'administration publique et (ii) la création et l'opérationnalisation de la Commission de régulation des dysfonctionnements. Ces réformes ont permis d'implémenter les actions de redevabilité, de transparence, de lutte contre la corruption et le respect des textes règlementaires dans l'Administration publique.

---

[1] Soum, chef-lieu Djibo ; Sirba, chef-lieu Bogandé ; Tapoa, chef-lieu Diapaga et Sourou, chef-lieu Tougan.
[2] Dyamongou, chef-lieu Kantchari et Karo-Peli, chef-lieu Arbinda.
[3] Ce délai est de 28 jours calendaire pour les actes d'intégration et de reclassement et 60 jours pour les actes de départ à la retraite.

Le renforcement des contrôles de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) et des autres corps de contrôle ainsi que le déploiement d'un système informatique de gestion de la fraude ont permis notamment d'assurer le respect de la règlementation des procédures administratives et financières et d'améliorer le recouvrement des recettes de porte. Ces différentes actions ont permis au Burkina Faso de gagner une place dans le classement de perception de la corruption de Transparency International, passant de la 83e place en 2023 à la 82e place en 2024 sur 180 pays.

Pour ce qui est de l'accès à l'information pour tous, le taux de déconcentration des médias publics s'est amélioré, passant de 48% en 2021 à 69,23% 2024 et les taux de couverture du territoire par la télévision, la radio et la presse qui avaient atteint respectivement 98%, 95,8% et 75% en 2021 se sont maintenus respectivement à 95%, 88% et 75% en 2024.

Les résultats engrangés portent entre autres sur (i) la diffusion de productions audiovisuelles sur la sécurité, le vivre-ensemble, la cohésion sociale et la résilience, (ii) la diffusion d'émissions « dialogue avec le gouvernement » et « tribune de redevabilité », (iii) l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie de communication gouvernementale en temps de crise, (iv) la promotion de la communication gouvernementale avec une forte proportion d'activités gouvernementales médiatisées, (v) le renforcement de la communication des médias classiques (radio, télévision et presse écrire), (vi) le renforcement de l'accès des ménages aux contenus médiatiques avec l'opérationnalisation de nouvelles chaines (RTB Zénith, RTB 3) et (vii) l'organisation de conférences publiques sur l'extrémisme violent.

En dépit de ces acquis, la gouvernance administrative est confrontée à des contraintes telles que l'instabilité institutionnelle liée aux scissions et fusions des ministères/institutions qui affectent la mise en œuvre des réformes, la non-implémentation des fiches de poste de travail dans les départements ministériels et institutions, la faiblesse de l'écosystème numérique, la faible valorisation de l'expertise publique, la non opérationnalisation des comités d'éthique dans les ministères et les dysfonctionnements des conseils de discipline et le faible maillage du territoire en infrastructures de communication audiovisuelle.

L'enjeu majeur dans ce domaine reste la poursuite des actions de modernisation de l'Administration publique. En lien avec cet enjeu, les défis majeurs à relever en matière de gouvernance administrative sont entre autres : (i) l'amélioration de l'accessibilité des services publics par l'accroissement de la digitalisation des procédures administratives, (ii) le renforcement de la redevabilité/reddition des comptes et de la lutte contre la corruption, (iii) le renforcement de la déconcentration des services publics, (iv) le développement des infrastructures de communication audiovisuelle et (v) l'amélioration de l'accès des citoyens à l'information et à la communication gouvernementale.

I.2.4. Une gouvernance locale à redynamiser

La gouvernance locale a été marquée de 2021 à 2025 par : (i) la mise en place à partir de 2022 des délégations spéciales à la suite de la dissolution des conseils de collectivité, (ii) l'organisation de cadres de concertation avec les populations sur la conduite des affaires publiques locales et des journées de redevabilité, (iii) l'élaboration de la Stratégie nationale de la décentralisation (SND), de deux (02) Stratégies de développement économique local et

cohérence territoriale (SDELCoT), de trois (03) Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) et de 18 Schémas directeurs d'aménagement et de développement durable communal (SDADDC), (iv) la mise à jour de 164 plans communaux de développement, (v) l'instauration des journées nationales d'engagement patriotique et de participation citoyenne à travers des activités d'éveil de conscience patriotique et d'engagement citoyen et des contributions aux Initiatives présidentielles (IP) dont IP Faso Mêbo et IP pour le Développement Communautaire et le Fonds de soutien patriotique (FSP) et (vi) la tenue des états généraux de la décentralisation.

Sur la période indiquée, les collectivités territoriales ont continué à assurer la maitrise d'ouvrage publique locale, avec la réalisation de plusieurs investissements, notamment la construction d'infrastructures marchandes et d'infrastructures sociales de base permettant ainsi d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux (éducation, santé, etc.).

Par ailleurs, les collectivités territoriales ont bénéficié de l'accompagnement de l'Etat à travers les dotations globales de fonctionnement et d'équipements à hauteur de 6,77 milliards FCFA par an, soit un montant global de 27,1 milliards FCFA sur la période 2021 à 2024. Ces dotations globales ont été ramenés à 2,03 milliards FCFA en 2025 et ce, uniquement pour les dépenses de fonctionnement.

Les acquis engrangés en matière de gouvernance locale auraient pu être plus significatifs n'eut été certaines contraintes structurelles auxquelles le secteur est confronté. Au nombre de celles-ci : (i) la non autorisation de certains types d'investissement sur fonds propres des CT, (ii) la non-adoption de la loi de programmation financière de la décentralisation, (iii) le non-transfert de certaines ressources financières liées à des compétences transférées, (iv) le non-respect de la règlementation en matière de Maîtrise d'ouvrage publique locale par certains projets, programmes, organisations non gouvernementales et acteurs étatiques, (v) l'insuffisance des ressources humaines qualifiées dans les CT et (vi) la réduction des ressources financières mises à la disposition des CT.

L'accélération du développement local demeure l'enjeu principal dans le cadre de la conduite de la décentralisation.

Les défis majeurs à relever en matière de gouvernance locale sont les suivants : (i) la continuité de la délivrance des services publics de base par les CT (santé, éducation, eau, état civil, assainissement, voiries) dans le contexte du défi sécuritaire, (ii) l'approfondissement de la décentralisation avec une implication réelle des populations dans la gestion des affaires locales et (iii) la poursuite du développement des économies locales et des réformes du dispositif de financement de la décentralisation.

I.3. Diagnostic de l'urgence humanitaire et du relèvement des personnes déplacées forcées

Au 31 mars 2023, le pays enregistrait 2 062 534 Personnes déplacées forcées (PDF). Pour résorber la crise humanitaire découlant de cette situation, le Gouvernement a articulé ses interventions autour de la fourniture des services sociaux de base et l'autonomisation des PDF et des communautés hôtes.

Dans ce sens, une Stratégie nationale de relèvement des PDF et des communautés d'accueil 2023-2027 a été adoptée afin d'apporter une réponse plus coordonnée, rapide et efficiente aux besoins des populations vulnérables entre l'Etat, les organisations non gouvernementales et les partenaires techniques et financiers.

En matière de fourniture de services sociaux de base, les principaux acquis ont trait à l'appui aux PDF en vivres et d'autres produits de première nécessité. Ainsi, entre 2021 et 2024, une assistance alimentaire a été apportée à 3 327 721 personnes vulnérables et 522 451 ménages ont bénéficié d'articles ménagers essentiels. En outre, des appuis en logement et abris d'urgence ont été apportés à 64 924 ménages vulnérables ou victimes de catastrophes et de crises humanitaires. Sur le plan psychosocial, 4 213 616 personnes déplacées forcées et populations hôtes vulnérables et des victimes de catastrophes ont bénéficié d'une prise en charge. Par ailleurs, 2 076 PDF ont été formées aux petits métiers et 800 000 personnes vulnérables ont fait l'objet d'enregistrement biométrique dans les régions.

Dans le domaine de l'inclusion des PDF dans le tissu économique, les efforts ont également permis : (i) l'autonomisation financière de 11 975 ménages de PDF dont 6 227 ménages dirigés par des femmes, (ii) l'aménagement de 721 ha de terre et (iii) la mise à disposition de 2 481 tonnes d'engrais aux PDF et personnes hôtes vulnérables.

Par ailleurs, les actions ont porté sur : (i) la distribution de kits d'Articles ménagers essentiels (AME) à 67 038 personnes hôtes vulnérables et PDF, (ii) l'appui de 3 830 personnes handicapées vulnérables en matériels spécifiques et de mobilité et (iii) la prise en charge de 30 041 enfants dont 12 941 filles, orphelins et autres enfants vulnérables, porteurs de handicap et ceux affectés par des actes terroristes.

Malgré ces acquis, plusieurs difficultés ont entravé l'efficacité des interventions humanitaires et de relèvement. Il s'agit notamment de : (i) l'insuffisance des crédits alloués aux Activités génératrices de revenus (AGR) dans certaines provinces, (ii) la faiblesse du niveau de mobilisation des ressources et les difficultés de réalisation des infrastructures (inaccessibilité aux sites, réticence des entreprises, faible accompagnement des entreprises par les institutions financières, etc.) et (iii) la faible coordination entre les structures œuvrant dans le domaine de l'humanitaire.

Les principaux défis identifiés pour la période 2026-2030 portent entre autres sur : (i) le renforcement de la gestion des catastrophes et des crises humanitaires, (ii) le retour des Personnes déplacées forcées dans leur localité d'origine et (iii) l'amélioration de la gouvernance humanitaire, à travers la consolidation des dispositifs de coordination, de

transparence et de redevabilité, afin de renforcer l'impact des actions et la confiance des bénéficiaires.

I.4. Diagnostic du capital humain

La mise en œuvre des politiques de développement du capital humain a permis d'enregistrer des progrès en matière de santé, d'éducation et de formation, de recherche et innovation, d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, d'amélioration du cadre de vie, d'emploi décent et de protection sociale.

Cependant, des défis importants demeurent à relever pour permettre au Burkina Faso de mettre en adéquation son capital humain avec les besoins de son économie.

I.4.1. Un système de santé moyennement développé et en quête d'amélioration de son efficacité

La mise en œuvre des politiques de santé au cours de la période 2021-2025 a permis de rapprocher les infrastructures de santé des populations, de réduire les coûts de certains examens spécialisés, de diminuer les coûts des services de santé maternelle et infantile à travers la poursuite de la gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans et de faire baisser les indicateurs de mortalité dans les formations sanitaires. En effet, le rayon moyen d'action théorique a connu une baisse en se situant à 4,9 km en 2025 contre 5,5 km en 2021.

S'agissant de la baisse des coûts des examens spécialisés, le coût du scanner a été réduit de moitié, passant de 50 000 FCFA à 25 000 FCFA et celui de l'IRM de 100 000 FCFA à 40 000 FCFA. Par ailleurs, le coût de la caution de la dialyse qui était de 500 000 FCFA est désormais gratuit.

Concernant la baisse des indicateurs de mortalité, le taux de mortalité intra hospitalière (pour 1000) est passé de 64,5‰ à 68,2‰ entre 2021 et 2024. Le taux de mortalité maternelle intra hospitalière (pour 100 000 parturientes) a également connu une baisse passant de 134 pour 100 000 à 131,8 pour 100 000 entre 2021 et 2023. S'agissant des indicateurs de l'état nutritionnel, selon l'enquête nutritionnelle nationale, chez les enfants de moins de 5 ans, la proportion des enfants souffrant d'un retard de croissance s'est améliorée, passant de 21,6% à 19,0% et l'insuffisance pondérale de 17,5% à 13,2% sur la période 2021-2024.Nonobstant ces acquis, le système sanitaire reste confronté aux contraintes majeures suivantes : (i) le faible accès physique des populations aux centres de santé ; (ii) l'insuffisance du personnel de santé en quantité et en qualité ; (iii) la persistance de la mortalité maternelle, néonatale et infantile ; (iv) la persistance de la mortalité intrahospitalière ; (v) l'augmentation de l'incidence des maladies non-transmissibles et (vi) la persistance de la malnutrition des enfants et des carences en micronutriments.

Le principal enjeu en matière de santé concerne l'amélioration de l'état nutritionnel des populations et leur accès universel aux services de santé de qualité afin de faciliter la capture du dividende démographique.

En vue de promouvoir l'accès universel aux services de santé de qualité et améliorer l'état nutritionnel de la population, les principaux défis à relever ont trait à : (i) l'amélioration de

l'offre de service et de soins à tous les niveaux du système de santé, notamment dans les zones à forts défis sécuritaires ; (ii) l'amélioration de l'accès aux services de santé et aux soins de qualité, particulièrement pour les femmes, les enfants et les personnes âgées ; (iii) la prise en charge psychosociale des personnes affectées par la crise sécuritaire ; (iv) le développement de la pratique d'Activités physiques et sportives (APS) pour tous en vue de lutter contre les maladies non transmissibles ; (v) l'amélioration de l'état nutritionnel des populations, notamment des enfants de moins de 5 ans et (vi) l'accélération de la transition démographique.

I.4.2. Un système éducatif peu adapté aux besoins de l'économie

Les politiques mises en œuvre dans le système éducatif ont permis d'enregistrer des acquis sur la période 2021-2025. Ainsi, les efforts ont permis, entre autres, d'accroitre le taux brut de préscolarisation de 6,2% en 2021 à 8,2% en 2025, de maintenir les taux bruts d'admission et de scolarisation au primaire à des niveaux élevés malgré les baisses constatées entre 2021 et 2023. Ainsi, le Taux brut d'admission (TBA) est passé de 97,3% en 2020-2021 à 87,4 en 2022-2023 et à 101,4% en 2024-2025 et le Taux brut de scolarisation (TBS) de 86,1% en 2020-2021 à 74,4% en 2022-2023 et à 78,7% en 2024-2025. En matière d'Enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP), les efforts ont permis de faire passer la proportion des effectifs de l'EFTP de 3,1% en 2021 à 5% en 2024. S'agissant de l'Enseignement supérieur, les acquis sur la période 2021-2025 sont entre autres, l'accroissement du nombre de places assises de 52 959 à 138 587, l'amélioration du ratio « nombre d'étudiants pour 100 000 habitants » qui est passé de 948 à 1007, la normalisation des années académiques de 90% des filières et l'accroissement de la proportion d'étudiant(e)s ayant achevé un cycle de 70,6% en 2021 à 80,2% en 2025.

Malgré les actions engagées pour améliorer l'offre d'éducation et de formation et la continuité de l'éducation notamment en situation d'urgence, les progrès demeurent insuffisants pour concrétiser la transformation souhaitée du système éducatif national qui reste généraliste, peu professionnalisant et moins adapté aux besoins de l'économie.

Le principal enjeu dans le système éducatif burkinabè est l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation dans tous les ordres d'enseignement et son adéquation avec les besoins de l'économie.

Pour concrétiser la transformation souhaitée du système éducatif, il sied de relever les défis suivants : (i) l'amélioration de l'accès et de la qualité de la formation technique, professionnelle et de l'apprentissage ; (ii) la réforme des enseignements primaire, post-primaire, secondaire et supérieur pour les adapter aux besoins de la transformation structurelle de l'économie ; (iii) l'assurance de la continuité éducative en situation d'urgence ; (iv) l'opérationnalisation de l'utilisation des langues nationales et des TIC dans tous les secteurs du système éducatif ; (v) l'accélération de l'initiation aux métiers dans l'enseignement primaire, post-primaire et secondaire général ; (vi) l'amélioration de l'utilisation de l'anglais dans le système éducatif ; (vii) la promotion de l'éducation permanente des jeunes et (viii) l'amélioration de la gouvernance du système éducatif à tous les niveaux.

I.4.3. Un faible impact du secteur de la recherche et de l'innovation sur l'économie

En matière de recherche et d'innovation, les acquis majeurs des politiques publiques ont concerné la génération de méthodes, technologies, procédés et innovations et la contribution à la mise au point du vaccin R21 contre le paludisme homologué par l'OMS. De plus, en termes de valorisation des résultats de la recherche, les avancées entre 2021 et 2025 ont trait à la protection de 36 technologies innovantes par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'accroissement de la production de semences forestières améliorées, la diffusion de plus de 50 mille tonnes de semences de variétés améliorées auprès des producteurs ainsi que l'incubation de 58 technologies.

Le secteur de la recherche et de l'innovation reste confronté aux contraintes suivantes : la faible congruence entre certains programmes et projets de recherche et d'innovation et les priorités de développement national, l'insuffisance d'infrastructures, l'absence d'une règlementation appropriée pour la création et le financement des unités de production (incubateurs, startups, spin-off, etc.) dans les Institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR). Par ailleurs, les difficultés ont trait à l'insuffisance de la mise en œuvre de l'assurance qualité dans la recherche, la faible exploitation/utilisation des technologies, innovations et inventions générées, l'absence d'une stratégie nationale de promotion des savoirs endogènes, l'absence d'un cadre juridique sur la protection des savoirs endogènes et leurs détenteurs et le faible financement de la recherche et l'innovation.

Le principal enjeu dans ce domaine a trait à l'amélioration de la contribution de la recherche et de l'innovation à la transformation de l'économie.

En vue de développer la recherche scientifique, technologique et l'innovation, il est impérieux de relever les défis suivants : (i) le renforcement des infrastructures de recherche et d'innovation et des capacités humaines ; (ii) l'accroissement du financement de la recherche ; (iii) la valorisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations ; (iv) la promotion et la création des unités de production (incubateurs, start-up, spin-off, etc.) ; (v) l'intégration des savoirs endogènes dans la recherche, la formation et l'enseignement et (vi) le développement d'une économie des savoirs endogènes.

I.4.4. Une faible dynamique de création d'emplois productifs, de promotion du travail décent et de protection sociale

En matière de travail, d'emploi et de protection sociale, les acquis majeurs enregistrés portent sur le renforcement de la dynamique de création d'emploi, avec plus de 114 942 emplois décents créés entre 2022 et 2024, la baisse de la moyenne d'infractions commises par entreprise contrôlée de 54,8 infractions en 2021 à 45,0 en 2024, le relèvement du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) de 30 684 FCFA à 45 000 FCFA, le financement des projets de jeunes, de femmes et de personnes déflatées et retraitées à travers des instruments de financement réformés tels que « Faso Kuna Wili », « Dumu Kafa », FONADR.

S'agissant de la protection sociale, en sus de la poursuite de l'immatriculation des travailleurs à la Caisse nationale de sécurité sociale, de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie

nationale de protection sociale 2024-2028, du démarrage de l'opérationnalisation du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) et du renforcement du cadre juridique en matière de protection sociale, les avancées ont trait à l'élargissement des interventions au profit des PDF, des personnes pauvres et vulnérables et autres personnes affectées par le terrorisme en termes de soutien à la réinstallation et d'accès aux filets sociaux.

Malgré ces acquis, la faible dynamique de création d'emplois décents et de couverture en matière de protection sociale constitue les contraintes majeures. De ce fait, l'enjeu de l'action publique dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale est de parvenir à la création d'emplois décents et à l'extension de la protection sociale à tous.

Pour ce faire, les principaux défis à relever sont : (i) la promotion du travail décent, (ii) l'amélioration de l'employabilité de la main-d'œuvre, (iii) le renforcement de la dynamique de création d'emplois productifs et décents, (iv) le renforcement de la prise en compte du genre et (v) la promotion de la protection sociale et l'accélération de l'accès universel au RAMU.

I.4.5. Un accès à l'eau potable et à l'assainissement inégalement réparti

Au cours de la période 2021-2024, en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, l'élan de l'amélioration de l'accès s'est consolidé avec un taux d'accès national à l'eau potable de 78,5% en 2024 contre 76,2% en 2021 et un taux d'accès national à l'assainissement de 28,6% en 2024 contre 26,8% en 2021, avec toutefois la persistance de disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. En effet, le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural était de 23,4% en 2024 contre 39,4% en milieu urbain. Les progrès enregistrés ont été soutenus principalement par la réalisation et la réhabilitation d'ouvrages hydrauliques, de latrines, de caniveaux, de décharges ainsi que par la création de la « *Brigade Laabal* » pour la promotion de la salubrité publique.

Malgré ces acquis, les progrès dans le domaine de l'eau et assainissement sont entravés par les contraintes suivantes : (i) la faible connaissance du potentiel en termes de ressources en eau souterraine ; (ii) l'insuffisance des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et assainissement ; (iii) le faible accès des ménages à l'assainissement domestique ; (iv) la faible prise en compte de toute la chaîne de valeur dans la gestion des eaux usées et excrétas.

En dépit de ces acquis, la réduction des inégalités d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et l'implication des communautés dans la réalisation des ouvrages demeurent l'enjeu majeur.

La consolidation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement reste confrontée à d'énormes défis dont les principaux portent sur : (i) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour toutes les couches sociales ; (ii) la réduction des inégalités d'accès à l'eau potable et à l'assainissement entre le milieu urbain et le milieu rural et (iii) l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement.

I.4.6. Un environnement vulnérable face aux changements climatiques et un cadre de vie à améliorer

Dans le domaine de l'environnement, les acquis concernent (i) le renforcement de la gestion intégrée des ressources en eau avec un accroissement de la proportion des retenues d'eau de

surface de plus de 500 000 m^3 avec protection des berges de 21% en 2021 à 26% en 2024, (ii) la préservation de l'environnement et de la gestion des risques environnementaux traduite par l'accroissement de la proportion de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides de 24,49% en 2021 à 53,06% en 2024 et (iii) l'amélioration du couvert végétal avec un taux de couverture passant de 46% en 2021 à 60,79% en 2024.

Concernant la planification urbaine et l'accès au logement décent et à l'énergie, les avancées ont trait au renforcement (i) de la planification urbaine avec un accroissement de la proportion des villes disposant de documents de planification urbaine de 46,9% en 2021 à 57% en 2024 et (ii) de l'électrification nationale, avec un taux d'accès qui est passé de 28,6% en 2021 à 33,6% en 2024. Relativement à l'accès au logement, la proportion des logements décents construits dans le cadre du programme 40 000 logements est passée de 16,1% en 2021 à 22,9% en 2024 et celle relative aux logements sociaux construits dans le cadre du programme 24 094 logements au profit des ménages à revenu faible a atteint 20,7% en 2024 contre 15,7% en 2021.

Ces progrès sont soutenus par la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction avec un accès aux personnes vulnérables, la poursuite des projets d'électrification, la mobilisation et la numérisation des plans d'aménagement, l'adoption de la loi sur la promotion immobilière ainsi que le renforcement des instruments de la planification et de gouvernance urbaine (Stratégie nationale de reconfiguration urbaine 2025-2029, 03 schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, 06 plans d'occupation des sols et 01 programme de développement urbain).

Les progrès enregistrés en matière d'environnement et de cadre de vie sont entravés par les contraintes suivantes : (i) la faible sécurisation et valorisation des sites destinés aux aménagements paysagers ; (ii) l'insuffisance d'infrastructures de stockage et de traitement de produits chimiques et déchets dangereux ; (iii) la faible intégration des sous-secteurs de l'environnement dans le système de l'éducation et de la formation ; (iv) l'accès limité des ménages à l'électricité et au logement décent et (v) la non-maitrise de l'extension de l'espace urbain et péri-urbain.

En dépit de ces acquis, l'amélioration continue du cadre de vie intégrant l'adaptation aux chocs climatiques, la réduction des inégalités d'accès à l'électricité et au logement et l'implication des communautés demeure l'enjeu majeur.

La consolidation de l'accès à un cadre de vie décent reste confrontée à d'énormes défis dont les principaux portent sur : (i) l'amélioration de l'accès à l'électricité et au logement pour toutes les couches sociales ; (ii) la réduction de la vulnérabilité des populations et des écosystèmes aux effets néfastes des changements climatiques ; (iii) la réduction des inégalités d'accès à l'électricité entre le milieu urbain et le milieu rural ; (iv) l'amélioration du financement de la politique de logement et la mobilisation des ressources foncières pour la réalisation des ouvrages ; (v) la maitrise de la planification de l'espace urbain et de l'aménagement des espaces urbains et ruraux ; (vi) la promotion des matériaux locaux et des nouvelles technologies de construction ; (vii) l'amélioration de la coordination en matière d'environnement et de

développement durable et (viii) l'encadrement de l'expansion urbaine et la résorption de l'habitat spontané.

I.5. Dynamique de la croissance économique et de la pauvreté

Sur la période 2021-2025, l'économie burkinabè a fait preuve d'une résilience continue, tant face aux chocs externes liés à la crise de la COVID-19 et aux tensions géopolitiques internationales (guerre russo-ukrainienne, crise au Moyen-Orient, etc.) qu'aux chocs internes (crises sécuritaire et humanitaire, chocs climatiques).

Le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) est passé de 1,6% en 2022 à 6,5% en 2025 [4]après le pic de 6,9% en 2021, soit une moyenne de 4,6%. La croissance économique a été soutenue sur la période sous revue par la dynamique des activités extractives et agricoles et dans une moindre mesure, les services dominés par les activités informelles.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance et des parts sectorielles

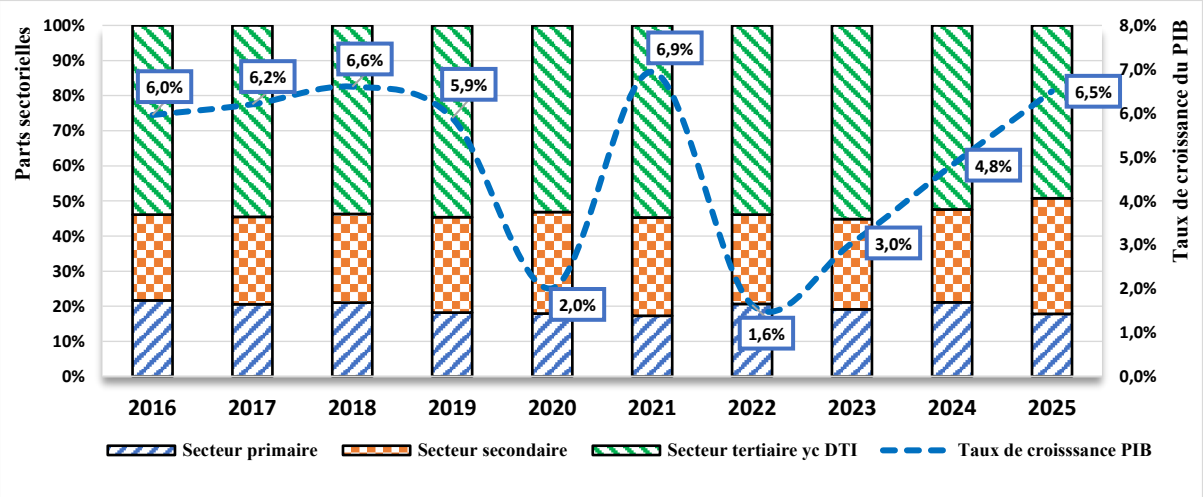

Source : Données de l'IAP, DGEP, décembre 2025

Nonobstant cette résilience de l'économie, le taux de croissance du PIB sur la période 2021-2025 reste inférieur à son potentiel estimé à 6%.

Par ailleurs, les performances économiques n'ont pas été suffisantes pour inverser la dynamique de pauvreté. En effet, entre 2018 et 2021, l'incidence de la pauvreté a augmenté de 1,8 point de pourcentage, passant de 41,4% à 43,2% selon les données de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM).

[4] Projection cadrage macroéconomique, novembre 2025

Graphique 2: Evolution de l'incidence de la pauvreté entre 2018 et 2021

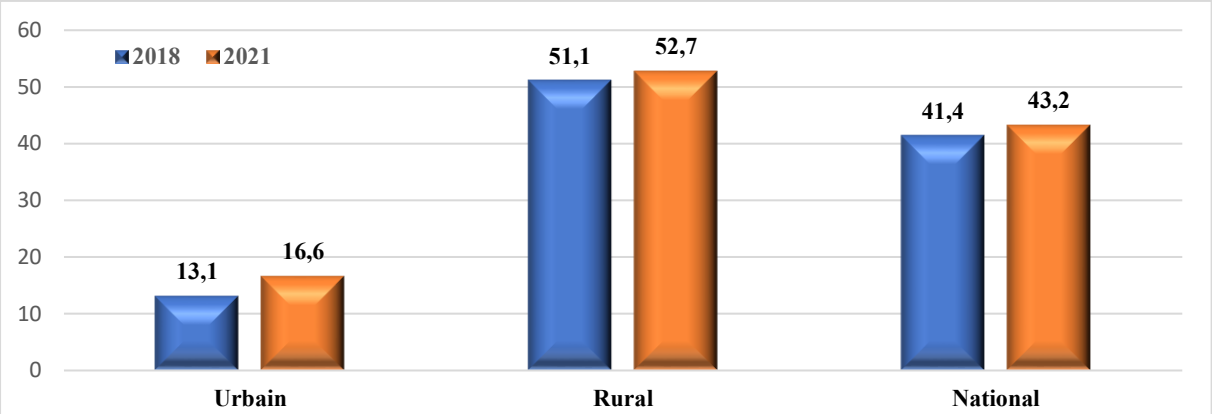

Source : INSD, EHCVM, 2018 et 2021

Par milieu de résidence, la pauvreté a connu une hausse de 3,5 points de pourcentage en milieu urbain, ressortant à 16,6% en 2021 contre 13,1% en 2018. La hausse de la pauvreté a été moins importante en milieu rural, se situant à 52,7% en 2021 contre 51,1% en 2018. Cette situation montre des disparités importantes entre les deux milieux de résidence et la nécessité d'une orientation des mesures de politiques économique et sociale pour plus d'impact sur le bien-être des populations.

La distribution de l'incidence de la pauvreté en 2021 par région de résidence montre une forte incidence dans les zones à fort défi sécuritaire : 76% pour les régions Liptako+Soum, 67,5% au Yaadga, 56% dans les Bankui+Sourou, 54% au Goulmou+Tapoa+Sirba et 49,6% dans les Kuilsé. Dans ces cinq régions, au moins une personne sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté. Ces niveaux élevés de pauvreté dans ces régions traduit, sans conteste, les effets négatifs de la crise sécuritaire.

Graphique 3: Incidence de la pauvreté en 2021 par région

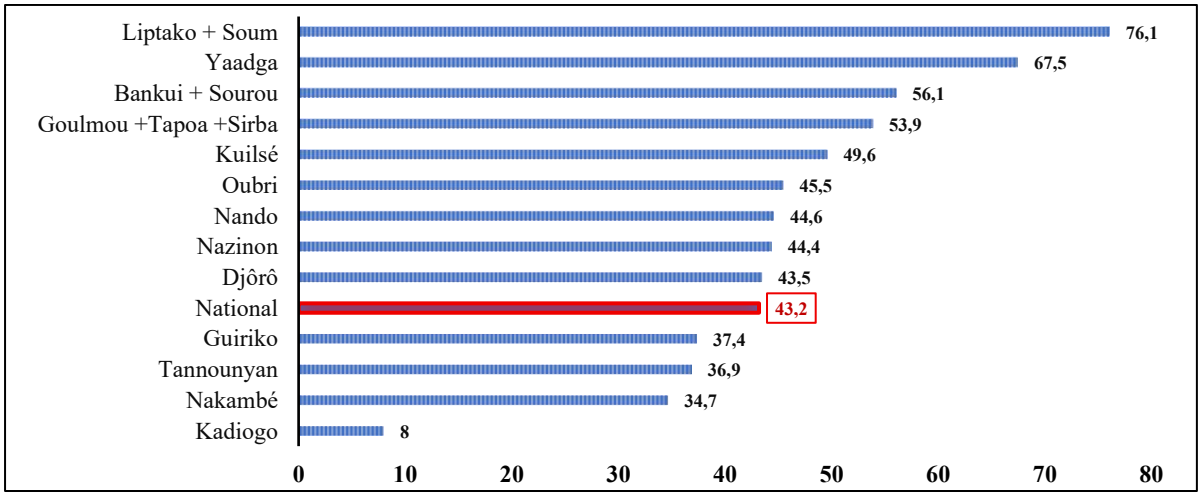

Source : INSD, EHCVM, 2021

La région du Kadiogo est la région la moins pauvre, avec un taux de pauvreté de 8,0%, en hausse de 2,7 points de pourcentage par rapport à 2018. Avec une incidence de la pauvreté évaluée à 34,7%, le Nakambé est la deuxième région la moins pauvre, suivi des Tannounyan (36,7%) et du Guiriko (37,4%).

Les régions qui ont connu la plus forte hausse de la pauvreté comparativement à l'année 2018 sont également celles qui sont les plus exposées à la crise sécuritaire, à savoir le Liptako+Soum (+32 points), Tannounyan (+16,3 points) et Goulmou+Tapoa+Sirba (+ 8,9 points).

Paradoxalement, la hausse de l'incidence de la pauvreté a contrasté avec une réduction des inégalités mesurées par l'indice de GINI. En effet, cet indice révèle une légère baisse des inégalités entre 2018 et 2021 où l'indice de GINI est passé de 0,39 en 2018 à 0,36 en 2021.

La baisse des inégalités mesurées par l'indice de GINI s'est accompagnée d'une amélioration de l'Indice de développement humain (IDH) du Burkina Faso. En effet, la valeur de l'IDH est passée de 0,438 point en 2022 à 0,459 point en 2023 (rapport sur l'IDH 2025). Ce score classe le pays au 186e rang mondial sur 193 pays. Même si ce score maintient le Burkina Faso dans la catégorie des « pays à faible développement humain », il confirme une tendance historique positive par rapport à la période 2000-2023 où la valeur de l'IDH était de 0,379 point.

I.6. Diagnostic de la transformation de l'économie

I.6.1. Un processus de transformation structurelle de l'économie amorcé mais qui peine à s'accélérer

La dynamique de transformation structurelle impulsée par le PNDES 2021-2025 s'apprécie à travers les évolutions de quelques indicateurs des secteurs primaire, secondaire, tertiaire et de transition démographique.

Dans le secteur primaire, les progrès sont mitigés. En effet, la productivité par actif a évolué de 413 mille FCFA en 2020 à 443 mille FCFA en 2024. Quant au taux de commercialisation des produits agricoles, il est passé de 37% en 2020 à 34,6% en 2024. Le taux d'approvisionnement de l'agro-industrie s'est situé à 58,7% en 2020. Cependant, la part de l'informel dans la valeur ajoutée agricole est passée de 95,4% en 2020 à 97,7% en 2024.

Le secteur secondaire a été l'un des moteurs de la croissance sur la période. Toutefois, les indicateurs de transformation de l'économie n'ont pas évolué dans le sens souhaité. En effet, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB a décliné, passant de 10,2% en 2020 à 9,6% en 2024. La part des produits manufacturiers dans les exportations de biens a baissé, passant de 7,2% en 2020 à 5% en 2023.

Le secteur tertiaire n'a pas enregistré une transformation significative entre 2020 et 2024. En effet, la part de l'informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire est passée de 21,0% en 2020 à 20,3% en 2024.

Concernant la transition démographique, les progrès enregistrés au cours de la période sous revue ont trait à la baisse de la mortalité. En effet, le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes est passé de 334 en 2015 à 198 en 2021. Cette tendance est observée au niveau du taux de mortalité infanto-juvénile qui est passé de 81,6 pour 1000 en 2015 à 48 en 2021. Des progrès ont aussi été observés en matière d'EFTP et d'insertion socioprofessionnelle. Cela s'est traduit par la baisse de la proportion des jeunes qui ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi ni dans la formation qui est passé de 38,8% en 2020 à 34,3% en 2024. De même, le taux d'emploi vulnérable est passé de 72,0% en 2020 à 71,3%

en 2023. Par ailleurs, la proportion des effectifs de l'EFTP dans l'effectif total du post-primaire et secondaire est passée de 3,1% en 2021 à 5,0% en 2024.

I.6.2. Une amélioration de la productivité agricole, mais encore insuffisante pour garantir la souveraineté alimentaire

Entre 2020 et 2024, le sous-secteur de la production agricole a enregistré des acquis majeurs, parmi lesquels l'amélioration des rendements des cultures, la diversification de la production agricole, la relance de certaines filières agricoles et l'amélioration de l'organisation des acteurs.

Ainsi, de 2020 à 2024, les taux d'atteinte des rendements potentiels de différentes spéculations agricoles se sont accrus, respectivement de 3,5 points de pourcentage pour les céréales, de 6,9 points pour les cultures de rente et de 5,4 points de pourcentage pour les autres cultures vivrières. De plus, avec l'accroissement de la production du riz et l'introduction de nouvelles spéculations, telles que le blé, l'ananas, l'avocatier, la banane plantain, le colatier, le cacao, le café et la vigne, la diversification de la production est en marche. En outre, l'organisation professionnelle des agriculteurs a également connu une avancée, avec l'accroissement de la proportion des organisations professionnelles agricoles immatriculées dans le registre des sociétés coopératives qui a été porté à 82,6% en 2024 contre 29,5% en 2019.

Par ailleurs, la création des sociétés Burkina-phosphate et de la Société burkinabè d'intrants et de matériels agro-pastoraux (SOBIMAP) a permis de rendre disponibles les intrants et équipements agricoles auprès des producteurs. Aussi, la mise en œuvre des politiques agricoles soutenue par l'Initiative présidentielle pour la production agricole et l'auto-suffisance alimentaire (IP-P3A) et l'Offensive agropastorale et halieutique (OAPH) a permis d'améliorer la situation alimentaire du pays.

En dépit des acquis sus-indiqués, la production agricole reste confrontée à des difficultés et des contraintes multiples telles que la vulnérabilité aux aléas climatiques, le sous-financement, le maintien en hausse des prix des facteurs de production, la faiblesse des rendements agricoles, la persistance du défi sécuritaire, la faible réalisation des investissements en lien avec la commercialisation et la transformation des produits agricoles, la faible autonomie du pays en matière de semences de base pour les cultures maraichères et certaines spéculations émergentes comme l'anacarde, l'ananas et le blé.

De ce fait, l'autosuffisance alimentaire demeure l'enjeu majeur du sous-secteur de la production agricole. Ainsi, les défis majeurs à relever pour atteindre l'autosuffisance alimentaire sont : (i) l'accroissement durable de la productivité agricole ; (ii) l'accroissement et la diversification de la production agricole ; (iii) la transformation et la commercialisation des produits agricoles ; (iv) le renforcement des capacités de prévention et de réaction du pays face à l'insécurité alimentaire et (v) l'accroissement du financement du secteur.

I.6.3. Un potentiel de production animale et halieutique à consolider

Les politiques menées au titre de la production animale et halieutique ont eu pour effet d'accroitre la fonctionnalité des espaces pastoraux, de favoriser l'immatriculation des zones et aménagements pastoraux, de relancer la pisciculture et de renforcer les institutions chargées de promouvoir le développement des productions animale et halieutique. Ainsi, la production de

poissons a atteint en moyenne 30 000 tonnes par an sur la période.

Nonobstant les acquis engrangés, la production animale et halieutique fait toujours face à des contraintes et difficultés qui sont entre autres la faible sécurisation foncière des espaces pastoraux, l'inaccessibilité de certains sites pastoraux, la faible réalisation des infrastructures de soutien à l'élevage (marchés à bétail, abattoirs modernes), le retard dans l'opérationnalisation de nouvelles sociétés d'Etat créées (« Faso Guulgo », « Faso Kosam ») et , le faible accès aux intrants zootechniques et vétérinaires, la faiblesse du stock alimentaire du bétail par rapport à son niveau conventionnel fixé à 10 000 tonnes et la faible compétitivité des produits issus de l'élevage.

Ainsi, l'enjeu majeur dans ce sous-secteur reste la reconstitution du cheptel national, affecté par la situation sécuritaire et les pathologies animales, en vue d'accroitre les revenus des ménages ruraux et de contribuer à l'atteindre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de changement climatique.

Pour ce faire, les défis majeurs à relever sont les suivants : (i) l'accroissement durable de la production et de la productivité animales et halieutiques ; (ii) la transformation et la commercialisation des produits animaux et halieutiques ; (iii) le renforcement de la résilience des éleveurs face aux effets des changements climatiques et à l'insécurité ; (iv) la réduction de la dépendance du pays vis-à-vis des importations de certains produits animaux et halieutiques (poisson, lait, etc.) et (v) l'accroissement du financement du sous-secteur.

I.6.4. Des ressources forestières et fauniques peu exploitées

Les actions menées dans le domaine de la production forestière et faunique ont eu l'effet d'améliorer le couvert végétal et la production de Produits forestiers non ligneux (PFNL), dont la quantité collectée a augmenté de 25,1% entre 2021 et 2024. De même, des progrès significatifs ont été enregistrés en matière d'immatriculation et d'apurement des aires classées. Ainsi, la proportion des aires classées immatriculées est passée de 1,3% en 2020 à 25,0% en 2024 et celle des aires classées apurées de 7,8% en 2020 à 50,0% en 2024. En revanche, le taux de transformation des PFNL est passé de 73,1% en 2021 à 41,7% en 2024.

Malgré les performances enregistrées, des contraintes subsistent notamment en matière d'accès au financement, d'accès aux forêts du fait de l'insécurité, de surexploitation des ressources naturelles et de suivi et d'entretien des plants mis en terre.

L'enjeu majeur dans ce domaine est d'accroitre la contribution des ressources forestières et fauniques à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la santé.

Pour ce faire, les défis majeurs à relever sont : (i) l'accroissement de la production forestière et la sécurisation des aires classées, (ii) la valorisation des PFNL et (iii) la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

I.6.5. Des ressources en eau mobilisées mais insuffisantes pour les besoins de production agro-sylvo-pastorale

En matière de mobilisation et de gestion des ressources en eau, les actions ont permis d'accroître de 13,87 millions de m^3 la capacité de stockage des eaux de surface entre 2020 et 2024, grâce à la réalisation de nouveaux ouvrages de mobilisation de l'eau de différents types. Quant à la fonctionnalité des infrastructures hydrauliques, elle ne s'est améliorée que très peu, passant de 56,6% en 2020 à 57,3% en 2024. Sur le plan institutionnel, la renaissance de l'Office national des barrages et des aménagements hydroagricoles (ONBAH), en vue de concrétiser l'ambition de la souveraineté alimentaire constitue l'un des acquis majeurs récemment engrangés par le sous-secteur.

Les contraintes rencontrées sont principalement la faible mobilisation des ressources financières, la non-adhésion de certaines populations au processus de sécurisation des barrages, la compétition entre les utilisateurs dans l'exploitation des ressources en eau et la dégradation des ouvrages en eau liée aux effets du changement climatique.

L'enjeu majeur de l'action publique en matière de la mobilisation de l'eau est de rendre cette ressource disponible en quantité suffisante pour les usagers. Pour ce faire, le principal défi à relever est le renforcement des instruments et des organes chargés de la mobilisation et de la gestion de l'eau.

I.6.6. Une industrie manufacturière à redynamiser et un secteur artisanal en pleine réforme

Sur la période 2020-2024, la part du secteur secondaire dans le PIB a connu une baisse passant de 29,0% à 26,5% malgré les réformes et investissements réalisés pour l'accroître. Cette baisse résulte des contreperformances de la quasi-totalité des sous-secteurs de l'industrie manufacturière dont la contribution au PIB est passée de 10,2% en 2020 à 9,6% en 2024. Par ailleurs, le secteur reste dominé par les activités extractives, notamment l'or.

Graphique 4 : Evolution des parts contributives des branches d'activité du secteur secondaire dans le PIB

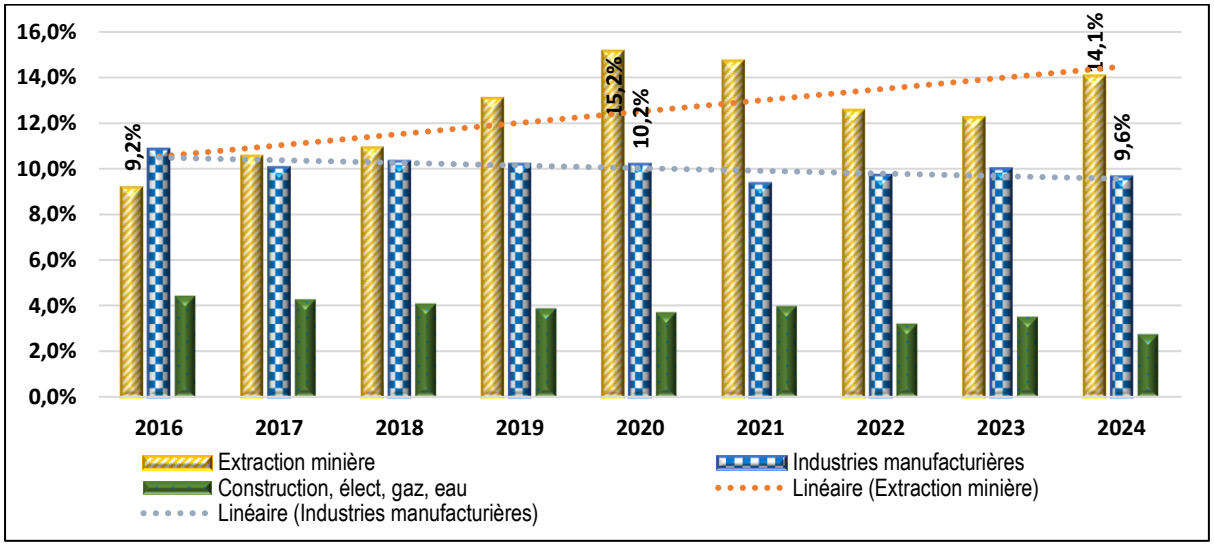

Source : Données de l'IAP, DGEP, décembre 2025

Dans le domaine de l'industrie manufacturière et de l'artisanat, la mise en œuvre des actions ont permis d'engranger des acquis majeurs. Il s'agit, entre autres, de la mise en place de 27 unités de transformation agroalimentaire, la construction d'un abattoir et de 29 aires d'abattage, la restructuration et la mise à niveau de 63 entreprises et la dotation de 163 PME en matériel de production, la réalisation de 09 infrastructures de promotion de l'artisanat, la délivrance de 481 300 autorisations d'exporter des objets culturels, l'immatriculation de 12 892 artisans au registre des métiers de l'artisanat, l'octroi de financement à 828 artisans, l'accès à la commande publique et privée à 708 artisans dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord-cadre entre le Gouvernement et la Chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso (CMA-BF).

Nonobstant les acquis susmentionnés, les sous-secteurs de l'industrie manufacturière et de l'artisanat restent confrontés à des contraintes. Il s'agit principalement du faible accès au financement pour la réalisation des unités infrastructures industrielles, des difficultés de mobilisation du foncier pour l'aménagement des zones dédiées aux infrastructures industrielles, du faible taux de formalisation des entreprises artisanales et de l'insuffisance de coordination des actions des départements ministériels intervenant dans le secteur de l'artisanat.

L'enjeu majeur dans ce secteur est la relance de l'industrie manufacturière et l'artisanat afin d'accroitre sa contribution à la création de richesses et d'emplois décents.

Les défis majeurs à relever sont : (i) l'amélioration de la compétitivité des sous-secteurs manufacturiers et de l'artisanat, (ii) l'accroissement des investissements publics et privés dans l'industrie manufacturière et l'artisanat, (iii) l'accroissement de la part des produits manufacturés et artisanaux domestiques dans les exportations et dans la demande locale de biens et services, (iv) l'amélioration de l'accès des sous-secteurs de l'industrie manufacturière et l'artisanat à des financements adaptés et à la commande publique.

I.6.7. Une offre d'énergie en hausse mais insuffisante pour soutenir la transformation structurelle de l'économie

La mise en œuvre des actions dans le secteur de l'énergie a permis d'accroitre la capacité installée en énergie électrique, d'améliorer l'accès à l'électricité et d'assurer un approvisionnement régulier et efficient du pays en hydrocarbures. La puissance électrique installée s'est accrue de 299,9 MW en 2020 à 415,9 MW en 2024 pour l'énergie thermique et de 35,3 MWc en 2020 à 228,03 MWc en 2024 pour l'énergie solaire, favorisant le doublement de la production nationale d'énergie électrique entre 2020 et 2024 qui est passée de 708,0 GWh en 2020 à 1 419,1 GWh en 2024. L'approvisionnement en hydrocarbures (liquides et gazeux) est passé de 1 428,7 tonnes métriques en 2020 à 2 590,6 tonnes métriques en 2024.

Malgré les acquis enregistrés, le sous-secteur de l'énergie est toujours confronté à des difficultés liées au faible contrôle des équipements solaires, à la vétusté des infrastructures de production, de stockage et de transport ainsi qu'à la faible mobilisation du secteur privé. Le coût du kWh reste élevé et a connu une augmentation entre 2023 et 2024, passant de 134,52 francs à 139,39 francs. Aussi, le pays reste confronté à un déficit énergétique. En effet, bien qu'en baisse par rapport à l'année 2023, l'énergie électrique provenant des pays voisins à travers les interconnexions électriques représente 48,9% de la consommation nationale en 2024.

Ainsi, le déficit de l'offre et le coût élevé de l'énergie ainsi que la forte dépendance du pays aux interconnexions électriques constituent des contraintes majeures de ce secteur.

L'atteinte de la souveraineté énergétique assurant un niveau élevé de compétitivité de l'économie nationale est l'enjeu majeur de ce secteur.

Les défis majeurs du secteur de l'énergie sont : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'énergie ; (ii) l'approvisionnement efficient et efficace du pays en hydrocarbures ; (iii) l'accroissement de la production d'énergie électrique abordable (moins coûteuse) et (iv) l'amélioration de la couverture du réseau électrique national et de l'accès à l'électricité.

I.6.8. Un secteur extractif dynamique dans un contexte de crise sécuritaire

Grâce au renforcement des dispositifs législatif et institutionnel, un accroissement de la contribution des mines et des carrières au PIB, aux finances publiques et à l'emploi a été enregistré. En effet**,** la part des industries extractives dans le PIB a été moyenne de 14,0% sur la période 2021-2024 contre 11,9% sur la période 2016-2020. De plus, le taux d'accroissement annuel moyen de la contribution du secteur aux recettes totales a été de 5,4% sur la période 2021-2024. De même, 3 920 emplois directs et 12 360 emplois indirects supplémentaires ont été créés sur ladite période. Les acquis ont également concerné le renforcement de la lutte contre la fraude de l'or, la création de la Société nationale des substances précieuses (SONASP) qui a permis de collecter plus de 30 tonnes d'or de production artisanale et semi-mécanisée en 2025, ainsi que les reprises par l'Etat des actifs de sociétés minières d'envergure.

En dépit de ces acquis, le sous-secteur des mines et carrières reste néanmoins confronté à des multiples contraintes. Il s'agit entre autres de la collaboration souvent difficile entre acteurs du secteur minier, de la faible capacité du privé national pour l'exploitation de projets miniers à l'exception de la sous-traitance, de la faible valorisation des produits de carrières et de la persistance du défi sécuritaire.

Ainsi, l'enjeu majeur dans le sous-secteur des mines et carrières est d'accroître durablement les retombées sur le bien-être des populations.

Pour ce faire, les défis majeurs à relever sont : (i) la prospection de toutes les potentialités minières du pays, (ii) l'amélioration de la connaissance géologique du sol et du sous-sol ; (iii) le financement des projets miniers, (iv) la promotion des compétences nationales dans le secteur, (v) la réduction des impacts négatifs des activités minières et énergétiques sur l'environnement et (vi) la formalisation des sites miniers artisanaux.

I.6.9. Des services marchands dominés par l'informel

La contribution du secteur tertiaire au PIB a augmenté entre 2020 et 2024, passant de 53,1% à 54,8%. Si cette hausse a été tirée principalement par la branche commerce et dans une moindre mesure par les services d'administration publique, la part de l'informel dans le commerce, représentant en moyenne 54,4% de la valeur ajoutée du commerce, reste importante.

Graphique 5 : Evolution des parts contributives des branches du secteur tertiaire au PIB

Part du commerce et des autres branches des services *Part du commerce formel et informel*

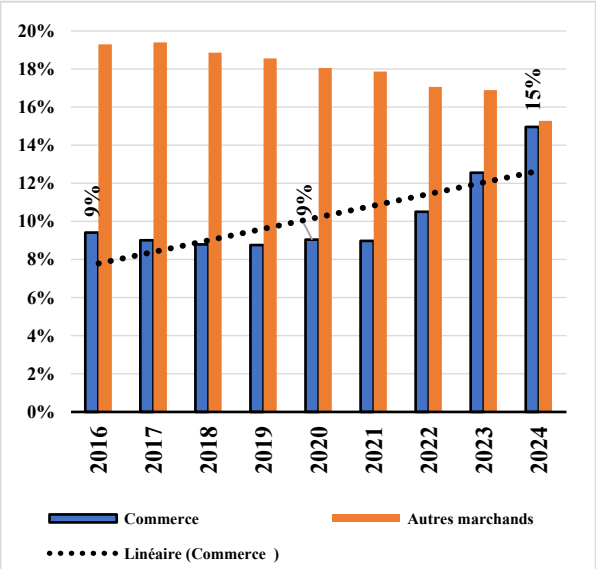

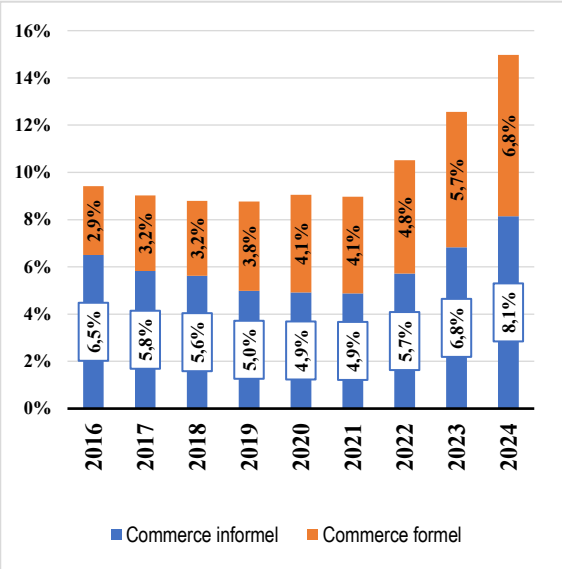

Source : Données de l'IAP, DGEP, décembre 2025

Au cours de la période 2021 à 2024, la branche du commerce et des services marchands a enregistré les principales avancées que sont : (i) l'accroissement de la consommation des produits locaux et de la protection du consommateur ; (ii) l'assainissement du marché ; (iii) l'amorce de l'encadrement et de la promotion du développement du commerce électronique et (iv) la hausse de 5% du volume de marchandises transportées par la route passant de 6,5 millions de tonnes en 2020 à 8,3 millions de tonnes en 2024.

En dépit des acquis engrangés dans le sous- secteur du commerce, certaines difficultés entravent sa performance. Ce sont entre autres, l'insuffisance d'agents formés et de moyens logistiques dans le cadre du contrôle, l'insuffisance d'infrastructures de stockage et de conservation ainsi que la persistance du non-respect de la réglementation.

L'enjeu de l'action publique dans le domaine est la dynamisation du commerce et des services marchands en soutien à l'émergence d'une économie moderne.

Pour ce faire, les principaux défis à relever sont : (i) l'encadrement et la vulgarisation du commerce électronique, (ii) le renforcement de la lutte contre le faux, la fraude et les pratiques restrictives de la concurrence, (iii) l'amélioration continue des cadres juridiques du commerce et des services marchands, (iv) la veille stratégique en matière de commerce et (v) la promotion au niveau national et international des produits et services made in Burkina.

I.6.10. Une contribution des industries culturelles, touristiques et sportives au rayonnement international à améliorer

Les actions engagées dans les domaines des industries culturelles, touristiques et sportives ont permis, entre autres, de renforcer la compétitivité du pays sur le plan culturel, sportif et touristique ainsi que sur les scènes nationale et internationale.

Les acquis dans le domaine culturel et touristique ont trait, entre autres, à (i) l'inscription de 142 biens sur la liste du patrimoine national et celle du Palais royal de Tiébélé sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ; (ii) l'institutionnalisation du Mois du patrimoine culturel ; (iii) le lancement d'un programme de réalisation des infrastructures du Mémorial Thomas Noël Isidore SANKARA et (iv) l'accroissement de la proportion de biens culturels immeubles protégés qui est passé de 9,9% à 17,2% et le taux de progression de la fréquentation annuelle des musées fonctionnels de 9,9% à 16,4% sur la période 2021-2024.

Dans le domaine sportif, les acquis engrangés portent notamment sur : (i) la rénovation et l'homologation du stade du 4-Août selon les normes internationales de la CAF ; (ii) la création de 26 écoles de la relève sportive ; (iii) l'organisation de 07 compétitions internationales et la participation à 349 compétitions internationales par les équipes nationales qui a permis de remporter 1 590 médailles ; (iv) la construction et l'équipement du Centre national médico-sportif et (v) la construction/réhabilitation de 32 infrastructures sportives et de loisirs. La mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour la relève et la promotion de l'élite sportive (IP-RELIS) a permis de consolider ces acquis.

Toutefois, des contraintes ont entravé la mise en œuvre de certaines actions, notamment des ressources financières non conséquentes, des statistiques non actualisées entravant l'évaluation des impacts et effets des interventions et l'insuffisante synergie d'actions entre acteurs du secteur.

Aussi, l'enjeu majeur reste l'accroissement accéléré de la contribution du sous-secteur des industries culturelles, touristiques et sportives à la création de richesse et d'emplois décents.

Pour ce faire, les défis à relever sont : (i) le renforcement des infrastructures et des équipements stratégiques de base dans les domaines de la culture, du tourisme et des sports, (ii) le développement de la médecine du sport, (iii) le renforcement de la protection et de la promotion du patrimoine culturel et touristique national, (iv) le renforcement de la compétitivité des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs aux niveaux national et international ; (v) l'amélioration du classement mondial du pays dans certaines disciplines sportives (football, cyclisme, etc.) et (vi) le développement de l'économie du sport.

I.6.11. Une transformation numérique à accélérer et un accès aux services postaux à améliorer

Les investissements réalisés dans le **domaine de la transformation digitale et des communications** ont trait entre autres, à la construction de data center, au développement de la plateforme d'identifiant unique, au maillage du territoire en fibre optique, au déploiement de pylônes dans les zones blanches et au renforcement des capacités de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Le déploiement de ces infrastructures entre 2020 et 2024 a permis d'améliorer l'accès des services de communications électroniques en faisant passer le taux de couverture de la population de 50,4% à 80,3% pour la technologie 3G et de 33,1% à 66,8% pour la technologie 4G. Aussi, le taux de pénétration de la population à l'internet a connu une évolution significative en passant de 50,8% en 2020 à 83,0% en 2024 avec une augmentation de la capacité de la bande passante internationale de 46,36 Gbps à 275 Gbps sur la même période.

Les travaux d'extension du Réseau informatique national de l'administration publique (RESINA) ont permis de faire évoluer le nombre de bâtiments publics interconnectés au réseau informatique de 2 332 en 2020 à 3 025 en 2024.

Dans le domaine des postes, les acquis ont concerné, entre autres, l'augmentation du nombre d'agences postales de 117 en 2020 à 127 en 2024, la restructuration des services financiers postaux, la création de nouveaux produits dans le domaine des transferts et d'épargne et l'opérationnalisation de la Banque postale.

Malgré les acquis énumérés, le maillage territorial en infrastructures de communication électronique reste faible et le coût d'accès des populations à la connectivité large bande (3G et 4G) reste élevé (le coût réel moyen hors taxe de 1 GO est de 596,6 FCFA à fin 2024). A ces insuffisances, s'ajoutent la faible autonomisation numérique de la population et la faible extension du réseau postal.

De ce fait, le développement des infrastructures de communication électronique ainsi que l'accès équitable des populations aux services numériques et postaux à moindre coût demeurent l'enjeu majeur.

Pour ce faire, les principaux défis à relever sont : (i) l'amélioration de la couverture nationale en infrastructures de communication électronique, (ii) le renforcement des capacités d'hébergement et de stockage de données au niveau national, (iii) le développement de l'administration électronique et le renforcement de la sécurisation du cyberespace national, (iv) la promotion de l'usage des technologies émergentes du numérique dans le système économique national et (v) l'extension du réseau postal et l'amélioration de l'accès des populations à des services postaux modernes.

I.6.12. Des infrastructures et des services de transport à développer

Les actions engagées dans les domaines des services et des infrastructures de transport ont permis d'enregistrer des progrès. Au cours de la période 2021-2024, dans le domaine des infrastructures de transport, la proportion de routes bitumées est passée de 27,2% à 29,0%, celle des pistes rurales aménagées de 33,4% à 38,3%, celle des routes en bon état de 25% à 28,7%.

Aussi, environ 52 km et 11 km de voirie en terre ont été aménagés et reprofilés respectivement à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, l'aéroport de Bobo-Dioulasso a été réhabilité et certifié. En outre, la Société des aéroports du Faso (SAFA) a été opérationnalisée pour impulser une nouvelle dynamique pour la gestion et le développement des infrastructures aéroportuaires.

De plus, la mise en place de l'Initiative présidentielle pour le développement communautaire (IPDC) et « *Faso Mêbo* » ont permis de soutenir l'aménagement des routes et des voiries.

Dans le domaine des services de transport routier, ferroviaire et aérien, les acquis portent sur : (i) l'accroissement du nombre de personnes ayant transité par les aéroports au Burkina Faso de 46,0%, (ii) la relance de Air Burkina avec l'acquisition de deux aéronefs et (iii) l'acquisition de 530 bus pour la Société de transport en commun (SOTRACO) et sa transformation en société d'Etat.

En dépit de ces acquis dans les domaines des infrastructures et des services de transport, des difficultés ont ralenti l'atteinte de meilleurs résultats, notamment l'insuffisance et la vétusté du parc de véhicules de transport de marchandises et du parc de taxis, le faible niveau du trafic aérien et du parc aéronef de la Compagnie Air Burkina.

L'enjeu majeur reste l'amélioration de la mobilité des personnes et des marchandises sur les plans national et international.

Les principaux défis à relever en la matière sont : (i) le développement quantitatif et qualitatif des réseaux nationaux routier et ferroviaire ; (ii) le développement d'un réseau d'autoroutes et ferroviaire vers les pays voisins ; (iii) le développement des infrastructures et des moyens de transport aérien au plan national et international ; (iv) le développement de services de transport routier, ferroviaire et aérien de qualité, sécurisés et durables ; (v) le développement et l'amélioration de la qualité de la mobilité urbaine ; (vi) le développement des plateformes multimodal de transport urbain et (vii) le développement intégré du système de transport.

I.6.13. Des services financiers à dynamiser et à adapter aux besoins de l'économie

La branche des services financiers a connu des progrès en termes d'accroissement de l'offre et de diversification des prestations. Ces progrès ont permis de porter le taux de bancarisation élargi à 37,9% en 2024, contre 33,1% en 2021. Quant au taux d'utilisation des services financiers, il a augmenté de 73,9% en 2020 à 79,7% en 2024.

La principale difficulté rencontrée dans le domaine des services financiers est le faible maillage du territoire par les institutions financières.

Aussi, l'enjeu majeur du sous-secteur demeure l'amélioration du taux d'inclusion financière et le financement adéquat de l'économie nationale.

Pour ce faire, les défis à relever sont : (i) l'accroissement du financement dans tous les secteurs, (ii) la diversification des produits et services financiers et (iii) l'amélioration de la qualité des services.

I.7. Situation du financement du PNDES 2021-2025

Sur la période 2021-2025, le niveau de mobilisation des ressources pour le financement du PNDES II est satisfaisant. Au total, 15 428,0 milliards FCFA ont été mobilisés sur les 19 030,70 milliards FCFA attendus, soit un taux de recouvrement de 81,1%.

Les ressources propres, portées par les recettes fiscales, ont constitué les principales sources de financement du PNDES-II. Elles ont été mobilisées à hauteur de 12 825,7 milliards FCFA entre 2021 et 2025, représentant 83,1% des ressources mobilisées.

Plusieurs réformes majeures engagées ont soutenu cette performance au rang desquelles la digitalisation pour moderniser l'administration fiscale, réduire la fraude et améliorer l'efficacité du recouvrement, l'introduction de nouveaux types d'impôt.

Concernant les ressources extérieures, au total 2 602,3 milliards FCFA ont été mobilisés entre 2021 et 2025, portés par les appuis projets (87,5%) au détriment des appuis budgétaires (12,5%)

qui sont ressortis en déca des tendances historiques. La tendance à la baisse des appuis budgétaires, notamment les dons budgétaires, peut s'expliquer entre autres par : la volonté renouvelée du Gouvernement à réaliser le développement du pays par des ressources endogènes au détriment des ressources extérieures, la faiblesse du dialogue sur les appuis budgétaires, ainsi que les difficultés de mise en œuvre et de suivi des conditions nécessaires aux décaissements des appuis budgétaires.

Enfin, dans le cadre des nouvelles sources de financement, 19,79 milliards FCFA ont été mobilisés auprès de 324 301 souscripteurs par l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC) en sus de la poursuite du financement public-privé.

La mobilisation des ressources a été contrariée par la faible coordination de la coopération pour le développement. En effet, même si elle a été d'un soutien dans le financement de l'action publique de développement, elle est demeurée faible en raison : (i) du caractère non contraignant des cadres programmatiques des politiques publiques et de leurs instruments d'opérationnalisation, (ii) du non-alignement des interventions de certains partenaires au développement sur les priorités inscrites dans les cadres programmatiques nationaux ainsi que les procédures nationales, (iii) de la fragmentation sectorielle du financement extérieur qui fragilise la cohérence globale et (iv) du fonctionnement peu optimal des cadres de concertation.

I.8. Enjeux et défis majeurs de développement

La mise en œuvre du PNDES 2021-2025 s'est déroulée dans un contexte marqué par une crise sécuritaire et humanitaire, et par des mutations géopolitiques et diplomatiques profondes sous-tendues par une quête de souveraineté et d'émancipation économique. Cette rupture stratégique ainsi que les insuffisances dans la mise en œuvre des référentiels antérieurs viennent redéfinir les enjeux et les nouveaux défis majeurs pour bâtir le développement économique et social du Burkina Faso.

Ainsi, les enjeux majeurs du nouveau référentiel national de développement se présentent comme suit :

- le recouvrement de l'intégrité du territoire, la sécurité, la paix et la stabilité socio-politique ;
- l'autosuffisance alimentaire, l'accroissement de la production agricole de rente, la transformation agroalimentaire et la reconstitution du cheptel ;
- le développement d'un capital humain de qualité ;
- le développement d'infrastructures économiques, résilientes et adéquates ;
- le développement d'un tissu industriel à effet d'entrainement élevé ;
- la bonne gouvernance politique, économique, administrative et locale ;
- l'émancipation culturelle, le développement des arts, du sport et de la communication.

De l'analyse diagnostique de la situation sécuritaire, socio-économique et politique, quatre (04) défis majeurs sont à relever :

- **Le renforcement de la sécurité nationale, de la cohésion sociale et de la paix**

Ce défi pose trois problèmes essentiels : (i) la restauration de l'intégrité territoriale ; (ii) la consolidation de la sécurité du territoire national et (iii) la consolidation de la cohésion sociale et la paix. Il est important : (i) d'accélérer la reconquête de l'intégralité du territoire national ; (ii) de garantir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, (iii) de promouvoir la cohésion sociale, (iv) de développer une industrie de défense adaptée au contexte et (v) de résorber la crise humanitaire à travers le relèvement des personnes déplacées forcées.

- **La poursuite de la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance**

Le défi de la poursuite de la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance renvoie notamment aux problématiques : (i) du renforcement du cadre politique, juridique et institutionnel conformément aux aspirations du peuple ; (ii) de la poursuite des réformes du système judiciaire ; (iii) de l'élargissement de l'assiette fiscale, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ; (iv) du renforcement de la planification, de l'évaluation et de la mise en œuvre des politiques publiques ; (v) de l'amélioration de l'accessibilité des services publics numériques ; (vi) du renforcement de la redevabilité et de la lutte contre la corruption et (vii) de la poursuite du développement des économies locales. D'où la nécessité de (i) consolider la refondation de la gouvernance politique, (ii) renforcer la gouvernance économique, (iii) améliorer la gouvernance administrative et (iv) redynamiser la gouvernance locale.

- **L'accélération du développement du capital humain**

Le défi de l'accélération du développement du capital humain nécessite de mettre en adéquation le capital humain avec les besoins de l'économie du pays. Ce défi commande la poursuite des efforts d'investissement dans le capital humain à travers : (i) l'amélioration de l'état nutritionnel des populations et leur accès universel aux services de santé de qualité afin de faciliter la capture du dividende démographique ; (ii) l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation dans tous les ordres d'enseignement et son adéquation avec les besoins de l'économie ; (iii) l'amélioration de la contribution de la recherche et de l'innovation à la transformation de l'économie ; (iv) la création d'emplois décents et à l'extension de la protection sociale à tous ; (v) la réduction des inégalités d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et l'implication des communautés dans la réalisation des ouvrages ; (vi) la réduction des inégalités d'accès à l'électricité et au logement et l'implication des communautés et (vii) le relèvement des PDF et leur insertion dans le tissu économique.

- **Le développement infrastructurel et la transformation durable de l'économie**

Le défi du développement infrastructurel et de la transformation de l'économie requiert : (i) l'amélioration de la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique ; (ii) la réduction de la dépendance du pays vis-à-vis des importations alimentaires ; (iii) l'accroissement de la contribution des ressources forestières et fauniques à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la santé ; (iv) l'amélioration de la couverture nationale en infrastructures de communications électroniques ; (v) l'approvisionnement des agro-industries par les

productions locales ; (vi) l'amélioration de l'accès aux services des secteurs d'appui à l'industrialisation; (vii) le développement de l'industrie manufacturière ; (viii) l'amélioration de la mobilité des personnes et des marchandises sur les plans national et international et (ix) l'inclusion financière et le financement adéquat de l'économie nationale.

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PND 2026-2030

II.1. Fondements et vision

Les orientations de la Révolution progressiste populaire et les missions inscrites dans la Charte de la Transition du 25 mai 2024 constituent le premier fondement du PND 2026-2030. Cette charte a requis des changements dans les options et approches de conduite de l'action publique, appelant notamment au renforcement de la souveraineté économique et au recours à l'approche du développement endogène.

Le PND 2026-2030 se fonde également, sur la vision prospective « Burkina 2060 », les politiques sectorielles, les orientations de développement auxquelles le Burkina Faso a souscrit dans le cadre de la Confédération des Etats du Sahel (AES) et les autres cadres d'orientation du développement dans le monde.

Partant de ces fondements et considérant les défis auxquels l'économie nationale est confrontée, la vision du Plan national de développement 2026-2030 se formule comme suit : « **Le Burkina Faso, une Nation souveraine et prospère, bâtissant un développement endogène et durable au service du bien-être de tous ».**

II.2. Innovations majeures

Depuis 1991, le Burkina Faso s'est engagé dans la voie de la libéralisation de son économie en rompant avec les politiques interventionnistes des décennies antérieures. Les objectifs économiques poursuivis par le désengagement de l'Etat et la promotion des initiatives privées sont mitigés. La part de la valeur ajoutée des industries manufacturières a nettement baissé et les exportations ont été faiblement diversifiées. Sur le plan social, l'incidence de la pauvreté demeure élevée avec des niveaux au-dessus de 40% et les inégalités sociales persistent. Dans le domaine du capital humain, malgré les progrès accomplis au cours des trois décennies, les niveaux des indicateurs restent en deçà des ambitions affichées.

Les insuffisances constatées en matière de relèvement du niveau de vie des populations les plus démunies commandent des changements dans la conduite du développement pour plus d'impacts.

Du point de vue de l'approche de gestion de l'économie, le PND 2026-2030 rompt avec le crédo du tout privé comme moteur de l'économie, en optant pour un repositionnement stratégique de l'Etat dans la sphère économique.

L'orientation désormais prise est celle d'un Etat stratège, garant des grands équilibres économiques, n'intervenant dans le jeu économique que pour préserver les intérêts supérieurs de la Nation.

Ce changement d'optique dans la conduite du développement implique d'innover en matière de stratégie de financement, de mise en œuvre et de supervision de l'exécution du Plan. Ainsi, pour financer ce Plan, l'Etat initie des projets d'intérêt national à travers des instruments comme l'actionnariat populaire, les contributions volontaires et communautaires, les revenus de portefeuille de l'Etat et les instruments classiques de financement qui seront optimisés.

Pour la mise en œuvre du Plan, il sera actionné l'approche-programme, avec les initiatives présidentielles, agissant comme des accélérateurs de résultats des différents programmes.

L'approche-programme sur lequel s'appuie le Plan pour organiser la conduite du développement implique d'aller au-delà de la simple agrégation des interventions sectorielles et locales, en privilégiant la cohérence horizontale et verticale des interventions. Elle crée et renforce également, les synergies d'action et accroit l'efficacité dans la budgétisation, l'exécution et le suivi-évaluation. Elle offre un cadre au renforcement de la mobilisation et de l'utilisation efficiente des ressources extérieures. A ce titre, le PND 2026-2030 retient en priorité comme instruments de financement des programmes l'appui budgétaire et le panier commun qui respectent les principes de l'efficacité de l'aide tels que le leadership national, l'alignement sur les priorités et les institutions et les procédures nationales.

Enfin, s'appuyant sur les programmes de développement, le PND 2026-2030 innove également en ouvrant son dispositif de suivi et d'évaluation aux coordonnateurs des programmes PND, aux entreprises publiques ainsi qu'à d'autres institutions de la Nation. Ce schéma d'intégration des acteurs clés de son opérationnalisation et des institutions nationales dans le dispositif de conduite du développement renforce la transparence et la responsabilisation des acteurs tout en offrant le cadre pour la domestication des engagements internationaux.

Enfin, pour l'atteinte des aspirations populaires légitimes et des impacts attendus, le PND 2026-2030 opte d'identifier une gamme d'investissements prioritaires dont la **maitrise d'œuvre** est distribuée entre les communautés à la base, les collectivités territoriales et les ministères et institutions.
Le PND 2026-2030 est le premier de la série des plans nationaux de développement qui concrétiseront les grandes orientations de la **Révolution progressiste populaire (RPP)** ainsi que celles de la Vision prospective « Burkina 2060 », dans laquelle les Burkinabè aspirent à vivre dans un pays prospère, de sécurité et de paix.

II.3. Principes directeurs

S'imprégnant de sa vision, les principes directeurs formulés pour guider la mise en œuvre du PND 2026-2030 sont : (i) la souveraineté et le leadership national, (ii) le développement endogène, (iii) l'équité et l'inclusion, (iv) la subsidiarité et le partenariat, (v) la gestion axée sur les résultats, (vi) la proactivité et l'intelligence économique et (vii) la durabilité.

II.3.1. Souveraineté et leadership national

Le principe de souveraineté et de leadership national dans la conduite de l'action publique signifie que l'État demeure le garant ultime des choix politiques et stratégiques, en veillant à ce qu'ils reflètent l'intérêt général, l'indépendance et la dignité de la Nation burkinabè, tout en s'ouvrant à la coopération dans le respect mutuel.
Dans ce sens, le présent PND, qui définit la vision et l'orientation stratégique du Gouvernement pour les cinq (5) prochaines années, constitue le document fédérateur qui assure la cohérence des politiques publiques, l'alignement et la coordination des actions et interventions de l'ensemble des acteurs du développement. Le Gouvernement est donc responsable du pilotage des actions de développement entreprises et rend compte de leurs résultats aux citoyens et aux autres parties prenantes.

II.3.2. Développement endogène

La mise en œuvre du PND 2026-2030 sera conduite en mettant l'accent sur l'utilisation des ressources disponibles localement pour favoriser la transformation économique, sociale et culturelle du pays.

Par la promotion du développement endogène, la mise en œuvre du PND 2026-2030 place le territoire et la communauté au centre de son propre développement et cherche à promouvoir l'autonomie du Burkina Faso et à réduire la dépendance du pays à l'égard de facteurs externes.

II.3.3. Equité et inclusion

L'équité et l'inclusion sociale constituent un principe crucial du PND 2026-2030. Ce principe vise à garantir dans un premier temps, l'implication et la participation de l'ensemble des parties prenantes au processus de formulation de la politique. En second lieu, il consiste à assurer l'égalité des droits sociaux, des opportunités économiques et sociales à toutes les couches de la population, en veillant à intégrer la protection sociale, l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes et la réduction des disparités géographiques dans la mise en œuvre du PND.

L'application de ce principe implique de privilégier l'approche du relèvement socioéconomique et du développement des capacités des couches sociales cibles des politiques d'inclusion et d'équité. Une attention particulière sera donc accordée aux personnes et communautés affectées par le déplacement forcé, aux personnes à faible revenu ou aux personnes vulnérables, grâce à la conception et à l'exécution de programmes, projets et initiatives de protection sociale et de relèvement.

II.3.4. Subsidiarité et partenariat

Ce principe valorise l'autonomie locale, la responsabilisation et l'efficacité dans la gestion des affaires publiques à travers des politiques adaptées aux réalités locales.

Dans ce sens, pour la mise en œuvre du PND, les décisions d'action sont prises au niveau le plus proche de ceux qui sont directement concernés, et le cas échéant en étroite collaboration avec eux. L'autorité supérieure n'intervient que lorsque l'autorité inférieure ne peut agir efficacement ou que l'action à l'échelon supérieur est plus efficace.

Aussi, le PND actionne la collaboration active entre l'Etat, les entités territoriales, le secteur privé, la société civile, les partenaires au développement et les communautés bénéficiaires. Ce partenariat étroit assure la mobilisation efficace des ressources, des compétences et des expériences diverses depuis l'élaboration du document du PND jusqu'à la mise en œuvre des actions qui y sont consignées.

II.3.5. Gestion axée sur les résultats

La Gestion axée sur les résultats (GAR) est une démarche qui vise la génération de résultats de développement, en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis. Elle implique également une reddition des comptes qui porte sur la performance dans l'atteinte des résultats. Dans ce cadre, chaque acteur devient responsable de l'atteinte des résultats découlant de ses activités ou des processus qu'il coordonne.

La GAR améliore l'efficacité dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques.

II.3.6. Proactivité et intelligence économique

L'application de ce principe permet d'anticiper les risques (sécuritaires, économiques, technologiques, etc.) et de saisir les opportunités de développement à court, moyen et long terme. Ce principe requiert la mise en place d'un écosystème intégré reposant sur une veille stratégique renforcée par l'analyse prédictive, la protection des données sensibles, des plateformes collaboratives public-privé-académique, et des systèmes d'alerte précoce.
Ce principe nécessite donc que les acteurs nationaux développent les capacités d'analyse stratégique, adoptent une posture proactive et renforcent leurs réseaux d'influence. Aussi, une attention particulière est portée aux PME et startups, à la montée en puissance des capacités d'innovation locale, à la formation aux compétences stratégiques et à la protection du tissu productif national. En instaurant cette culture partagée de l'anticipation, le Burkina Faso se positionne comme un acteur averti, capable de s'adapter aux mutations globales et de construire un développement inclusif et durable.

II.3.7. Durabilité

La durabilité implique l'utilisation des ressources naturelles de façon rationnelle en tenant compte des besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. Elle prend en compte les contraintes économiques, sociales, environnementales et culturelles et promeut des modes de production et de consommation responsables, la solidarité, la précaution, la participation et l'engagement responsable. Ce principe guidera toutes les interventions dans le cadre du PND 2026-2030.

II.4. Objectif global, impacts attendus et processus de transformation structurelle

II.4.1. Objectif global

Pour concrétiser sa vision, le PND 2026-2030 se fixe comme objectif global **d'impulser un développement socioéconomique endogène et inclusif fondé sur l'engagement patriotique et la souveraineté nationale dans un environnement de sécurité et de paix.**

II.4.2. Impacts attendus

Partant de l'objectif global, les impacts attendus du PND 2026-2030 par domaine sont présentés ci-dessous.

Tableau 1 : Les indicateurs d'impacts du PND 2026-2030

Indicateurs	Année de référence	Valeur de référence	Cible 2028	Cible 2030
La sécurité, le relèvement des PDF, la cohésion sociale et la paix sont renforcés				
Taux de reconquête du territoire national (%)	2025	73,56	85	100
La refondation de l'Etat est consolidée et l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique et locale est améliorée				
Indice de la perception de la corruption (/100)	2024	41	44,0	46
L'autosuffisance alimentaire est consolidée et le secteur primaire est pourvoyeur de l'agro-industrie et créateur d'emplois décents				

Indicateurs	Année de référence	Valeur de référence	Cible 2028	Cible 2030
Part des produits alimentaires dans le total des importations	2024	11,5	10	8,0
Taux d'auto-approvisionnement des produits ciblés (riz, poisson, lait, blé, pomme de terre, tomate) (%)	2023	33,9	45,0	60,0
Le système éducatif est adapté aux besoins de l'économie				
Proportion des effectifs de l'EFTP dans l'effectif total de l'enseignement post-primaire et secondaire (%)	2023/2024	5,0	7,0	12,0
L'état de santé et de nutrition de la population est amélioré				
Espérance de vie à la naissance	2019	61,9	66,0	68,0
Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans	2024	20,7	14,3	10,0
Le niveau de vie est amélioré et les inégalités sociales sont réduites				
Taux de croissance du PIB	2025	6,5	6,7	7,1
Incidence de la pauvreté (%)	2021	43,2	39	35
Taux moyen de pauvreté des régions où l'incidence de la pauvreté est supérieure au niveau national (%)	2021	53,5	50,0	47
Indice de développement humain	2024	0,459	0,47	0,50
La transformation locale des matières premières est accrue et l'industrie manufacturière est développée et diversifiée				
Part de l'industrie manufacturière dans le PIB (%)	2024	9,6	14,2	17,7
Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (BM) (%)	2024	2,7	5,0	8,0
Part du secteur secondaire dans le PIB (%)	2024	26,5	38,5	39,3
La sécurité énergétique est renforcée				
Part des importations dans la consommation d'énergie [5](%)	2024	48,9	35,0	20,0
Puissance électrique installée (MW)	2024	678,5	1350,0	2585,6
Les changements de mentalité sont promus et la mobilisation communautaire est renforcée				
La part contributive des communautés dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives communautaires (%)	2025	33	37	41

[5]Importation totale d'énergie électrique rapportée à la somme de la production nationale d'énergie électrique et des importations totales d'énergie électrique.

II.4.3. Schéma de transformation structurelle

La transformation structurelle de l'économie demeure un impératif pour asseoir un développement durable. Dans cette optique, l'accent est mis sur l'accélération du processus engagé durant les cycles de planification précédents. Le schéma classique est décliné en cinq processus interdépendants, à savoir : (i) l'augmentation de la productivité agricole ; (ii) l'amélioration des services d'appui à l'industrialisation ; (iii) le renforcement de l'industrialisation basée sur la transformation des produits locaux, la modernisation et le développement des services ; (iv) la dynamisation du secteur des services et (v) le développement du capital humain. Ce schéma est soutenu par un écosystème d'accès aux facteurs de production.

L'atteinte de l'ambition de transformation durable requiert la poursuite et la définition d'accélérateurs identifiés ci-dessous.

Pour ce qui est de l'amélioration de la productivité agro-sylvo-pastorale, il s'agit de :

i) soutenir le développement de filières agro-sylvo-pastorales stratégiques (mangue, coton, anacarde, sésame, maïs, riz, bétail- viande, volaille, miel, lait, poisson, karité, moringa, niébé, tomate, pomme de terre, oignon, etc.) y compris leur transformation ;

ii) consolider les acquis des mesures incitatives prises en faveur de l'approvisionnement des agro-industries nationales et des achats institutionnels à partir des productions nationales *;*

iii) renforcer la recherche, l'innovation et la valorisation des résultats de la recherche agricole en tant que leviers de la transformation structurelle de l'économie ;

iv) renforcer la sécurisation et la mise en valeur des zones pastorales ;

v) dynamiser ou opérationnaliser les agropoles.

Au titre de l'amélioration de l'accès aux services des secteurs d'appui à l'industrialisation, il convient de :

i) faciliter l'accès à l'énergie,

ii) développer des infrastructures de transport pour faciliter l'approvisionnement et l'écoulement des produits industriels ;

iii) poursuivre l'accélération de la transformation digitale avec l'implémentation des services numériques émergents dans les systèmes de production ;

iv) accélérer la mise en place des Zones économiques spéciales (ZES), des parcs industriels, des zones franches, etc. ;

v) réhabiliter les zones industrielles existantes.

En ce qui concerne le développement industriel, notamment celui manufacturier, les actions, soutenues par l'Offensive industrielle, viseront à :

i) poursuivre le développement des petites et moyennes industries ainsi que des entreprises d'artisanat basées sur la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux (anacarde, coton-textile-habillement, maïs, riz, miel, lait, tomate, viande, etc.) ;

ii) relancer des unités industrielles à caractère stratégique ;

iii) offrir des services financiers adaptés aux besoins des PME/PMI ;

iv) promouvoir des champions nationaux dans la transformation des produits locaux.

Pour ce qui est de la diversification des exportations et de la réduction de la dépendance du pays vis-à-vis des importations, il convient de :

i) poursuivre la certification, la normalisation et la labélisation des produits à fort potentiel d'exportation (produits du textile, produits de l'élevage, anacarde, sésame, fruits et légumes, produits agro-alimentaires : miel, boissons, épices, farine) ;

ii) renforcer l'accès des entreprises locales exportatrices aux marchés sous régional et international.

Concernant le développement du capital humain, les actions viseront à :

i) offrir un enseignement et une formation techniques et professionnels adaptés aux besoins de l'économie, notamment pour les jeunes filles et les garçons ;

ii) promouvoir l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes filles et des garçons ;

iii) renforcer le changement de mentalité sur la promotion de la vision nationale et des systèmes de valeurs patriotiques ;

iv) prévenir et lutter contre les maladies à forte morbidité, invalidité et mortalité sur la population (paludisme, VIH-SIDA, tuberculose, maladies non transmissibles, etc.).

Le profil des indicateurs du schéma de transformation structurelle couvrant les 5 dimensions identifiés à l'horizon 2030, est résumé dans le tableau ci-dessous (Tableau 2xx).

Tableau 2 : Les indicateurs du schéma de transformation structurelle

Secteurs	Indicateurs	Année de référence	Valeur de Référence	Cibles 2028	Cibles 2030
Secteur primaire	Productivité du secteur primaire (en milliers FCFA) par actif	2024	443	550	700
	Taux de commercialisation des produits agricoles (%)	2024	34,6	43,0	47,0
Service d'appui à l'industrialisation	Quantité d'énergie électrique livrée à la distribution (Gwh)	2024	2 661,4	7 500,0	13 931,4
	Densité du réseau routier pour 100 km²	2024	1,8	1,9	2
	Indice de développement des TIC	2024	30,1	35,0	40,0

Secteurs	Indicateurs	Année de référence	Valeur de Référence	Cibles 2028	Cibles 2030
Secteur secondaire	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB (%)	2024	9,6	14,2	17,7
	Part des produits manufacturés dans les exportations de biens	2024	2,7	5,0	8,0
	Part du secteur formel dans la valeur ajoutée du secteur secondaire	2024	65,4	67,5	70,0
Secteur tertiaire	Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire (%)	2024	20,3	18,0	15,0
	Part du commerce dans le secteur tertiaire (en %)	2024	30,7	25,0	20,0
Développement du capital humain	Proportion des effectifs de l'EFTP dans le total des effectifs de l'enseignement post-primaire et secondaire	2024	5,0	7,0	12,0

II.4.4. Schéma de croissance

Le schéma de croissance retenu pour le PND 2026-2030 découle du cadrage macroéconomique réalisé selon deux scénarii : le scénario de référence ou de base, et le scénario volontariste.

Le scénario de référence présente le niveau projeté des agrégats macroéconomiques sans changement fondamental de politique. Il s'agit notamment de la poursuite des actions dans le cadre de la politique économique en cours de mise en œuvre (PND 2021-2025). Selon ce scénario, le taux de croissance en moyenne annuelle ressortirait à 6,1% sur la période 2026-2030 contre une croissance de 4,6% sur la période 2021-2025.

Concernant le scénario volontariste, il est bâti sur des hypothèses optimistes et un environnement favorable au déroulement de l'activité économique. Ce scenario est en phase avec les ambitions de la Révolution progressiste populaire (RPP) qui prône le développement endogène et la transformation profonde de l'économie pour une forte croissance économique et inclusive. Dans ce scénario, le taux de croissance économique attendu serait de 7,2% en moyenne annuelle sur la période 2026-2030.

Ce scénario table sur une bonne dynamique de la production intérieure, l'intensification de la transformation industrielle des matières premières locales, la création d'une économie minière intégrée à l'économie nationale et le renforcement des infrastructures de soutien à l'économie.

Pour concrétiser cette ambition, les principaux leviers identifiés sont entre autres : (i) la hausse de la production agricole, notamment céréalière de 8,4% l'an soutenue par les initiatives présidentielles, l'offensive agro-pastorale et l'intensification des actions majeures de soutien au monde rural ; (ii) la production de rente, notamment cotonnière de 18,2% ainsi que des autres cultures de rente (sésame, anacarde, etc.) ; (iii) l'intensification de l'activité minière avec une hausse de la production d'or de 5,6%, tirant profit d'une augmentation des capacités de

production existantes, d'une entrée en production de nouvelles mines, d'une meilleure organisation de l'exploitation artisanale et semi-mécanisée, d'une amélioration de la situation sécuritaire et de l'embellie des cours des matières premières.

Les principaux agrégats macro-économiques concernant la production, les prix, les finances publiques et les échanges extérieurs devraient évoluer dans le sens de la concrétisation du scénario volontariste.

II.4.4.1. Evolution attendue du secteur réel

L'activité économique pendant la période de mise en œuvre du PND serait plus dynamique avec un taux de croissance annuel moyen du PIB de 7,2% contre 4,6% sur les cinq années précédentes. Cette dynamique serait impulsée par la mise en œuvre de programmes volontaristes dans les différents secteurs d'activité.

Au niveau du **secteur primaire**, la valeur ajoutée devrait enregistrer une croissance moyenne annuelle de 7,2%, imputable principalement aux performances attendues des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage. La progression de la production agricole serait favorisée par la poursuite et l'intensification de l'Initiative présidentielle pour la production agricole et l'autosuffisance alimentaire, de l'Offensive agropastorale et halieutique, ainsi que par la mise en œuvre continue des programmes et projets structurants de soutien au monde rural, en vue de l'amélioration de la productivité agricole et du renforcement de la sécurité alimentaire.

Ainsi, le secteur agricole bénéficierait entre autres des actions de renforcement de la mécanisation et de l'accès aux intrants agricoles, de développement des agropoles et de la production sous maîtrise d'eau à travers l'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués, ainsi que de l'amélioration de l'accès aux services financiers et aux marchés agricoles. S'agissant de l'élevage, les actions porteront sur la lutte contre les maladies prioritaires, la mise en place d'unités de production de vaccins, le développement d'infrastructures de transformation des produits d'origine animale, ainsi que la promotion de la pêche et de l'aquaculture.

Le **secteur secondaire** présenterait une croissance de 9,3% en moyenne annuelle sur la période, en lien avec le dynamisme attendu dans le secteur minier, notamment de l'extraction d'or industrielle, semi-mécanisée et artisanale. Par ailleurs, le secteur secondaire bénéficierait du développement des infrastructures de transport par la mise en œuvre de grands chantiers de bitumage et d'entretien des infrastructures routières et l'intensification des Initiatives présidentielles dans le cadre du développement des infrastructures sociales et de soutien à la production. En outre, la dynamisation des activités manufacturières basées sur la transformation des matières locales et le développement des infrastructures énergétiques contribueraient à renforcer le dynamisme du secteur secondaire.

Concernant le **secteur tertiaire**, il progresserait en moyenne de 5,0% en moyenne par an sur la période 2026-2030, sous l'impulsion des services financiers, des transports, des télécommunications, du commerce, du tourisme et de l'hôtellerie ainsi que de la restauration. A cet effet, le secteur tirerait profit notamment des actions de développement des infrastructures de commerce, d'amélioration de la qualité des services de transport routier,

ferroviaire et aérien, le développement des infrastructures de communication, d'économie numérique et des postes, l'amélioration de la compétitivité des produits locaux à travers la poursuite de la certification et la normalisation des produits locaux. Par ailleurs, le dynamisme du secteur serait soutenu par l'amélioration du climat des affaires qui favoriserait la poursuite de la tenue de grandes manifestations à caractère international et le dynamisme du tourisme interne. Le Tableau 3 ci-dessous présente l'évolution attendue de la croissance du PIB, celle des valeurs ajoutées dans les secteurs économiques et le niveau du taux d'investissement.

Tableau 3 *:* Evolution de la valeur ajoutée (en %) des différents secteurs et du PIB réel

Rubriques	2025	Projections					
		2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne
Taux de croissance du PIB	6,5	7,7	7,3	6,7	7,0	7,1	7,2
Secteur primaire	10,5	6,7	8,6	6,6	7,0	7,0	7,2
Secteur secondaire	7,1	13,3	9,0	7,1	8,1	8,8	9,3
Secteur tertiaire	4,4	3,5	5,0	5,9	5,5	4,9	5,0
Taux d'investissement	19,0	19,8	20,5	23,9	26,7	29,3	24,0

Source : DGEP, IAP (décembre 2025)

En termes d'emplois du PIB, la croissance sur la période sera portée par le dynamisme de l'investissement (+5,3%) et de la consommation finale (+9,0%). Le taux d'investissement se situerait en moyenne à 24,0% du PIB sur la période 2026-2030 porté par la concrétisation des projets structurants dans les secteurs porteurs et de soutien à l'économie.

II.4.4.2. Evolution probable des prix

Le taux d'inflation en moyenne annuelle se situerait en dessous de la norme de 3% fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Au titre des mesures à mettre en œuvre pour une meilleure maîtrise de l'inflation, figurent l'interdiction d'exporter les céréales de grande consommation et le contrôle régulier des prix des produits essentiels. D'autres actions viseraient aussi à maîtriser durablement l'inflation, notamment par le biais d'initiatives telles que l'Initiative présidentielle pour la production agricole et l'autosuffisance alimentaire (IP-P3A) et l'Offensive agropastorale et halieutique, en vue d'augmenter l'offre, en particulier les productions céréalières, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et à la stabilité des prix.

En outre, la Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire (SONAGESS) a vu ses prérogatives renforcées, en devenant une centrale d'achat et de commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux, dans le but de réguler les marchés. Par ailleurs, le Gouvernement a créé une société dénommée « Faso Yaar », dont la mission est de vendre à des prix sociaux les produits de grande consommation.

II.4.4.3. Evolution escomptée des finances publiques

Sur la période 2026-2030, les recettes totales devraient croître de 12,3% en moyenne par an pour se situer en moyenne à 22,2% du PIB. Cette progression serait soutenue par la poursuite de la mobilisation des ressources internes, imprimée par le renforcement des actions de modernisation et de digitalisation du système fiscal et douanier, l'amélioration de l'efficacité des régies de recettes ainsi que l'intensification des actions de lutte contre la fraude, le faux et la corruption. Le taux de pression fiscale passerait de 17,1% en 2025 à 20,6% en 2030.

La dynamique de la relance de l'économie nécessiterait l'intensification de l'investissement public à hauteur de 12 494,9 milliards FCFA sur la période 2026-2030, avec un niveau des investissements publics en pourcentage du PIB passant de 8,9% en 2026 à 12,6% en 2030, faisant de l'investissement public un accélérateur de la croissance économique.

Relativement aux charges, l'orientation en vue de les contenir à des proportions soutenables reste affirmée sur la période de projection. Ainsi, les charges représenteraient en moyenne 14,0% du PIB, dominées par les charges de personnel (6,6% du PIB), suivies des autres charges constituées de subventions et dons aux EPE (3,5% du PIB) et les charges de la dette représentant 1,9% du PIB.

Sur la période 2026-2030, le déficit budgétaire serait maitrisé et se situerait en moyenne à 3,0% du PIB. Le profil du déficit serait en phase avec l'objectif de la consolidation budgétaire à moyen terme.

Tableau 4 : Evolution des finances publiques de 2026 à 2030

Agrégats des finances publiques (en % du PIB)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne
Recettes totales et dons	20,6	20,4	21,4	22,5	23,4	23,4	22,2
Taux de pression fiscale	17,1	17,3	18,4	19,5	20,5	20,6	19,3
Dépenses	23,4	23,2	24,1	25,5	26,4	26,3	25,1
Dépenses de personnel	7,1	6,6	6,3	6,8	6,7	6,5	6,6
Dépenses d'acquisition de biens et services	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9	2,0
Intérêts	2,0	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9
Autres dépenses (subventions et dons)	4,1	3,6	3,4	3,6	3,6	3,6	3,5
Investissements	8,0	8,9	10,5	11,3	12,4	12,6	11,1
Déficit budgétaire	-2,8	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0

Source : DGEP, DGB, IAP (décembre 2025)

Sur la période de mise en œuvre du Plan, le ratio masse salariale sur recettes fiscales continuerait à s'améliorer et ressortirait à 34,5% en moyenne pour un taux repère de 35 maximum.

Concernant la dette publique totale, il ressort que le ratio « encours de la dette publique rapporté au PIB » enregistrerait une amélioration sur la période de projection passant de 53,1% du PIB en 2025 à 47,7% du PIB en 2030. Cette baisse du taux d'endettement sur la période de mise en œuvre du PND s'expliquerait principalement par le dynamisme de la croissance économique (+7,2%) par rapport à la tendance historique et par la maitrise du déficit budgétaire (3,0% en moyenne). Par ailleurs, sur la base de la stratégie de financement retenue, le risque de surendettement du pays resterait modéré.

Tableau 5 : Profil des indicateurs de viabilité de la dette publique

Indicateurs de viabilité extérieure	Seuil	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dette publique totale/PIB	70[6]	53,1	50,4	49,1	48,5	47,9	47,7
VA de la dette du secteur public/PIB (en %)	55	46,3	43,8	42,7	42,0	41,6	41,5
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	n.a.	224,4	215,2	199,6	186,9	177,5	177,6
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %)	n.a.	50,8	51,6	39,3	38,6	34,8	31,1

Source : DGEP, DGB, DGTCP, Cadre de viabilité de la dette (décembre 2025)

II.4.4.4. Projection du compte extérieur

Les échanges avec le reste du monde se solderaient par un excédent des transactions courantes de 12,2% du PIB en moyenne sur la période. En pourcentage du PIB, le solde global de la balance des paiements serait excédentaire et ressortirait à 3,0%. Les exportations augmenteraient en moyenne annuelle de 10,1% sur la période sous l'impulsion de la production d'or et des principaux produits agricoles d'exportation (coton, sésame, noix de cajou, etc.). Les importations connaîtraient une croissance moyenne de 3,5% par an principalement imputable aux importations de biens d'équipement.

II.5. Piliers, programmes, objectifs stratégiques et effets attendus

II.5.1. Pilier 1 : Consolider la sécurité, la cohésion sociale et la paix

Ce pilier renferme deux programmes que sont : (i) Programme 1.1 : Défense et sécurité et (ii) Programme 1.2 : Cohésion sociale et paix.

La stratégie d'intervention de ce pilier repose entre autres sur la création et le renforcement des capacités des unités combattantes ou d'institutions stratégiques, qui agissent comme des déclencheurs pour accélérer l'atteinte des objectifs visés. Elle s'articule autour de la mise en œuvre cohérente et efficace des politiques et stratégies nationales en matière de défense, de sécurité et de cohésion sociale.

II.5.1.1. Programme 1.1 : Défense et sécurité

Le programme 1.1 vise à atteindre l'objectif stratégique suivant : « Assurer la sécurité des personnes et des biens et garantir l'intégrité du territoire national ». Pour y parvenir, le PND 2026-2030 ambitionne d'atteindre les effets attendus suivants : (i) EA 1.1.1 : les capacités des Forces de défense et de sécurité sont renforcées, (ii) EA 1.1.2 : l'intégrité territoriale est restaurée, (iii) EA 1.1.3 : la coopération sécuritaire est renforcée et (iv) EA 1.1.4 : la lutte contre toutes les formes de criminalité est intensifiée.

Les principaux accélérateurs de l'atteinte des résultats de ce programme 1.1 sont notamment l'augmentation et l'équipement des unités combattantes et de renseignement ainsi que le maintien du Fonds de soutien patriotique pour la prise en charge des Volontaires pour la

[6] Seuil défini dans le dispositif de surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA

défense de la Patrie (VDP), l'opérationnalisation de la force unifiée de l'AES, la mise en œuvre des phases II des projets SMART-Burkina et IRAPOL.

EA 1.1.1 Les capacités des Forces de défense et de sécurité sont renforcées

Les progrès à réaliser dans le renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité visent : (i) à porter le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels de 69,5% en 2024 à 75 % en 2030, (ii) à faire passer le ratio agent de sécurité/population de 1 agent pour 570 habitants en 2024 à 1 agent pour 495 habitants en 2030.

Pour atteindre cet effet, les principales actions sont, entre autres (i) la densification du maillage sécuritaire du territoire à travers la poursuite de la réorganisation spatiale des Forces de défense et de sécurité, (ii) le renforcement de la participation des citoyens à la police communautaire et (iii) le renforcement des capacités humaines, techniques et opérationnelles des FDS et des services de renseignement.

EA 1.1.2 L'intégrité territoriale est restaurée

Il s'agira de porter (i) le taux de reconquête du territoire de 73,56% en fin novembre 2025 à 100% en 2030.

L'atteinte de cet effet nécessite la mise en œuvre des principales actions suivantes : (i) l'assurance de la souveraineté nationale à travers le contrôle aérien accru et stratégique, (ii) l'accélération des opérations de reconquête sur l'ensemble du territoire national et (iii) le renforcement de la lutte contre le financement du terrorisme.

EA 1.1.3 La coopération sécuritaire est renforcée

L'ambition est de maintenir (i) le taux de participation aux opérations conjointes dans le cadre de la coopération sécuritaire à 100%, (ii) le dynamisme de la diversification des partenariats avec la signature d'au moins 2 accords en matière de défense et de sécurité par an et (iii) le taux de participation aux rencontres régionales et internationales de lutte contre le terrorisme à 100%.

Pour atteindre cet effet, les principales actions sont, entre autres : (i) la poursuite de la diversification des partenariats et de coopération en matière de défense et de sécurité et (ii) l'intensification de la collaboration sécuritaire dans l'espace de la Confédération des Etats du Sahel (AES).

EA1.1.4 La lutte contre toutes les formes de criminalité est intensifiée

Il s'agira de (i) réduire de 50% le nombre de crimes et délits pour 100 000 habitants d'ici à 2030, (ii) d'accroitre de 40% la proportion des postes frontaliers disposant d'un système de contrôle technologique du flux migratoire, (iii) et de porter la proportion des chefs-lieux de région disposant d'un système de vidéoprotection de 11,76% en 2025 à 82% en 2030.

L'atteinte de cet effet nécessite la mise en œuvre des actions suivantes : (i) le renforcement de la lutte contre la drogue, (ii) le renforcement de la lutte contre la cybercriminalité et les investigations anti-terroristes, (iii) l'intensification de la lutte contre la criminalité organisée, l'incivisme routier et le grand banditisme, (iv) la poursuite du déploiement du système de

vidéoprotection sur le territoire national et (v) le renforcement de la protection des administrations publiques, des sites névralgiques et des points sensibles d'intérêt national.

II.5.1.2. Programme 1.2 : Cohésion sociale et paix

Le programme 1.2 vise la réalisation de l'objectif stratégique suivant : « Renforcer la cohésion sociale et la paix ». A cet effet, le PND 2026-2030 prévoit les effets attendus suivants : (i) EA 1.2.1 : le vivre-ensemble respectueux de la diversité est promu et (ii) EA 1.2.2 : le tissu social est restauré.

EA 1.2.1 : Le vivre-ensemble respectueux de la diversité est promu

L'atteinte de cet effet requiert de porter à 70% en 2030 la proportion des conflits communautaires résolus et capitalisés par l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC).

Pour atteindre ce résultat, les principales actions à mettre en œuvre sont, entre autres, (i) la prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent ; (ii) la promotion de la culture du civisme, de l'engagement patriotique, de la participation citoyenne et des valeurs endogènes du vivre-ensemble ; (iii) le renforcement de la veille médiatique traditionnelle et des réseaux sociaux ; (iv) le renforcement de la prévention et la gestion des conflits communautaires et (v) l'éducation des acteurs communautaires, des personnes déplacées forcées, et de la population en général aux valeurs endogènes de tolérance, de paix, et à la prévention de la radicalisation.

EA1.2.2 : Le tissu social est restauré

L'atteinte de cet effet nécessite de faire passer la proportion des conflits communautaires liés au foncier de 59,6% en 2024 à 39,6%.

Pour atteindre cet effet, les principales actions à mener sont entre autres : (i) la valorisation des mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits communautaires, (ii) la consolidation des mécanismes traditionnels et des dispositifs étatiques de gestion/régulation des conflits communautaires, (iii) la lutte contre les inégalités sociales et la protection des couches vulnérables et (iv) la consolidation du processus de réconciliation.

II.5.2. Pilier 2 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance

Le résultat global escompté du Pilier 2 est de « refonder l'Etat et améliorer la gouvernance ». Pour ce faire, ce pilier est structuré en six (06) programmes intitulés comme suit : (i) Programme 2.1 : Gouvernance politique, (ii) Programme 2.2 : Pilotage et gestion du développement, (iii) Programme 2.3 : Gouvernance administrative, (iv) Programme 2.4 : Gouvernance économique et gestion des finances publiques, (v) Programme 2.5 : Décentralisation et développement local et (vi) Programme 2.6 : Mobilisation communautaire et changement des mentalités.

II.5.2.1. Programme 2.1 : Gouvernance politique

Le programme 2.1 vise la réalisation de l'objectif stratégique suivant : « Améliorer la gouvernance politique ».

Pour la réalisation de cet objectif stratégique, cinq Effets attendus (EA) sont définis, à savoir : (i) EA 2.1.1 : les cadres politiques, juridiques et institutionnels sont renforcés et conformes aux aspirations des populations, (ii) EA 2.1.2 : le système judiciaire est accessible, performant et adapté aux réalités socioculturelles, (iii) EA 2.1.3 : la promotion et la protection des droits humains sont renforcées, (iv) EA 2.1.4 : l'accès des citoyens à l'information et la communication gouvernementale sont améliorés et (v) EA 2.1.5 : le rayonnement international du Burkina Faso est renforcé.

EA 2.1.1 : Les cadres politiques, juridiques et institutionnels sont renforcés et conformes aux aspirations des populations

Il s'agira pour cet effet : (i) d'améliorer le niveau de confiance des populations envers la justice de 80,2% en 2023 à 85% en 2030, (ii) de faire passer la proportion des 18 ans et plus ayant confiance à la police de 82,5% en 2023 à 87% en 2030.

Pour atteindre cet effet, les principales actions sont, entre autres : (i) le renforcement du dialogue Etat-société civile-forces sociales et productives, (ii) la mise en place d'un système de gouvernance inclusive, participative et transparente, garantissant la légitimité et la redevabilité des institutions et (iii) l'adoption de la Constitution de la Ve République conforme à nos valeurs culturelles.

EA 2.1.2 : Le système judiciaire est accessible, performant et adapté aux réalités socioculturelles

A travers cet effet, il s'agira : (i) de porter la durée moyenne de traitement des affaires civiles à un mois en 2030 ; (ii) de faire passer le temps moyen de clôture d'une affaire en instruction de 5 ans 2 mois en 2024 à moins de 3 ans en 2030 ; (iii) de réduire la proportion de détenus en attente de jugement de 29% en 2024 à 20% en 2030 ; (iv) d'améliorer le taux global de satisfaction de la population vis-à-vis de la justice de 63% en 2023 à 70% en 2030.

L'atteinte de l'effet passe par la mise en œuvre des principales actions suivantes : (i) l'amélioration de l'accès à la justice ; (ii) le renforcement de l'application des mesures alternatives à l'emprisonnement ferme ; (iii) l'opérationnalisation des mécanismes traditionnels de règlement des différends ; (iv) l'accélération du traitement des dossiers pendants devant les juridictions ; (v) la mise en œuvre des différentes réformes judiciaires ; (vi) l'humanisation des prisons et (vii) l'intensification de la production pénitentiaire.

EA 2.1.3 : La promotion et la protection des droits humains sont renforcées

L'ambition est (i) de ramener la proportion des individus de 18 ans et plus ayant déclaré avoir personnellement fait objet de discrimination ou de harcèlement pour des motifs interdits par les conventions internationales à 65% en 2030 et (ii) d'améliorer le niveau de perception du respect des droits humains de 66,9% en 2023 à 75% en 2030.

Les actions pour y parvenir sont entre autres : (i) le renforcement de la sensibilisation, de l'information et de la formation des FDS et des VDP sur le respect des droits humains et (ii) la participation aux instances internationales et régionales de promotion et de protection des droits humains et de promotion du droit international humanitaire.

EA 2.1.4 : L'accès des citoyens à l'information et la communication gouvernementale sont améliorés

Sur la période 2026-2030, l'ambition poursuivie est : (i) d'améliorer le taux de couverture du territoire par la radio nationale de 88% en 2024 à 100% en 2030 ; (ii) de porter le taux de déconcentration des médias publics de 69,23% en 2024 à 90% en 2030 ; (iii) de faire passer le taux de couverture de la télévision publique nationale de 95% en 2024 à 100% en 2030 ainsi que (iv) la proportion des communes couvertes par la presse écrite publique de 85% en 2023 à 100% en 2030.

Pour ce faire, les principales actions à mettre en œuvre sont, entre autres : (i) le développement des infrastructures de communication ; (ii) la mise en œuvre d'une stratégie de communication gouvernementale ; (iii) la dynamisation des sites web des ministères et institutions, (iv) le renforcement des médias de proximité ; (v) l'accélération de la déconcentration des médias publics ; (vi) la diversification des productions des médias publics et (vii) le renforcement des capacités des professionnels des médias.

EA 2.1.5 : Le rayonnement international du Burkina Faso est renforcé

La réalisation de cet effet permettra : (i) de renforcer l'efficacité et la cohérence de la politique extérieure du Burkina Faso ; (ii) de porter le taux de réalisation des consultations bilatérales à 10% en 2030 et (iii) de maintenir à 100% le taux de participation du Burkina Faso aux instances statutaires des organisations sous régionales, régionales et internationales.

Pour atteindre cet effet, les principales actions sont, notamment : (i) le renforcement de l'efficacité et la cohérence de la politique extérieure du Burkina Faso ; (ii) le renforcement de la coordination et le suivi de l'action diplomatique ; (iii) le renforcement du processus de négociation des traités et des accords internationaux ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ; (iv) le renforcement de la coopération avec les organisations sous régionales, régionales et internationales ; (v) le renforcement de la coordination des actions diplomatiques au sein de l'AES ; (vi) la poursuite de la diversification des partenaires et des partenariats équitables ; (vii) le placement des compétences burkinabè dans les organisations internationales ; (viii) l'encadrement et le renforcement de la participation des Burkinabè de l'extérieur au développement national et (ix) la gestion des réfugiés.

II.5.2.2. Programme 2.2 : Pilotage et gestion du développement

L'objectif du programme est d'améliorer la planification, la coordination, le suivi et l'évaluation des politiques publiques en vue de garantir une gouvernance efficace, cohérente, alignée sur les priorités sectorielles et territoriales.

Les principaux résultats à atteindre au cours de la période 2026-2030 sont les suivants : (i) EA 2.2.1: La planification du développement et l'évaluation des politiques publiques sont améliorées et (ii) EA 2.2.2 : La mise en œuvre des politiques publiques est renforcée.

EA 2.2.1 : La planification du développement et l'évaluation des politiques publiques sont améliorées

L'ambition est (i) de porter la proportion des politiques publiques évaluées à au moins 75% à l'horizon 2030 ; (ii) de maintenir à 100% la proportion des secteurs de planification disposant d'un document de planification à jour ; (iii) d'améliorer le niveau global de satisfaction des utilisateurs de statistiques officielles de 81% à 90% en 2030 et (iv) de porter le taux de renseignement du cadre intégré de suivi des indicateurs des politiques publiques et des engagements internationaux à 85% en 2030.

Dans ce sens, les principales actions à mettre en œuvre concernent: (i) le renforcement des capacités des acteurs dans la conception et l'évaluation des politiques publiques ; (ii) le renforcement des capacités humaines et financières du système statistique national à produire des données ; (iii) l'intégration du relèvement des personnes déplacées forcées et de toutes les questions transversales dans la planification ; (iv) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du système de planification au Burkina ; (v) l'élaboration des documents de planification spatiale et socio-économique (documents d'aménagement du territoire, politiques sectorielles, stratégies thématiques et plans locaux de développement) ; et (vi) l'amélioration de la prise en compte des indicateurs des politiques publiques dans la production des statistiques courantes et dans les grandes opérations de collecte.

EA 2.2.2 : La mise en œuvre des politiques publiques est renforcée

L'ambition pour cet effet est de porter le taux de mise en œuvre du Plan national de développement à 100% en 2030.

L'atteinte de cet effet passe, entre autres, par : (i) le renforcement des cadres et des systèmes de coordination, de suivi et de reporting des politiques publiques ; (ii) le renforcement du dispositif de financement des actions prioritaires des politiques publiques et (iii) l'alignement de toutes les interventions sur les priorités du PND 2026-2030.

II.5.2.3. Programme 2.3 : Gouvernance administrative

Le programme 2.3 vise à améliorer la réponse de l'Administration publique aux besoins des citoyens.

Pour la réalisation de cet objectif stratégique, quatre effets attendus (EA) sont définis, à savoir : (i) EA 2. 3.1 : la responsabilité, la transparence et la lutte contre la corruption sont renforcées ; (ii) EA 2. 3.2 : l'accès des services publics en ligne est accru ; (iii) EA 2. 3.3 : la déconcentration des services publics est renforcée et (iv) EA 2. 3.4 : la gestion des ressources humaines est améliorée.

EA 2.3.1 : La responsabilité, la transparence et la lutte contre la corruption sont renforcées

Il s'agira de faire passer : (i) le niveau de confiance de la population en l'administration de 81,1% en 2023 à 93% en 2030 ; (ii) le pourcentage des individus estimant que la corruption est importante dans le pays de 73,0% en 2023 à 45% en 2030 et (iii) l'indice de la perception de la corruption de 41/100 en 2024 à 46/100 en 2030.

Pour ce faire, les actions majeures à mettre en œuvre sont, entre autres : (i) le renforcement de la lutte contre la corruption et l'impunité, (ii) le renforcement de l'indépendance et des capacités des organes de contrôle, (iii) l'opérationnalisation des conseils de discipline dans les ministères et institutions, (iv) l'opérationnalisation des codes d'éthique et de déontologie, (v) l'opérationnalisation des Comités ministériels de régulation des dysfonctionnements (CRDM) dans les ministères, (vi) le renforcement du contrôle et de la lutte contre les pratiques frauduleuses des entreprises et (vii) l'audit des ministères, des institutions et des initiatives sectorielles de développement.

EA 2.3.2 : L'accès des services publics en ligne est accru

A travers cet effet, il s'agit de faire passer : (i) le taux de maturité numérique de l'Administration publique de 38,7% en 2022 à 70% en 2030, (ii) le nombre de services publics opérationnels accessibles en ligne de 67 en 2025 à 100 en 2030 et (iii) la proportion des centres principaux d'état civil ayant digitalisé la production des actes d'état civil de 13,5% en 2025 à 100% en 2030.

Pour l'atteinte de cet effet, les principales actions sont, entre autres : (i) l'élaboration d'une cartographie des procédures administratives à fort impact ; (ii) la poursuite de la dématérialisation des procédures administratives ; (iii) la numérisation des documents et des archives ; (iv) le renforcement des e-services et (v) la digitalisation du système de l'état civil.

EA 2.3.3 : La déconcentration des services publics est renforcée

L'ambition de cet effet est de porter à 80% en 2030 le taux de satisfaction des populations vis-à-vis des prestations des services déconcentrés.

Dans ce sens, les principales actions sont, entre autres : (i) l'opérationnalisation de la réorganisation administrative du territoire ; (ii) le renforcement des capacités opérationnelles des services des circonscriptions administratives sous la coordination des chefs de circonscription administrative ; (iii) le renforcement de la coopération transfrontalière ; (iv) l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de déconcentration administrative et (v) le renforcement de la collaboration entre les structures déconcentrées et les collectivités territoriales.

EA 2.3.4 : La gestion des ressources humaines est améliorée

La réalisation de cet effet permettra : (i) de faire passer le taux d'implémentation des fiches de postes de travail dans les ministères et institutions de 42,4% en 2024 à 100% en 2030 ; (ii) de réduire les délais de traitement des actes de carrière de 28 jours en 2024 à 15 jours en 2030 et

(iii) de faire passer la proportion des agents publics dont les actes de carrière sont signés dans les délais de 80,9% en 2024 à 100% en 2030.

Les principales actions sont, entre autres : (i) la valorisation de l'expertise publique ; (ii) la poursuite de la modernisation du système de recrutement des agents publics ; (iii) la poursuite des actions de redéploiement des agents publics ; (iv) la modernisation du système d'information et de gestion des ressources humaines et (v) la poursuite de la mise en œuvre du système de contrôle des présences des agents publics.

II.5.2.4. Programme 2.4 : Gouvernance économique et gestion des finances publiques

L'objectif stratégique poursuivi par le programme est **d'améliorer la gestion des finances publiques et l'environnement des affaires**. Les effets attendus de la mise en œuvre de ce programme sont : (i) EA 2.4.1 : L'environnement des affaires favorable aux investissements est promu ; (ii) EA 2.4.2 : La mobilisation des ressources et la gestion budgétaire sont améliorées ; (iii) EA 2.4.3 : Le financement de l'économie et la supervision des systèmes financiers sont renforcés ; (iv) EA 2.4.4 : La Coopération économique est renforcée et (v) EA 2.4.5 : La transparence dans la gestion des finances publiques et la LBC/FT sont renforcées.

EA 2.4.1 : L'environnement des affaires favorable aux investissements est promu

L'ambition de cet effet est : (i) de faire passer la part des Investissements directs étrangers (IDE) dans le PIB de 16,6% en 2024 à 24,0% en 2030 ; (ii) porter le taux de survie des entreprises après 3 ans à 75% et (iii) de créer 24 000 nouvelles entreprises en moyenne par an sur la période 2026-2030.

Pour atteindre cet effet, les principales actions à mettre en œuvre sont, entre autres : (i) le renforcement des capacités du dispositif de suivi des réformes du climat des affaires ; (ii) l'amélioration de l'attractivité du cadre juridique et institutionnel des IDE et pour les investisseurs nationaux ; (iii) l'amélioration des performances du Burkina Faso en matière d'environnement des affaires ; (iv) l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion des investissements ; (v) l'élaboration et la mise en œuvre du Plan stratégique d'amélioration du climat des affaires (PSACA) et (vi) la promotion d'une gouvernance vertueuse des Sociétés d'Etat à capitaux publics (SCP).

EA 2.4.2 : La mobilisation des ressources et la gestion budgétaire sont améliorées

Au niveau de cet effet, il s'agira (i) de porter le taux de pression fiscale de 18,4% en 2024 à 20,6% en 2030 ; (ii) de maintenir les taux de mobilisation des ressources internes et d'exécution des dépenses à 100% sur la période ; (iii) de maintenir les taux d'exécution des dépenses à 100% sur la période ; (iv) de réduire les délais moyens de paiement de la dépense publique de 61 jours en 2024 à 47 jours en 2030.

Pour améliorer la mobilisation des ressources et la gestion budgétaire nécessaires à la mise en œuvre du PND, les principales actions à mettre en œuvre sont : (i) le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales ; (ii) l'amélioration des relations entre l'administration fiscale et les contribuables ; (iii) le renforcement et la diversification des instruments de financement du développement ; (iv) le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ; (v)

l'amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat et (vi) le renforcement des capacités de mobilisation des ressources intérieures.

EA 2.4.3 : Le financement de l'économie et la supervision des systèmes financiers sont renforcés

L'objectif de cet effet est de porter : (i) le taux de bancarisation élargi de 37,9% en 2024 à 47,4% en 2030 ; (ii) le taux d'utilisation des services financiers de 79,7% en 2024 à 88% en 2030 et (iii) le taux de crédit à l'économie rapporté au PIB de 30,8% en 2024 à 38,1% en 2030.

Pour atteindre cet effet, les actions majeures à mettre en œuvre sont, entre autres : (i) la poursuite de la mise en œuvre des programmes AgriNova et JAAL ; (ii) l'implémentation de la finance digitale au niveau des systèmes financiers décentralisés (SFD) ; (iii) la promotion de l'inclusion financière ; (iv) la dynamisation de l'offre de produits et de prestations des SFN axés sur le client ; (v) la mise en place et la consolidation des mécanismes de refinancement à long terme au profit des banques et des Systèmes financiers décentralisés (SFD) et (vi) le renforcement de la supervision du système financier.

EA 2.4.4 : La coopération économique est renforcée

Il s'agira pour cet effet de porter le taux de mobilisation des ressources extérieures pour le financement du PND 2026-2030 à 100%.

Pour l'atteinte de l'effet, les actions principales à déployer porteront sur : (i) l'alignement des partenaires sur les priorités et les procédures nationales ; (ii) le développement d'initiatives pour l'implication de la diaspora dans les actions de développement ; (iii) l'amélioration du dispositif institutionnel de coopération ; (iv) le renforcement du système de suivi évaluation de la coopération ; (v) le développement de nouveaux partenariats et (vi) l'amélioration de l'efficacité de la mobilisation des ressources extérieures.

EA 2.4.5 : La transparence dans la gestion des finances publiques et le dispositif national de LBC/FT/FP sont renforcés

L'ambition de l'effet est de porter : (i) le taux de déclarations de soupçons traitées 100% en 2030 ; (ii) l'Indice sur le budget ouvert (IBO) de 30/100 en 2024 à 50/100 en 2030 et (iii) de faire passer le nombre de recommandations du GAFI notées largement conformes de 28 en 2024 à 40 en 2030.

Pour ce faire, les principales actions à mettre en œuvre sur la période sont entre autres : (i) la poursuite de l'asséchement des sources d'approvisionnement des terroristes en ressources de tout genre ; (ii) la formulation de la stratégie nationale de LBC/FT/FP ; (iii) l'actualisation périodique des évaluations nationales et sectorielles des risques de BC/FT/FP ; (iv) la production régulière de rapports sur le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ; (v) la finalisation et le déploiement du logiciel de traitement des Déclarations d'opérations suspectes (DOS) ; (vi) la réalisation des contrôles et supervisions des dispositifs de LBC/FT/FP des banques, des bureaux de change et de transfert d'argent, des intermédiaires en opération de banque, et des assujettis du secteur non

financier et (vii) l'actualisation et la diffusion régulières des listes des personnes suspectées de terrorisme et le gel de leurs avoirs.

II.5.2.5. Programme 2.5 : Décentralisation et développement local

L'objectif stratégique poursuivi par le programme est d'accélérer le développement économique local. Les effets attendus à travers ce programme sont : (i) EA2.5.1 : La gouvernance des collectivités territoriales est renforcée, (ii) EA2.5.2 : Le financement de la décentralisation est amélioré, (iii) EA2.5.3 : L'offre des services publics locaux est améliorée, (iv) EA2.5.4 : Les potentialités économiques des CT sont promues, (v) EA2.5.5 : La maitrise d'ouvrage publique locale est améliorée et (vi) EA2.5.6 : Le développement des pôles de croissance et de compétitivité est accéléré.

EA2.5.1 : La gouvernance des collectivités territoriales est renforcée

En matière de renforcement de la gouvernance des Collectivités territoriales (CT), il s'agira de porter : (i) la proportion de CT ayant tenu au moins deux journées de redevabilité (dialogue) de 54,6% en 2025 à 80% en 2030 et (ii) la proportion des collectivités territoriales qui mènent des activités d'appropriation sociale au moins deux fois dans l'année de 37% en 2025 à 60 % en 2030.

Pour assurer l'effectivité de la participation des populations à la gestion des affaires publiques locales, les actions porteront notamment sur : (i) la révision du mode de désignation des présidents des collectivités territoriales ; (ii) le développement d'une plateforme numérique de participation populaire ; (iii) l'opérationnalisation des comités de veille et de développement ; (iv) la dynamisation des cadres de concertation locaux ; (v) la mise en œuvre des mécanismes pour l'appropriation du processus de décentralisation par les populations ; (vi) la mise en œuvre des réformes issues du nouveau code général des CT ; (vii) la promotion des voies d'interpellation citoyenne et (viii) le renforcement des capacités des collectivités territoriales.

EA2.5.2 : Le financement de la décentralisation est amélioré

Pour l'amélioration du financement de la décentralisation, il s'agira : (i) de porter la capacité d'autofinancement des CT de 44,7% à 50% en 2030 ; (ii) de porter la part du budget de l'Etat transférée aux CT de 17,2% en 2024 à 18% en 2030 et (iii) de porter le taux d'accroissement annuel des ressources fiscales et non fiscales des CT de 20,0% en 2025 à 25% en 2030.

L'atteinte de cet effet se fera notamment à travers les actions suivantes : (i) la mise en place d'un cadre incitatif et d'un partenariat pour le financement des CT ; (ii) les transferts de ressources financières liées aux compétences transférées et (iii) la réforme du cadre de la fiscalité locale.

EA2.5.3 : L'offre des services publics locaux est améliorée

Pour l'amélioration de l'offre des Services publics locaux (SPL), il s'agira : (i) de relever le niveau de satisfaction des populations sur la délivrance des SPL de 32 % en 2025 à 80% en 2030 et (ii) de faire passer la proportion des collectivités territoriales dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels de 43,8% en 2025 à 60% en 2030.

Pour y parvenir, les actions suivantes sont envisagées : (i) l'accroissement de l'ingénierie de production et de délivrance des SPL de qualité et accessibles par les collectivités territoriales ; (ii) la modernisation du système de l'état civil ; (iii) la capitalisation des normes de qualité et d'accessibilité des SPL ; (iv) le suivi-contrôle de la qualité des SPL fournis et (v) l'opérationnalisation de l'organisation-type des CT.

EA2.5.4 : Les potentialités économiques des collectivités territoriales sont promues

Pour la promotion des potentialités économiques des CT, il s'agira : (i) de porter la proportion des régions collectivités territoriales qui disposent d'une SDELCoT de 15% en 2025 à 100% en 2030, (ii) de faire passer la proportion des infrastructures socio-économiques fonctionnelles dans les CT de 32% en 2025 à 90% en 2030 et (iii) de porter la proportion de communes disposant de services fonciers fonctionnels de 83,6% en 2025 à 100% en 2030.

Les actions envisagées pour la réalisation de cet effet, sont entre autres : (i) l'accompagnement à la structuration des entreprises locales ; (ii) le renforcement des capacités techniques des acteurs des filières porteuses ; (iii) la promotion d'une bonne gouvernance foncière et (iv) l'appui à l'élaboration des SDELCoT.

EA2.5.5 : La maitrise d'ouvrage publique locale est améliorée

Pour améliorer la maitrise d'ouvrage publique locale, il s'agira : (i) de porter la proportion des CT disposant d'un PLD à jour de 62,2% en 2025 à 80% en 2030 ; (ii) de faire passer la part des ressources propres des investissements des CT de 24% en 2025 à 30% en 2030, (iii) de porter la part des marchés publics locaux exécutés par les entreprises locales de 31,6% en 2025 à 40% en 2030 et (iv) d'accroître le taux d'exécution du budget d'investissement des CT de 58,7% en 2025 à 75% en 2030.

Les actions dont la mise en œuvre doivent concourir à l'atteinte de cet effet sont : (i) la création et/ou l'organisation des mécanismes d'appui à la maîtrise d'ouvrage des CT, (ii) la redéfinition du champ de compétences des collectivités territoriales en respectant le principe de subsidiarité, (iii) la création et le fonctionnement des services techniques locaux spécifiques à une fonction publique territoriale et (iv) le renforcement des capacités des services techniques déconcentrés.

EA2.5.6 : Le développement des pôles de croissance et de compétitivité est accéléré

Pour cet effet, il s'agit d'accroitre : (i) la production agricole des pôles de croissance de 15% en moyenne par an et celle de (ii) la production halieutique des pôles de croissance de 15% en moyenne par an et (iii) d'opérationnaliser au moins deux nouveaux pôles de croissance/ zones économiques spéciales.

Pour ce faire, les actions majeures à mettre en œuvre sur la période concernent entre autres : (i) la poursuite de l'opérationnalisation des pôles de croissance de Sourou, de Samendéni ; (ii) la finalisation et l'opérationnalisation du programme d'appui au développement des grappes d'entreprises, (iii) la poursuite de la formulation des pôles de croissance déjà entamés (pôle de croissance du Sahel, pôle de croissance de l'Est), (iv) la création et l'opérationnalisation de technopoles, (v) la création et l'opérationnalisation de zones économiques spéciales et (vi) la création et l'opérationnalisation de niches et de clusters.

II.5.2.6. Programme 2.6 : Mobilisation communautaire et changement des mentalités

Ce programme vise à mobiliser les populations autour des actions de développement et à renforcer la conscience patriotique à travers notamment la promotion des valeurs de civisme, de tolérance, de patriotisme et de solidarité.

Pour la réalisation de cet objectif, le PND 2026-2030 vise les effets attendus suivants : (i) EA 2.6.1 : La participation des communautés et des citoyens aux initiatives de développement est renforcée et (ii) EA 2.6.2 : La vision nationale et les valeurs endogènes sont promues.

EA 2.6.1 : La participation des communautés et des citoyens aux initiatives de développement est renforcée

L'ambition de cet effet est (i) d'accroitre la part contributive des communautés dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives communautaires de 33% en 2025 à 41% en 2030 et (ii) de maintenir à 100% le taux de couverture des besoins du Fonds de soutien patriotique.

Pour l'atteinte de cet effet, les principaux accélérateurs sont les initiatives présidentielles (IPDC et Faso Mébo). Dans ce sens, les principales actions à mettre en œuvre sont : (i) la promotion d'initiatives communautaires ; (ii) le renforcement des capacités des communautés de base ; (iii) la promotion de la participation citoyenne par l'éducation civique et la sensibilisation et (iv) la définition du cadre juridique de l'actionnariat populaire.

EA2.6.2 : La vision nationale et les valeurs endogènes sont promues

L'ambition de cet effet est : (i) d'accroitre de 25% le nombre d'inscrits au service national patriotique sur la période ; (ii) d'augmenter de 20% le nombre d'enfants inscrits au camp vacances Faso Mébo sur la période et (iii) porter à 100% par an la proportion des admis aux examens du post-primaire et du secondaire participant à l'immersion patriotique.

Dans ce sens, les principales actions envisagées sont les suivantes : (i) la promotion de la vision nationale ; (ii) la promotion des valeurs endogènes ; (iii) la promotion du civisme et l'engagement citoyen ; (iv) la promotion du volontariat dans les actions de développement et (v) l'amélioration des conditions d'immersion patriotique.

II.5.3. Pilier 3 : Développer le capital humain

Ce pilier renferme cinq (05) programmes qui sont : (i) programme 3.1 : Santé et nutrition ; (ii) programme 3.2 : Education et formation ; (iii) programme 3.3 : Recherche, innovation et transfert technologique ; (iv) programme 3.4 : Travail, emploi et protection sociale et ; (v) programme 3.5 : Environnement et cadre de vie.

II.5.3.1. Programme 3.1 : Santé et nutrition

Ce programme vise à promouvoir la santé et améliorer l'état nutritionnel de la population (OS 3.1).

Afin d'atteindre l'objectif stratégique susmentionné, le programme s'articule autour des effets attendus suivants : (i) EA 3.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité centrés sur la personne

et la souveraineté pharmaceutique sont garantis et (ii) EA 3.1.2 L'état nutritionnel de la population en particulier des enfants et des femmes est amélioré.

EA 3.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité centrés sur la personne et la souveraineté pharmaceutique sont garantis

La réalisation de cet effet permettra : (i) de réduire le rayon moyen d'accès théorique y compris le privé de 4,9 km en 2025 à moins de 4,5 km en 2030 ; (ii) d'améliorer le nombre de contacts par habitant et par an dans la population générale de 1,12 en 2024 à plus 1,5 en 2030 ; (iii) d'améliorer le nombre de contacts par habitant et par an pour les enfants de moins de 05 ans de 2,06 en 2024 à plus de 2,5 en 2030; (iv) de réduire le taux de mortalité intrahospitalière (pour 1000) de 68,2 à moins de 61 en 2030 ; (v) de réduire le taux de mortalité maternelle intrahospitalière (pour 100 000 parturientes) de 136,4 en 2024 à 89 en 2030; (vi) de réduire le taux de mortalité néonatale intrahospitalière pour 1000 de 9 en 2025 à 7 en 2030 ; (vii) de réduire la prévalence de l'Hypertension Artérielle (HTA) dans la population de 18% en 2024 à 13% en 2030 et (viii) de ramener la part des produits pharmaceutiques dans les importations totales de 4,6% en 2024 à moins de 2% en 2030.

Pour parvenir à l'amélioration de la qualité des services de santé centrés sur la personne, les principales interventions porteront entre autres sur : (i) la construction et l'équipement d'infrastructures sanitaires à tous les niveaux du système de santé ; (ii) l'amélioration de la disponibilité des produits de santé de qualité et la poursuite de la politique de la gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq (5) ans ; (iii) la poursuite de la politique de prise en charge des personnes vivant avec le VIH ; (iv) la prise en charge psychosociale des personnes affectées par la crise sécuritaire ; (v) la promotion et l'opérationnalisation de la médecine traditionnelle et alternative ; (vi) le renforcement de la souveraineté pharmaceutique et (vii) le renforcement des mesures de prévention et de contrôle des épidémies et pandémies.

Les principaux accélérateurs en matière d'accès à tous à la santé de qualité seront sous tendues par la mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour la santé (IPS) et du Plan stratégique 1000x5 ainsi que le technopole pharmaceutique Faso-Pharma.

EA 3.1.2 : L'état nutritionnel de la population en particulier des enfants et des femmes est amélioré

Cet effet attendu ambitionne : (i) de réduire la prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans de 9,2% en 2023 à 6% en 2030, (ii) de réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans de 20,7% en 2023 à 10% en 2030, (iii) d'améliorer la proportion d'enfants de 6-23 mois ayant une alimentation minimum acceptable de 26,2 % en 2024 à 30% en 2030 et (iv) réduire la prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les femmes enceintes de 3% en 2024 à moins de 1% en 2030.

Pour atteindre cet effet, les principales actions sont, entre autres : (i) la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles et comportementales favorables à la santé, (ii) l'amélioration de l'accès aux aliments nutritifs produits localement et (iii) le développement de jardins nutritifs.

II.5.3.2. Programme 3.2 : Education et formation

L'objectif de ce programme est de développer une offre d'éducation et de formation diversifiée, équitable, inclusive et de qualité, alignée sur les besoins actuels et futurs de l'économie nationale en y intégrant les enjeux technologiques et de souveraineté éducative et culturelle. Il vise à terme de disposer d'une main-d'œuvre compétente, qualifiée et éthique, en mettant l'accent sur les valeurs endogènes, les sciences et les technologies, l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

Les principaux effets à atteindre pour ce programme au cours des cinq prochaines années sont les suivants : (i) EA 3.2.1 : L'accès de tous à une éducation inclusive est garanti à tous les niveaux ; (ii) EA 3.2.2 : L'offre de formation adaptée aux besoins de l'économie est disponible pour les secteurs prioritaires ; (iii) EA 3.2.3 : La qualité de l'éducation à tous les niveaux est améliorée et (iv) EA 3.2.4 : L'efficacité des formations techniques et professionnelles est garantie.

EA 3.2.1 : L'accès de tous à une éducation inclusive est garanti à tous les niveaux

A travers cet effet, il s'agit, d'une part, de porter respectivement : (i) le taux brut de préscolarisation de 8,2% en 2025 à 30,0% en 2030 ; (ii) le taux brut de scolarisation au primaire de 78,7% en 2025 à 97,0% en 2030 ; (iii) le taux brut de scolarisation au post-primaire de 40,6% en 2024 à 58,2% en 2030 et (iv) le taux brut de scolarisation au secondaire de 18,9% en 2024 à 36% en 2030.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il s'agit de faire passer : (i) le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants de 1007 en 2025 à 1522 en 2030 et (ii) le ratio places assises par étudiant de 0,71 en 2025 à 1,00 en 2030.

L'atteinte de cet effet attendu passe, entre autres, par : (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures éducatives, socioéducatives, d'alphabétisation et de formation technique et professionnelle à tous les niveaux ; (ii) le renforcement du personnel enseignant et non-enseignant dans tous les ordres éducatifs ; (iii) la diversification des filières de formation technique et professionnelle à tous les niveaux ; (iv) la poursuite de l'Education en situation d'urgence (ESU) ; (v) la promotion de l'éducation permanente des jeunes ; (vi) la promotion de la cantine endogène et (vii) la fournitures des services sociaux.

EA 3.2.2 : La qualité de l'éducation à tous les niveaux est améliorée

Il s'agit de faire passer : (i) le taux d'achèvement au primaire de 51,6% en 2025 à 63,8% en 2030 ; (ii) le taux d'achèvement au post-primaire de 30,3% en 2024 à 37,7% en 2030 ; (iii) le taux d'achèvement au secondaire de 16,1% en 2024 à 25,7% en 2030 ; (iv) la proportion des étudiants ayant achevé un cycle de 80,2% en 2025 à 90% en 2030 et (v) le ratio étudiants-enseignant de 77,8 étudiants pour un enseignement en 2025 à 75 étudiants pour un enseignement en 2030.

L'atteinte de cet effet attendu nécessite la mise en œuvre, entre autres, des actions suivantes : (i) la poursuite de la réforme du système éducatif ; (ii) l'amélioration des curricula d'enseignement pour refléter la souveraineté nationale ; (iii) le développement des filières de

formation dans les domaines prioritaires ; (iv) l'adaptation des plateaux techniques des apprentissages aux besoins et aux nouvelles technologies ; (v) l'introduction des langues nationales et des TIC dans l'enseignement ; (vi) l'amélioration de l'utilisation de l'anglais dans le système éducatif ; (vii) le développement d'une identité nationale affirmée et l'engagement civique des élèves, apprenants et étudiants et (viii) l'élaboration et l'implémentation de modules sur l'intégrité dans les différents ordres d'enseignement.

Les principaux accélérateurs en matière d'accès et de qualité dans le secteur de l'éducation et de la formation seront sous-tendus par la mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour une éducation de qualité pour tous (IPEQ).

EA 3.2.3 : L'offre de formation adaptée aux besoins de l'économie est disponible pour les secteurs prioritaires

Il s'agit de porter : (i) la proportion des effectifs de l'EFTP dans l'effectif total de l'enseignement post-primaire et secondaire de 5,0% en 2023/2024 à 12,0% en 2029/2030 ; (ii) la proportion des 15 ans et plus bénéficiaire de la formation professionnelle de 3,76% en 2025 à 12% en 2030 ; (iii) la proportion des effectifs de l'EFTP dans l'effectif total de l'enseignement du post-primaire et du secondaire bénéficiaire de bourses de 23,0% en 2025 à 33,0% en 2030 et (iv) le nombre de jeunes de 15 à 35 ans formés dans les métiers des secteurs prioritaires de 74 857 en 2024/2025 à 325 000 en 2029/2030.

L'atteinte de cet effet attendu passe, entre autres, par : (i) la diversification des filières de formation technique et professionnelle à tous les niveaux ; (ii) l'élaboration des nomenclatures des métiers dans les secteurs économiques prioritaires ; (iii) l'implémentation des établissements polyvalents ; (iv) l'harmonisation et la valorisation des certifications professionnelles ; (v) l'opérationnalisation de la formation en milieu de travail et (vi) la mise en œuvre des programmes de reconversion des diplômés en difficulté d'insertion professionnelle.

EA 3.2.4 : L'efficacité des formations techniques et professionnelles est garantie

Il s'agit de faire passer (i) le taux de réussite au CAP de 79,6% en 2024 à 85% en 2030 ; (ii) le taux de réussite au BEP de 62,0% en 2024 à 80% en 2030 et (iii) le taux de réussite au CQP de 86,3% en 2025 à 100% en 2030.

Pour garantir l'efficacité des formations techniques et professionnelles, les actions ci-après seront mises en œuvre : (i) la qualification et l'immersion des formateurs ; (ii) la réforme du suivi pédagogique ; (iii) la professionnalisation par la production et (iv) le déploiement d'une plateforme des statistiques.

II.5.3.3. Programme 3.3 : Recherche, innovation et valorisation des résultats

L'objectif de ce programme est d'accroître la production des technologies et des innovations appropriées à la transformation de l'économie et renforcer leur utilisation dans les prestations de services par le développement d'un écosystème en matière de Science, technologie et innovation (STI).

Les principaux effets à atteindre par ce programme au cours des cinq prochaines années sont les suivants : (i) EA 3.3.1 : Les capacités humaines, techniques et les infrastructures nécessaires en matière de Science, technologie et innovation (STI) sont développées et (ii) EA 3.3.2 : Les technologies, les innovations adéquates et les savoirs endogènes sont produits et valorisés.

EA 3.3.1 : Les capacités humaines et les infrastructures nécessaires en matière de Science, technologie et innovation sont développées

Concernant le développement des capacités humaines et des infrastructures nécessaires en matière de Science, technologie et innovation (STI), l'ambition est de porter : (i) le nombre de chercheurs pour 1 000 000 d'habitants de 129 en 2024 à 152 en 2030 et (ii) la part des dépenses de recherche et développement dans le PIB de 0,25% en 2021 à 0,5% en 2030.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions envisagées sont, entre autres : (i) la refondation stratégique du système national de la recherche pour un écosystème propice ; (ii) le renforcement des capacités infrastructurelles, techniques et humaines des institutions de recherche et (iii) l'amélioration du financement de la recherche.

EA 3.3.2 : Les technologies, les innovations adéquates et les savoirs endogènes sont produits et valorisés

Concernant l'accroissement de la production des technologies et des innovations et le renforcement de leur valorisation pour la transformation de l'économie, les ambitions sont : (i) d'accroitre le nombre de méthodes, technologies, procédés et innovations générés de 48 en 2024 à 72 en 2030 ; (ii) d'accroitre la proportion de technologies mises en incubation par an de 10% en 2024 à 35% en 2030 et (iii) de porter la proportion des savoirs endogènes (documentés) vulgarisés de 0% en 2025 à 80,0% en 2030.

Pour atteindre ce effet, il s'agit de mettre en œuvre les actions suivantes entre autres : (i) l'opérationnalisation des programmes nationaux fédérateurs de recherche ; (ii) la co-construction de programmes de recherche dans des domaines spécifiques aux départements ministériels en charge du développement rural ; (iii) la mise en œuvre des programmes de recherche sur la santé de la population et sur la médecine traditionnelle et les phyto-médicaments ; (iv) la protection et la valorisation des savoirs endogènes et (v) la mise en place des mécanismes efficaces de protection, de diffusion et de transfert des Résultats de recherche d'invention et d'innovation (RRII).

L'instauration d'une taxe de Contribution à la recherche et l'innovation (CORI) et le recrutement de médecins hospitalo-universitaires dans le cadre du Plan stratégique 1000x5 constituent les principaux accélérateurs de ce programme.

II.5.3.4. Programme 3.4 : Travail, emploi et protection sociale

L'objectif stratégique est de promouvoir le travail décent, l'emploi productif et la protection sociale pour tous.

Les effets attendus concourant à l'atteinte de cet objectif stratégique sont : (i) EA 3.4.1 : Le travail décent est promu ; (ii) EA 3.4.2 : L'insertion socio-économique de la main d'œuvre

particulièrement des jeunes et des femmes est améliorée ; (iii) EA 3.4.3 : La protection sociale de qualité est garantie pour tous et (iv) EA 3.4.4 : Les inégalités de genre sont réduites.

EA 3.4.1 : Le travail décent est promu

L'ambition est de faire passer le nombre moyen d'infractions à la législation sociale par établissement contrôlé de 44,0 en 2024 à 37 en 2030.

Pour atteindre cet effet, les principales actions sont, entre autres : (i) le renforcement du cadre juridique et institutionnel du travail décent ; (ii) le renforcement du dialogue social ; (iii) le renforcement de la lutte contre le travail des enfants ; (iv) le contrôle du respect de la législation sociale ; (v) le renforcement de la prévention des risques professionnels et (vi) l'amélioration des conditions de sécurité et santé au travail.

EA 3.4.2 : L'insertion socio-économique de la main d'œuvre particulièrement des jeunes et des femmes est améliorée

Les interventions visent à porter : (i) la part de l'emploi formel dans le total des emplois de 5,4% en 2023 à 15,0% en 2030 ; (ii) de réduire le taux d'emplois vulnérables de 76,0% en 2024 à 65,0% en 2030 et (iii) d'accroître la proportion de jeunes entrepreneurs de 33,0% en 2025 à 42,0% en 2030.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions envisagées sont : (i) l'accompagnement à l'insertion professionnelle de la main d'œuvre ; (ii) le renforcement de l'employabilité de la main d'œuvre ; (iii) le renforcement du cadre juridique et institutionnel de promotion de l'emploi ; (iv) le renforcement du financement des initiatives entrepreneuriales ; (v) l'amélioration de l'intermédiation et de l'information sur le marché du travail ; (vi) le renforcement de la productivité et de la qualité des emplois dans l'économie informelle ; (vii) la facilitation de la réinsertion socio-professionnelle des travailleurs retraités et déflatés et (viii) le renforcement de l'autonomisation économique des femmes.

EA 3.4.3 : La protection sociale est garantie pour tous

La perspective est de renforcer l'assurance sociale à travers le taux de couverture de la population par le régime d'assurance sociale (CNAMU, CARFO, CNSS) de moins de 10% en 2024 à 22% en 2030.

L'atteinte de cet effet nécessite la mise en œuvre des principales actions suivantes : (i) le renforcement du cadre juridique et institutionnel de la protection sociale ; (ii) l'opérationnalisation du RAMU et (iii) le renforcement du socle de protection sociale.

EA 3.4.4 : Les inégalités de genre sont réduites

Il s'agit de porter : (i) la proportion des personnes handicapées bénéficiaires de soutien psychosocial de 53,0% en 2024 à 81,0% en 2030 ; (ii) l'indice de parité du taux brut de scolarisation au post-primaire et au secondaire respectivement de 1,24 et de 0,99 en 2023 à 1 en 2030 et (iii) de réduire le taux d'emplois vulnérables des femmes de 86,4% en 2023 à 65% en 2030.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions à mener sont, entre autres : (i) la promotion d'une culture de l'égalité entre les sexes ; (ii) le renforcement de l'institutionnalisation et l'intégration du genre à tous les niveaux ; (iii) l'élimination des violences basées sur le genre et (iv) le renforcement de l'équité d'accès et de contrôle des hommes et des femmes aux ressources et aux revenus.

II.5.3.5. Programme 3.5 : Environnement, eau et cadre de vie

Le programme 3.5 vise la réalisation de l'objectif stratégique suivant : « Améliorer l'accès durable à tous à l'eau potable, à l'assainissement et à un cadre de vie décent ». Les effets attendus du programme sont : (i) EA 3.5.1 : L'accès équitable et continu à tous à l'eau potable, à l'électricité et au logement décent est accru ; (ii) EA 3.5.2 : L'accès à un cadre de vie décent pour tous est promu ; (iii) EA 3.5.3 : Le développement urbain est maitrisé ; (iv) EA 3.5.4 : La résilience climatique des secteurs et domaines prioritaires est améliorée et (v) EA 3.5.5 : La gouvernance environnementale et du développement durable est améliorée.

L'initiative présidentielle pour la bataille de l'eau et l'initiative pour le renforcement de la couverture végétale constituent les principaux accélérateurs de ce programme.

EA 3.5.1 : L'accès équitable et continu de tous à l'eau potable, à l'électricité et au logement décent est accru

Cet effet vise : (i) à porter le taux d'accès national à l'eau potable de 78,6% (2024) à 100 % en 2030 ; (ii) de réduire la proportion des ménages vivant dans des logements précaires de 59% (2021) à 35% en 2030 ; (iii) de porter le taux d'accès au logement social des ménages à revenus faibles à 60% en 2030 ; (iv) de porter le taux d'accès à l'électricité de 34,2% (2024) à 48,4% en 2030 et (v) de faire passer le taux d'accès à l'électricité en milieu rural de 10,2% en 2024 à 20% en 2030.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions envisagées sont, entre autres : (i) le développement d'infrastructures résilientes et de qualité pour l'approvisionnement en eau potable, portés par les dynamiques locales ; (ii) la gestion intégrée des ressources en eau soutenue par des mécanismes de financement endogène ; (iii) l'amélioration de l'offre de logements économique et social ; (iv) l'amélioration du financement de la politique de logement ; (v) la mobilisation des ressources foncières ; (vi) l'amélioration de la couverture équitable des ménages en électricité et (vii) la gestion optimale du service public de l'eau.

EA 3.5.2 : L'accès à un cadre de vie décent pour tous est promu

Cet effet est apprécié à travers l'amélioration : (i) du taux d'accès national à l'assainissement de 28,6% en 2024 à 100% en 2030 ; (ii) de la proportion de la population satisfaite de la qualité du cadre de vie dans les trois plus grandes villes du Burkina Faso de 13,9% en 2023 à 30,0% en 2030 et (iii) de la proportion de villages déclarés Fin de la défécation à l'air libre (FDAL) à partir de 2019 de 14,5% en 2024 à 100% en 2030.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions sont, entre autres : (i) la mise en œuvre de l'assainissement total piloté par la communauté ; (ii) le développement d'infrastructures d'assainissement individuel et collectif des eaux usées et excreta de qualité et adapté au

contexte socioéconomique national ; (iii) l'optimisation de la gestion et de la valorisation des déchets solides et liquides dans une logique d'économie circulaire ; (iv) le renforcement des aménagements paysagers et de l'assainissement pluvial ; (v) le renforcement de l'implication des communautés dans l'amélioration du cadre de vie; (vi) la prévention des pollutions, nuisances et risques environnementaux et (vii) la sécurisation et aménagement intégré des sites dédiés aux aménagements paysagers.

EA 3.5.3 : Le développement urbain est maitrisé

L'ambition pour cet effet est d'accroitre la proportion de villes disposant de documents de planification urbaine validés de 26,5% (2024) à 60,0% en 2030.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions envisagées sont : (i) le renforcement des instruments de planification de l'espace urbain ; (ii) la réalisation de lotissement/restructuration dans les communes ; (iii) le renforcement du contrôle du respect de la règlementation des opérations d'aménagement et de construction (iv) l'aménagement des ouvrages urbains et (v) la restructuration des zones d'habitats spontanés et l'apurement du passif du foncier.

EA 3.5.4 : La résilience climatique des secteurs et des domaines prioritaires est améliorée

Cet effet vise à générer les progrès suivants : (i) l'accroissement de la quantité de carbone séquestrée de 5,98 millions de tonnes (2024) à 31,6 millions de tonnes en 2030 ; (ii) l'augmentation de la proportion des terres dégradées récupérées de 5,2% en 2024 à 35% en 2030 et (iii) l'amélioration du taux d'adoption des technologies d'adaptation aux changements climatiques vulgarisées de 70,5% en 2024 à 85,0% en 2030.

L'atteinte de cet effet nécessite la mise en œuvre des principales actions suivantes : (i) la réduction de la vulnérabilité des populations et des écosystèmes aux effets néfastes des changements climatiques ; (ii) le renforcement des mécanismes de transfert technologique au service de la résilience climatique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; (iii) l'amélioration des prévisions météorologiques et climatologiques ; (iv) la promotion de l'entrepreneuriat et des investissements verts et (v) la promotion des assurances climatiques.

EA 3.5.5 : La gouvernance environnementale et du développement durable est améliorée

A ce niveau, l'ambition est de faire passer : (i) la proportion de plans communaux de développement intégrant les thématiques environnement, développement durable et changement climatique de 45,9% (2024) à 63,0% en 2030 et (ii) la proportion des cadres de concertation en matière d'environnement et de développement durable fonctionnels de 65,0% (2024) à 95,0% en 2030.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions à mener sont, entre autres : (i) le renforcement de la transparence climatique ; (ii) la promotion de la responsabilité sociétale et des systèmes de management environnemental au sein des entreprises ; (iii) la mobilisation des financements climatiques pour la réalisation des projets de développement durables ; (iv) la promotion de l'intégration des thématiques de l'environnement et du développement durable et des thématiques émergentes dans la planification stratégique et opérationnelle ; (v) la promotion des savoir-faire locaux pour des modes de consommation et de production durables.

II.5.4. Pilier 4 : Développer les infrastructures et transformer durablement l'économie

Le Pilier 4 vise à amorcer et à accélérer la transformation durable de l'économie. Pour l'atteinte de cet objectif, les actions à mener dans ce pilier se regroupent au sein de sept (07) programmes intitulés comme suit : (i) développement agro-sylvo-pastoral, (ii) souveraineté énergétique, (iii) développement de l'industrie et de l'artisanat, (iv) dynamisation du commerce, (v) développement des infrastructures et services de transport, (vi) transformation numérique et développement des services postaux et (vii) développement des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs.

Le PND 2026-2030 a opté à travers ce pilier, d'accélérer le rythme de la transformation de l'économie au moyen de la réalisation d'investissements structurants soutenus par les initiatives présidentielles et sectorielles. Il s'agit, notamment de l'Initiative présidentielle pour la production agricole et l'autosuffisance alimentaire, de l'Offensive agro-pastorale et halieutique, de l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC), de l'Initiative présidentielle Faso Mêbo, de l'Initiative présidentielle pour le développement communautaire, de l'Initiative présidentielle pour la relève et la promotion de l'élite sportive et des fonds nationaux de financement.

II.5.4.1. Programme 4.1 : Développement agro-sylvo-pastoral

Le programme 4.1 vise la réalisation de l'objectif stratégique suivant : « Atteindre la souveraineté alimentaire et créer des emplois productifs pour les jeunes et les femmes dans le secteur agro-sylvo-pastoral ». Pour l'atteinte de cet objectif, les effets attendus sont : (i) EA 4.1.1 : La souveraineté alimentaire, ainsi que la création durable de richesses et d'emplois dans les sous-secteurs agro-pastoral et halieutique, sont renforcées ; (ii) EA 4.1.2 : La contribution durable des ressources forestières et fauniques à la création de richesses et d'emplois est accrue et (iii) EA 4.1.3 : La mobilisation et la gestion durable des ressources en eau de production agro-sylvo-pastorale sont assurées.

Pour l'opérationnalisation de ce programme, les actions seront mises en œuvre par le biais de réformes, de projets et des accélérateurs de progrès que sont l'Initiative présidentielle pour la production agricole et l'autosuffisance alimentaire (IP-P3A), l'Offensive agro-pastorale et halieutique (OPAH).

EA 4.1.1 : La souveraineté alimentaire, ainsi que la création durable de richesses et d'emplois dans les sous-secteurs agro-pastoral et halieutique, sont renforcées

Pour atteindre cet effet, il s'agit : (i) d'augmenter le taux d'auto-approvisionnement des produits tels que le riz, le poisson, le blé, le manioc, la tomate, le sucre, la pomme de terre et le lait de 33,9% en 2023 à 60% en 2030 ; (ii) d'accroitre la valeur ajoutée des sous-secteurs agro-pastoral de 7% en moyenne par an ; (iii) de porter le taux de couverture des besoins fourragers à plus de 100% par an ; (iv) de porter le nombre d'emplois dans les sous-secteurs agro-pastoral et halieutique de 141 353 en 2024 à 300 000 en 2030 ; (v) d'augmenter le taux de commercialisation des produits agricoles de 34,7% en 2024 à 47,0% en 2030 ; (vi) d'accroitre la productivité du secteur primaire (en milliers FCFA) par actif de 443 en 2024 à

700 en 2030 ; et (vii) d'augmenter la quantité de viande produite dans les abattoirs de 10% en moyenne par an.

Pour obtenir ces résultats, les principales actions sont, entre autres : (i) l'amélioration de l'accès durable aux intrants et équipements APH ; (ii) l'aménagement et la mise en valeur des espaces de production APH ; (iii) le renforcement de la sécurisation des terres agricoles et pastorales ; (iv) le renforcement de l'organisation, de la structuration et de la professionnalisation des acteurs ; (v) la promotion de la commercialisation et de l'approvisionnement des industries de transformation des produits agricoles ; (vi) le développement des produits et des services financiers adaptés aux acteurs de la production agro-pastorale et halieutique ; (vii) la promotion de l'entrepreneuriat agricole et de la reconversion du personnel militaire et des VDP dans la production ASP ; (viii) la promotion de « champions agropastoraux et halieutiques » dans les agropoles et (ix) le renforcement des capacités de prévention et de réaction face à l'insécurité alimentaire.

EA 4.1.2 : La contribution durable des ressources forestières et fauniques à la création des richesses et des emplois est accrue

Il s'agit à ce niveau : (i) d'impulser une croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée de la sylviculture, de la chasse et de la pêche de 7% et (ii) de faire passer le taux de transformation des Produits forestiers non ligneux (PFNL) de 41,7% en 2024 à 85% en 2030.

L'atteinte de cet effet nécessite la mise en œuvre des principales actions suivantes : (i) accroissement de la production forestière et valorisation des PFNL ; (ii) sécurisation des espaces de conservation ; (iii) renforcement de la production faunique et (iv) gestion durable des ressources forestières et fauniques.

EA 4.1.3 : La mobilisation et la gestion durable des ressources en eau de production agro-sylvo-pastorale sont assurées

A travers l'EA 4.1.3, il s'agit : (i) de porter la capacité de mobilisation d'eau de 6 155 millions de m^3 en 2024 à 6 208 millions de m^3 en 2030 et (ii) de faire passer le taux de fonctionnalité des infrastructures hydrauliques de 57,3% en 2024 à 90% en 2030.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions envisagées sont : (i) le renforcement des institutions et organes de mobilisation, notamment l'Office national des barrages et des aménagements hydroagricoles (ONBAH) ; (ii) la gestion durable des ressources en eau ; (iii) la réhabilitation et la construction de barrages à vocation agricole ; (iv) la réalisation de grands forages à haut débit à vocation d'irrigation agricole et (v) le développement des ouvrages d'irrigation agricole.

II.5.4.2. Programme 4.2 : Souveraineté énergétique

Le programme 4.2 vise à accroitre la production nationale de l'énergie électrique tout en la rendant accessible pour tous les usages.

Les effets attendus de ce programme sont au nombre de deux (02) : (i) EA4.2.1 : La production et la distribution de l'électricité sont renforcées et (ii) EA4.2.2 : L'approvisionnement du pays et des villes en hydrocarbures est assuré.

EA 4.2.1 : La production et la distribution de l'électricité sont renforcées

A travers cet effet, il s'agit de faire passer la puissance électrique totale installée de 678,5 MW en 2024 à 2 585,6 MW en 2030 et de l'énergie électrique livrée à la distribution de 2 661,4 GWh en 2024 à 13 931,4 GWh en 2030.

A cet effet, il est nécessaire de : (i) renforcer le parc des centrales thermiques existantes ; (ii) construire de nouvelles centrales thermiques ; (iii) réhabiliter des ouvrages de production ; (iv) d'accélérer la mise en œuvre du programme électronucléaire ; (v) poursuivre la promotion des énergies renouvelables et (vi) renforcer les infrastructures de transport et de distribution d'électricité.

EA4.2.2 : L'approvisionnement du pays et des villes en hydrocarbures est assuré

A travers cet effet, il s'agit : (i) de construire 16 nouveaux dépôts d'hydrocarbures et (ii) de porter la quantité d'hydrocarbure importée par an de 2,74 millions m^3 en 2025 à 5,66 millions m^3 en 2030.

Pour ce faire, les principales actions porteront sur (i) le renforcement des infrastructures de transport et de stockage d'hydrocarbures au niveau national ; (ii) l'accroissement de la capacité de stockage des dépôts d'hydrocarbures nationaux installés dans les pays de transit et (iii) le développement de nouveaux partenariats en matière de fourniture d'hydrocarbures.

II.5.4.3. Programme 4.3 : Développement de l'industrie et de l'artisanat

Le programme 4.3 a pour objectif stratégique d'accroitre la transformation industrielle et de l'artisanat et la création de richesse et d'emplois productifs.

Deux (02) effets sont attendus de ce programme : EA 4.3.1 : L'industrie manufacturière et l'artisanat sont davantage créateurs de richesses et d'emplois et EA 4.3.2 : Le secteur extractif est davantage dynamique et ses retombées sur l'économie et le bien-être des populations sont durablement accrues.

EA 4.3.1 : L'industrie manufacturière et l'artisanat sont davantage créateurs de richesses et d'emplois.

Cela passe par (i) l'accroissement de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de 9,6% en 2024 à 17,7% en 2030 ; (ii) l'atteinte d'un taux de croissance des exportations des produits industriels agréés sous le schéma UEMOA de 5,4% en 2024 à 6,0% en 2030 ; (iii) l'accroissement de la proportion d'artisans disposant d'un titre de qualification professionnelle de 14% en 2024 à 25% en 2030 ; (iv) l'augmentation de la part du secteur formel dans la valeur ajoutée du secteur secondaire de 65,4% en 2024 à 70,0% en 2030 et (v) l'accroissement du taux d'insertion des formés dans le domaine de l'artisanat de 17% en 2024 à 40% en 2030.

A cet effet, les principales actions à mettre en œuvre sont, entre autres, (i) l' amélioration de la compétitivité des sous-secteurs manufacturiers et de l'artisanat ; (ii) l'accroissement des investissements publics et privés dans l'industrie manufacturière et l'artisanat ; (iii) le renforcement de la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux ; (iv) l'accroissement de la demande locale et des exportations des produits manufacturés et artisanaux domestiques ;

(v) l'amélioration de l'accès des sous-secteurs de l'industrie manufacturière et l'artisanat à des financements adaptés et à la commande publique ; (vi) la réalisation des infrastructures industrielles (ZES, parcs industriels, zones franches agro-industrielles) ; (vii) la réhabilitation des zones industrielles ; (viii) la promotion commerciale des produits de l'artisanat à travers la tenue des salons au niveau national et régional ; (ix) la promotion de « champions nationaux » dans l'industrie manufacturière et l'artisanat et (x) la conduite des réformes sur les entreprises industrielles telles que MINOFA, SN-CITEC, SOSUCO, etc.

Par ailleurs, l'opérationnalisation de l'offensive industrielle et la mise en place du Centre national de transformation artisanale du coton (CENATAC) permettront de redynamiser les sous-secteurs de l'industrie et de l'artisanat.

EA 4.3.2 : Le secteur extractif est davantage dynamique et ses retombées sur l'économie et le bien-être des populations sont durablement accrues

La réalisation de l'EA 4.3.2 requiert de faire passer la part des industries extractives dans le PIB de 14,1% en 2024 à 22,6% en 2030 et de créer 117 500 emplois sur la période 2026-2030.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions sont, entre autres, (i) le renforcement de la recherche et de la prospection minière afin d'améliorer le niveau de connaissance du potentiel minier du pays ; (ii) la diversification des projets de mines et de carrières ; (iii) la promotion des compétences et des investissements nationaux dans les mines et carrières ; (iv) la promotion de projets miniers intégrés (pôles de croissance miniers) et la transformation des produits miniers et de carrières ; (v) le renforcement de la gestion environnementale et sociale afin de réduire les impacts négatifs des activités minières et énergétiques sur l'environnement ; (vi) l'amélioration de l'encadrement de l'activité minière artisanale et à petite échelle ; (vii) le renforcement du contenu local de l'activité minière et (viii) le renforcement de la lutte contre la fraude de l'or et des autres substances précieuses.

L'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC), la Société nationale des substances précieuses (SONASP), la Société de participation minière du Burkina Faso (SOPAMIB) se veulent des accélérateurs clés de l'atteinte des résultats en matière de développement industriel et artisanal.

II.5.4.4. Programme 4.4 : Développement du commerce

L'objectif stratégique du programme est de promouvoir un commerce favorable à la transformation de l'économie.

Les effets attendus de ce programme sont : (i) EA 4.4.1 : Les entreprises de commerce sont davantage formalisées et (ii) EA 4.4.2 : Le commerce est davantage favorable à la transformation de l'économie et au bien-être des populations.

EA 4.4.1 : Les entreprises de commerce sont davantage formalisées

Il s'agit, sur la période 2024 à 2030, de faire passer : la part de l'informel dans la valeur ajoutée du commerce de 55,5% à 30% et le pourcentage des acteurs contrôlés respectant la règlementation de 27,4% à 36,0%.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions à mener sont, entre autres : (i) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de formalisation des entreprises ; (ii) l'amélioration de l'accès des usagers aux procédures et institutions de formalisation des entreprises et (iii) la promotion, le suivi et l'encadrement du e-commerce et des ventes en ligne.

EA 4.4.2 : Le commerce est davantage favorable à la transformation de l'économie et au bien-être des populations

Pour obtenir ce résultat, il est nécessaire de porter : (i) le taux de couverture des importations par les exportations de 105,1% en 2024 à 150,8% en 2030 ; (ii) le taux d'ouverture commerciale de 26,4% en 2024 à 33,6% en 2030 ; (iii) la proportion des achats publics des produits et services locaux7 de 19,2% en 2024 à 33% en 2030 ; (iv) la part du commerce dans le secteur tertiaire de 30,7% en 2024 à 20% 2030 ; (v) la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire de 20,3% en 2024 à 15% en 2030 et (vi) la part des trois premiers d'exportation dans le total des exportations de 87,0% en 2024 à 82% en 2030.

Pour atteindre cet effet, les principales actions envisagées sont : (i) le développement et l'amélioration de la qualité des cadres spécifiques (institutionnels, juridiques, organisationnels) nécessaires à l'essor d'un commerce interne équitable ; (ii) la promotion des investissements publics et privés dans le domaine du commerce ; (iii) le renforcement de la lutte contre la fraude et la contrefaçon de produits, la hausse illégale des prix et autres pratiques illégales dans le domaine du commerce ; (iv) la diversification des produits d'exportation ; (v) le développement des infrastructures de commerce (marchés de gros, ports secs, chambres froides, comptoirs d'achats, etc.) ; (vi) le renforcement de la promotion des produits locaux ; (vii) l'opérationnalisation de la société d'Etat FASO-YAAR et (viii) la promotion économique et commerciale du Burkina Faso à l'extérieur.

II.5.4.5. Programme 4.5 : Développement des infrastructures et des services de transport et d'information géospatiale

Le programme 4.5 vise la réalisation de l'objectif stratégique suivant : « Développer les infrastructures et les services de transport ainsi que l'information géospatiale, de qualité et résilients, nécessaires à la transformation de l'économie ». Trois effets sont attendus de ce programme : (i) EA 4.5.1 : L'accessibilité aux infrastructures de transport de qualité est assurée, (ii) EA 4.5.2 : Les services de transport de qualité sont développés et rendus accessibles et (iii) EA 4.5.3 : Des produits et services innovants de l'information géospatiale sont disponibles et accessibles.

L'Initiative présidentielle Faso Mêbo, l'Initiative présidentielle de développement communautaire et l'opérationnalisation de Faso Rails sont des accélérateurs clés de l'atteinte des résultats de ce programme.

EA 4.5.1 : L'accessibilité aux infrastructures de transport de qualité est assurée

L'ambition pour les cinq prochaines années est d'améliorer : (i) la proportion des routes bitumées de 29,0% en 2024 à 45% en 2030 ; (ii) la proportion des pistes rurales aménagées de

[7] C'est le montant des achats publics des produits et services locaux de l'Administration publique rapporté au montant total des achats publics.

38,3% en 2024 à 50% en 2030 ; (iii) la proportion des routes en bon état de 28,7% en 2024 à 35% en 2030 ; (iv) la proportion de routes bitumées renforcées et ou réhabilitées de 8,4% en 2024 à 43% en 2030 ; (v) le taux de réalisation des infrastructures aéroportuaires de 72% en 2024 à 100% en 2030 ; (vi) d'accroitre le taux de réalisation des infrastructures ferroviaires et (vii) la densité du réseau routier de 1,8 km/100km² en 2024 à 2 km/100km² en 2030.

Pour atteindre cet effet, les principales actions envisagées sont : (i) le développement et l'amélioration de la qualité des réseaux nationaux routier et ferroviaire ; (ii) le développement d'un réseau d'autoroutes et ferroviaire vers les pays voisins et (iii) le développement des infrastructures et des moyens de transport aérien sur le plan national et international.

EA 4.5.2 : Des services de transport de qualité sont développés et rendus accessibles

L'ambition affichée pour la période 2026-2030 est d'accroître : (i) la contribution du secteur des transports au PIB de 1,2% en 2024 à 2,2% en 2030 ; (ii) le nombre de passagers des aéroports du Burkina Faso de 698 307 en 2024 à 1 000 000 en 2030 et (iii) le tonnage de fret de marchandises transportées par le ferroviaire de 795 286 tonnes en 2024 à 1 200 000 en 2030. Il s'agira également dans le cadre de l'amélioration de la mobilité urbaine, de réduire le temps moyen d'attente à un arrêt de bus de 74 mn en 2024 à 15 mn en 2030.

Pour atteindre cet effet, les principales actions sont : (i) le développement et amélioration de la qualité des services de transport routier, ferroviaire et aérien ; (ii) le développement des chaînes de transport multimodal efficaces ; (iii) le développement et amélioration de la qualité de la mobilité urbaine et (iv) l'amélioration de l'accessibilité des usagers aux services de transport.

La mise en service de l'aéroport de Donsin et l'aéroport de Bobo rénové constitue les principaux accélérateurs.

EA 4.5.3 : Des produits et services innovants de l'information géospatiale sont disponibles et accessibles

Pour cet effet, il s'agit d'améliorer : (i) le taux de couverture du territoire en réseaux de 68,5% en juin 2025 à 78,5% en 2030 ; (ii) le taux de couverture du territoire en cartes (1/25 000 et 1/50 000) de 45,5% en juin 2025 à 60% en 2030 et (iii) le taux de couverture en plan des entités administratives de 29% en juin 2025 à 55,4% en 2030. Il s'agira également d'accroitre le taux de couverture du territoire national en réseaux géodésiques de 49% en 2024 à 61% en 2030.

Pour atteindre cet effet, les principales actions envisagées sont : (i) le développement, la maintenance ou la sauvegarde des infrastructures du réseau géodésique ; (ii) le développement et la mise à jour des cartes numériques et des cartes thématiques pour les départements sectoriels et (iii) le développement de la plateforme intégrée de l'information géospatiale, des plans de ville et des plans ruraux.

II.5.4.6. Programme 4.6: Transformation numérique et développement des services postaux

L'objectif stratégique de ce programme est : « D'accélérer la transformation numérique de l'économie nationale et assurer un accès équitable aux services postaux ». Les effets attendus de ce programme sont : (i) EA 4.6.1: La couverture territoriale en infrastructures modernes de

communications électroniques est améliorée ; (ii) EA 4.6.2: Des services numériques de qualité et sécurisés sont implémentés dans le système économique national et (iii) EA 4.6.3: Des services postaux modernes et de qualité sont accessibles sur toute l'étendue du territoire.

Le Fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques, les projets PACDIGITAL et PACYR constituent les principaux accélérateurs pour booster la transformation numérique dans le cadre de ce programme.

EA 4.6.1 : La couverture territoriale en infrastructures modernes de communications électroniques est améliorée

Il s'agira pour la période 2026- 2030, de faire passer: (i) le taux de couverture de la population en réseau mobile large bande (3G/4G) de 80,3% / 66,8% en 2024 à 92,0% / 76,0% 2030 ; (ii) le taux de pénétration de la population nationale à l'internet (mobile et fixe) de 83,0% en 2024 à 94% en 2030 ; (iii) la proportion des chefs-lieux de communes à une portée de 10 km d'une ligne à fibre optique de 48,43% à 65,5% ; (iv) le nombre de bâtiments administratifs interconnectés au RESINA de 3 026 en 2024 à 3 526 en 2030 ; (v) l'indice de développement des TIC de 30,1 en 2024 à 40 en 2030 et (vi) la capacité de stockage des données et d'hébergement/puissance de calcul de l'administration de 551 TO/4 176 CPU cores en 2024 à 10 631 TO / 52 592 CPU cores.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions à mettre en œuvre sont : (i) le développement de la connectivité large bande au grand public ; (ii) le renforcement du Réseau intranet de l'administration publique (RESINA) ; (iii) le renforcement des capacités d'hébergement et de stockage de données et (iv) l'amélioration de la régulation des services de communications électroniques.

EA 4.6.2 : Des services numériques de qualité et sécurisés sont implémentés dans le système économique national

Sur la période 2026-2030, les interventions du Gouvernement devraient permettre : (i) d'augmenter le nombre de procédures administratives dématérialisées de 232 en 2024 à 557 en 2030 ; (ii) de porter à 100% à partir de 2028 la proportion des plateformes développées et mises en exploitation ; (iii) de porter à plus de 90%, le taux de satisfaction des utilisateurs/consommateurs des e-services de l'Administration en 2030 et (iv) de faire passer la proportion des personnes disposant d'un identifiant unique électronique de base de 0% en 2025 à 90% au moins en 2030.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions à mettre en œuvre sont : (i) le développement de l'administration électronique ; (ii) le renforcement de la sécurisation du cyberespace national et l'opérationnalisation du système d'identification biométrique de base ; (iii) le renforcement de la protection des données à caractère sensible et/ou personnel ; (iv) la promotion de l'usage des technologies numériques émergentes et (v) le développement de l'expertise nationale et de l'entrepreneuriat numérique.

EA 4.6.3 : Des services postaux modernes et diversifiés sont accessibles aux populations

Au cours de la période 2026-2030, l'ambition est de faire passer : (i) le taux de couverture géographique des agences postales de 36,5% en 2025 à 42,7% en 2030 ; (ii) le nombre de points

de contacts postaux fonctionnels de 118 en 2024 à 295 en 2030 et (iii) de maintenir le taux moyen d'accroissement des comptes CCP/CNE supérieur ou égal à 6% l'an.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions à mettre en œuvre sont : (i) l'extension et la modernisation du réseau postal à travers les Zama Tchey (Maisons du Citoyen) pour contribuer à l'inclusion numérique ; (ii) la promotion de l'inclusion financière postale et (iii) le développement d'un environnement favorable à l'exercice des activités postales.

II.5.4.7. Programme 4.7: Développement des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs

L'objectif stratégique du programme 4.7 est « D'accroitre la contribution du sous-secteur des industries culturelles, touristiques et sportives à la création de richesse et d'emplois décents, ainsi qu'au rayonnement international du Burkina Faso ». Les effets attendus du programme sont : (i) EA 4.7.1 : La contribution des industries culturelles et touristiques au rayonnement international du pays et à la création de richesse et d'emplois est accrue et (ii) EA 4.7.2 : La contribution des industries sportives et de loisirs au rayonnement international du pays et à la création de richesse et d'emplois est accrue.

L'Initiative présidentielle pour la relève et la promotion de l'élite sportive (IP-RELIS), les fonds nationaux de soutien du sport et de développement culturel, l'opérationnalisation du Mémorial Thomas SANKARA et du Pôle touristique de Samendéni sont des accélérateurs clés de l'atteinte de ces résultats.

EA 4.7.1 : La contribution des industries culturelles et touristiques au rayonnement international du pays et à la création de richesse et d'emplois est accrue

Il s'agit de porter la part de la valeur ajoutée de la branche « hôtellerie et restauration » dans le PIB de 1,7% en 2024 à 2,5% en 2030.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions sont, entre autres : (i) le renforcement du cadre institutionnel, des infrastructures et équipements stratégiques ; (ii) le renforcement de la protection et de la promotion du patrimoine culturel et touristique national ; (iii) la promotion des investissements publics et privés dans les industries culturelles et touristiques et (iv) le renforcement de la compétitivité des industries culturelles et touristiques aux niveaux national et international.

EA 4.7.2 : La contribution des industries sportives et de loisirs au rayonnement international du pays et à la création de richesse et d'emploi est accrue

L'ambition est de porter : (i) le nombre de médailles remportées par les sportifs burkinabè dans les compétitions internationales de 310 en 2024 à 320 en 2030 ; (ii) le taux d'accroissement des structures de formation des jeunes talents de 28% à l'horizon 2030 ; (iii) le taux de participation des structures sportives aux compétitions internationales prévues de 77% en 2024 à 100% en 2030 et (iv) le nombre d'entreprises du domaine des sports et des loisirs formalisées de 18 en 2024 à 43 en 2030.

Pour atteindre ce résultat, les principales actions sont, entre autres : (i) le renforcement du cadre institutionnel, des infrastructures et équipements stratégiques nécessaires au développement

des industries des sports et loisirs ; (ii) la promotion des investissements publics et privés dans les industries des sports et loisirs et (iii) le renforcement de la compétitivité des industries des sports et loisirs aux niveaux national et international.

II.6. Cohérence entre les effets attendus du PND et les ODD

L'ensemble des effets attendus de la mise en œuvre du PND est en cohérence avec les engagements internationaux et régionaux auxquels le Burkina Faso est partie prenante.

Tableau 6: Correspondance des effets attendus du PND et des cibles ODD

Effets du PND 2026-2030	Cibles ODD
EA 1.1.1: Les capacités des Forces de défense et de sécurité sont renforcées	**Cible 16.1** : Réduire significativement toutes les formes de violence et les taux de mortalité liés à celle-ci
	Cible 16.3 : Promouvoir l'Etat de droit et assurer l'accès à la justice pour tous
EA 1.1.2: L'intégrité territoriale est restaurée	**Cible 16.1 :** Réduire significativement toutes les formes de violence et les taux de mortalité liés à celle-ci
	Cible 16.4 : Réduire les flux financiers illicites et les armes de toute nature
EA 1.1.3: La coopération sécuritaire est renforcée	**Cible 16.1 :** Réduire significativement toutes les formes de violence et les taux de mortalité liés à celle-ci
	Cible 16.4 : Réduire les flux financiers illicites et les armes de toute nature
	Cible 16.6 : Développer des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
	Cible 17.16 : Renforcer la coopération internationale pour le développement
EA 1.1.4: La lutte contre toutes les formes de criminalité est intensifiée	**Cible 16.1 :** Réduire significativement toutes les formes de violence et les taux de mortalité liés à celle-ci
	Cible 16.3 : Promouvoir l'Etat de droit et assurer l'accès à la justice pour tous
	Cible 16.4 : Réduire les flux financiers illicites et les armes de toute nature
EA 1.2.1 : Le vivre-ensemble respectueux de la diversité est promu	**Cible 16.7** : Assurer la prise de décision responsable, inclusive et représentative à tous les niveaux
EA 1.2.2 : Le tissu social est restauré	**Cible 16.1 :** Réduire significativement toutes les formes de violence et les taux de mortalité liés à celle-ci
	Cible 16.7 : Assurer la prise de décision responsable, inclusive et représentative à tous les niveaux
EA 2.1.1 : Les cadres politiques, juridiques et institutionnels sont renforcés et conformes aux aspirations des populations	**Cible 16.3:** Promouvoir l'Etat de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
EA 2.1.2 : Le système judiciaire est accessible, performant et adapté aux réalités socioculturelles	**Cible 16.3:** Promouvoir l'Etat de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

Effets du PND 2026-2030	Cibles ODD
EA 2.1.3 : La promotion et la protection des droits humains sont renforcées	**Cible 16.3:** Promouvoir l'Etat de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
EA 2.1.4 : L'accès des citoyens à l'information et la communication gouvernementale sont améliorés	**Cible 16.10:** Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
EA 2.1.5 : Le rayonnement international du Burkina Faso est renforcé	**Cible 10.6:** Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes
EA 2.2.1 : La planification du développement et l'évaluation des politiques publiques sont améliorées	**Cible 17.14 :** Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
EA 2.2.2 : La mise en œuvre des politiques publiques est renforcée	**Cible 17.14 :** Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
EA 2.3.1 : La responsabilité, la transparence et la lutte contre la corruption sont renforcées	**Cible 16.5 :** Réduire la corruption et les pots-de-vin
EA 2.3.2 : L'accès des services publics en ligne est accru	**Cible 16.6** : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
	Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
EA 2.3.3 : La déconcentration des services publics est renforcée	**Cible 10.1:** Autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'origine ethnique, de la religion, du statut économique ou autre
	Cible 11.a: Soutenir les liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales, en renforçant la planification du développement national et régional.
	Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
EA 2.3.4 : La gestion des ressources humaines est améliorée	**Cible 16.6** : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
	Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Effets du PND 2026-2030	Cibles ODD
EA 2.4.1 : L'environnement des affaires favorable aux investissements est promu	**Cible 8.3 :** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
EA 2.4.2 : La mobilisation des ressources et la gestion budgétaire sont améliorées	**Cible 17.1 :** Mobiliser des ressources financières supplémentaires provenant de sources multiples, y compris la coopération internationale, pour les pays en développement
	Cible 17.1 : Renforcer la mobilisation des ressources nationales, y compris par l'appui international aux pays en développement, afin d'améliorer la capacité nationale de collecte de l'impôt et d'autres recettes
EA 2.4.3 : Le financement de l'économie et la supervision des systèmes financiers sont renforcés	**Cible 8.10 :** Renforcer la capacité des institutions financières nationales à encourager et à étendre l'accès à des services bancaires, d'assurance et financiers pour tous
	Cible 9.3 : Accroître l'accès des petites industries et autres entreprises, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris des crédits abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et les marchés
EA 2.4.4 : La coopération économique est renforcée	**Cible 17.3 :** Mobiliser des ressources financières supplémentaires provenant de sources multiples, y compris la coopération internationale, pour les pays en développement
EA 2.4.5 : La transparence dans la gestion des finances publiques et la LBC/FT/FP sont renforcées	**Cible 16.4 :** D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers et d'armes illicites, renforcer la récupération et la restitution des avoirs volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
	Cible 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
EA 2.5.1 : La gouvernance des collectivités territoriales est renforcée	**Cible 10.2 :** Autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous
EA 2.5.2 : Le financement de la décentralisation est amélioré	**Cible 11.a :** Soutenir les liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales
EA 2.5.3 : L'offre des services publics locaux est améliorée	**Cible 10.2 :** Autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous
	Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Effets du PND 2026-2030	Cibles ODD
EA 2.5.4 : Les potentialités économiques des CT sont promues	**Cible 8.2 :** Promouvoir des politiques favorisant les activités productives, la création d'emplois décents et l'entrepreneuriat
	Cible 8.3 : Augmenter la productivité économique grâce à la diversification, la modernisation technologique et l'innovation
EA 2.5.5 : La maitrise d'ouvrage publique locale est améliorée	**Cible 9.1:** Mettre en place des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes pour appuyer le développement économique et le bien-être humain
EA 2.5.6 : Le développement des pôles de croissance et de compétitivité est accéléré	**Cible 8.2 :** Promouvoir des politiques favorisant les activités productives, la création d'emplois décents et l'entrepreneuriat **Cible 8.3 :** Augmenter la productivité économique grâce à la diversification, la modernisation technologique et l'innovation
EA 2.6.1 : La participation des communautés et des citoyens aux initiatives de développement est renforcée	**Cible 11.3 :** D'ici à 2030, renforcer les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains
	Cible 16.7 : Faire en sorte que le niveau de décision soit réactif, inclusif, participatif et représentatif à tous les niveaux
	Cible 17.17: Encourager et promouvoir des partenariats efficaces entre secteurs public, privé et société civile
EA 2.6.2 : La vision nationale et les valeurs endogènes sont promues	**Cible 16.7:** Assurer à tous des institutions réactives, inclusives, participatives et représentatives à tous les niveaux
EA 3.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité centrés sur la personne et la souveraineté pharmaceutique sont garantis	**Cible 3.8 :** Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donne accès à des services de santé essentiels de qualité et des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité, et d'un coût abordable
EA 3.1.2 : l'état nutritionnel de la population en particulier des enfants et des femmes est amélioré	**Cible 2.2 :** Mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans
EA 3.2.1 : L'accès de tous à une éducation inclusive est garanti à tous les niveaux	**Cible 4.3 :** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient un accès équitable à un enseignement technique, professionnel et tertiaire, y compris universitaire, de qualité et à un coût abordable
	Cible 4.5 : Eliminer les disparités entre les sexes et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle pour les personnes vulnérables

Effets du PND 2026-2030	Cibles ODD
EA 3.2.2 : La qualité de l'éducation à tous les niveaux est améliorée	**Cible 4.1 :** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons achèvent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité, débouchant sur des résultats d'apprentissage pertinents et efficaces
	Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences nécessaires, notamment techniques et professionnelles, pour accéder à l'emploi, à un travail décent et à l'entrepreneuriat
	Cible 4.c : D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment par la coopération internationale
EA 3.2.3 : L'offre de formation adaptée aux besoins de l'économie est disponible pour les secteurs prioritaires	**Cible 4.3 :** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient un accès équitable à un enseignement technique, professionnel et tertiaire, y compris universitaire, de qualité et à un coût abordable.
	Cible 4.5 : Eliminer les disparités entre les sexes et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle pour les personnes vulnérables
EA 3.2.4 : L'efficacité des formations techniques et professionnelles est garantie	**Cible 4.3 :** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient un accès équitable à un enseignement technique, professionnel et tertiaire, y compris universitaire, de qualité et à un coût abordable
	Cible 4.5 : Eliminer les disparités entre les sexes et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle pour les personnes vulnérables
EA 3.3.1 : Les capacités humaines et les infrastructures nécessaires en matière de Science, technologie et innovation (STI) sont développées	**Cible 9.5 :** Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels dans tous les pays, en particulier les pays en développement ; encourager l'innovation et accroître considérablement, d'ici à 2030, le nombre de personnes travaillant dans le domaine de la recherche et du développement pour un million d'habitants, ainsi que les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement
EA 3.3.2 : Les technologies, les innovations adéquates et les savoirs endogènes sont produits et valorisés	**Cible 9.5 :** Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels dans tous les pays, en particulier les pays en développement ; encourager l'innovation et accroître considérablement, d'ici à 2030, le nombre de personnes travaillant dans le domaine de la recherche et du développement pour un million d'habitants, ainsi que les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement

Effets du PND 2026-2030	Cibles ODD
EA 3.4.1 : Le travail décent est promu	**Cible 8.3 :** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et encouragent la formalisation et la croissance des micro-, petites et moyennes entreprises
	Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
EA 3.4.2 : L'insertion socio-économique de la main-d'œuvre particulièrement des jeunes et des femmes est améliorée	**Cible 8.3 :** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et encouragent la formalisation et la croissance des micro-, petites et moyennes entreprises
	Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
	Cible 8.6 : D'ici à 2020 (et au-delà), réduire considérablement la proportion de jeunes sans emploi, ni études ni formation
	Cible 5.5 : Assurer la pleine participation des femmes et l'égalité des chances d'accès aux fonctions de direction dans la vie politique, économique et publique
	Cible 5.a : Entreprendre des réformes pour donner aux femmes des droits égaux aux ressources économiques, ainsi qu'à la propriété et au contrôle des terres et autres formes de biens, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles
EA 3.4.3 : La protection sociale est garantie pour tous	**Cible 1.3 :** Mettre en œuvre à l'échelle nationale des systèmes et mesures de protection sociale adaptés, y compris des socles de protection sociale, et veiller à ce que, d'ici à 2030, une large part des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
	Cible 8.8 : Protéger les droits des travailleurs et promouvoir un environnement de travail sûr et sécurisé pour tous
EA 3.4.4 : Les inégalités de genre sont réduites	**Cible 10.3 :** Garantir l'égalité des chances et réduire les inégalités de résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires
	Cible 5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
EA 3.5.1 : l'accès équitable et continu de tous à l'eau potable, à l'électricité et au logement décent est accru	**Cible 6.1 :** D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, pour tous

Effets du PND 2026-2030	Cibles ODD
	Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès universel à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
EA 3.5.2 : l'accès à un cadre de vie décent pour tous est promu	**Cible 11.1 :** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à un logement adéquat, sûr et abordable ainsi qu'à des services de base, et assainir les quartiers de taudis
EA 3.5.3 : le développement urbain est maitrisé	**Cible 11.3 :** D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans les pays
	Cible 8.5 : Garantir un travail décent pour tous avec un salaire égal pour un travail de valeur égale
	Cible 11.b : D'ici à 2020, accroitre nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets du changement climatique et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux
EA 3.5.4 : La résilience climatique des secteurs et des domaines prioritaires est améliorée	**Cible 13.1 :** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et la capacité d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
EA 3.5.5 : La gouvernance environnementale et du développement durable est améliorée	**Cible 16.6 :** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes d'ici à 2030, tous les niveaux
	Cible 17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
	Cible 13.2 : Intégrer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et plans nationaux
EA 4.1.1 : La souveraineté alimentaire, ainsi que la création durable de richesses et d'emplois dans les sous-secteurs agro-pastoral et halieutique, sont renforcées	**Cible 2.3 :** D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, notamment les femmes, les peuples autochtones, les agriculteurs familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris par un accès sûr et équitable à la terre, aux ressources productives et aux marchés
	Cible 8.2 : Atteindre des niveaux plus élevés de productivité économique grâce à la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment dans les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

Effets du PND 2026-2030	Cibles ODD
EA 4.1.2 : La contribution durable des ressources forestières et fauniques à la création des richesses et des emplois est accrue	**Cible 15.2 :** D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître le reboisement et l'afforestation à l'échelle mondiale
	Cible 8.4 : Améliorer progressivement, d'ici à 2030, l'efficacité des ressources mondiales dans la consommation et la production et s'efforcer de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement
EA 4.1.3 : La mobilisation et la gestion durable des ressources en eau de production agro-sylvo-pastorale sont assurées	**Cible 6.4 :** D'ici à 2030, augmenter considérablement l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs et assurer des retraits et des approvisionnements durables en eau douce afin de faire face à la pénurie d'eau et de réduire considérablement le nombre de personnes qui en souffrent
EA 4.2.1 : La production et la distribution de l'électricité sont renforcées	**Cible 7.1 :** D'ici à 2030, garantir l'accès universel à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
	Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
EA 4.2.2 : L'approvisionnement du pays et des villes en hydrocarbures est assuré	**Cible 7.1 :** D'ici à 2030, garantir l'accès universel à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
EA 4.3.1 : L'industrie manufacturière et l'artisanat sont davantage créateurs de richesse et d'emplois	**Cible 8.2 :** Atteindre des niveaux plus élevés de productivité économique grâce à la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment dans les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
	Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable et encourager, d'ici à 2030, une augmentation importante de la part de l'industrie dans l'emploi et le produit intérieur brut, conformément à la situation nationale, et multiplier par deux cette part dans les pays les moins avancés
EA 4.3.2 : Le secteur extractif est davantage dynamique et ses retombées sur l'économie et le bien-être sont durablement accrues	**Cible 12.2 :** D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
	Cible 8.4 : Améliorer progressivement, d'ici à 2030, l'efficacité des ressources mondiales dans la consommation et la production et s'efforcer de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement

Effets du PND 2026-2030	Cibles ODD
EA 4.4.1 : Les entreprises de commerce sont davantage formalisées	**Cible 8.3 :** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et encourager la formalisation et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises, y compris par l'accès aux services financiers
	Cible 9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises industrielles et autres, notamment les petites entreprises, aux services financiers, y compris le crédit abordable, et leur intégration dans les chaînes de valeur et les marchés
EA 4.4.2 : Le commerce est davantage favorable à la transformation de l'économie et au bien-être des populations	**Cible 17.11 :** Accroître considérablement les exportations des pays en développement, en particulier dans le cadre du commerce international, pour doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020
	Cible 8.2 : Atteindre des niveaux plus élevés de productivité économique grâce à la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment dans les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
EA 4.5.1 : L'accessibilité aux infrastructures de transport de qualité est assurée	**Cible 11.2 :** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables, en améliorant la sécurité routière, notamment grâce à l'expansion des transports publics
EA 4.5.2 : Des services de transport de qualité sont développés et rendus accessibles	**Cible 11.2 :** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables, en améliorant la sécurité routière, notamment grâce à l'expansion des transports publics
EA 4.6.1 : La couverture territoriale en infrastructures modernes de communications électroniques est améliorée	**Cible 17.8 :** Mettre en place un mécanisme de transfert de technologie et renforcer les capacités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication
	Cible 9.c : Accroître considérablement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et s'efforcer de garantir un accès universel et abordable à Internet dans les pays les moins avancés d'ici à 2020
EA 4.6.2 : Des services numériques de qualité et sécurisés sont implémentés dans le système économique national	**Cible 9.c :** Accroître considérablement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et s'efforcer de garantir un accès universel et abordable à Internet

Effets du PND 2026-2030	Cibles ODD
EA 4.6.3 : Des services postaux modernes et diversifiés sont accessibles aux populations	**Cible 9.1 :** Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente [...] pour soutenir le développement économique et le bien-être humain, en mettant l'accent sur un accès abordable et équitable pour tous
EA 4.7.1 : La contribution des industries culturelles et touristiques au rayonnement international du pays et à la création de richesse et d'emploi est accrue	**Cible 8.9 :** D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir un tourisme durable qui crée des emplois, promeut la culture et les produits locaux
	Cible 12.b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux

III. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PND 2026-2030 comprend des organes et des instances créés pour apprécier et valider les performances enregistrées et orienter sa mise en œuvre.

III.1. Instruments de mise en œuvre

Le PND est élaboré pour conduire l'action du Gouvernement. Il définit les priorités de développement sur une période quinquennale en cohérence avec la vision nationale de développement à long terme. Il est mis en œuvre à travers des programmes de développement.

L'approche-programme implique d'aller au-delà de la simple agrégation des interventions sectorielles et locales, en privilégiant la cohérence horizontale et verticale des interventions. Il crée et renforce également, les synergies d'action et accroit l'efficacité dans la budgétisation, l'exécution et le suivi-évaluation. Il offre un cadre au renforcement de la mobilisation et de l'utilisation efficiente des ressources extérieures.

Ainsi, tous les investissements publics, quelle que soit la source de financement, s'alignent sur les objectifs stratégiques de développement définis dans les programmes du PND ainsi que le dispositif national de finances publiques. Les projets du même domaine de résultats sont regroupés dans un cadre logique unique. Cela a pour avantage de minimiser les chevauchements et les duplications d'efforts, de renforcer la coordination et la synergie entre acteurs, ministères, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, secteur privé et ONG.
Les programmes qui opérationnalisent les actions prioritaires du PND sont exécutés à travers des Matrices de réformes stratégiques et d'investissements structurants (MRSIS) triennales glissantes.

III.1.1. Les initiatives accélératrices et les réformes stratégiques

Le PND est également mis en œuvre à travers des initiatives accélératrices et des réformes stratégiques. Ainsi, l'Etat a opté d'accélérer le rythme du développement endogène au moyen de la mise en œuvre d'initiatives. Il s'agit, notamment de l'Initiative présidentielle pour la production agricole et l'autosuffisance alimentaire (IPP3A), de l'Initiative présidentielle Faso Mêbo, de l'Initiative présidentielle de développement communautaire (IPDC), de l'Initiative présidentielle pour une éducation de qualité (IPEQ), de l'Initiative présidentielle pour la santé (IPS), de l'Initiative présidentielle pour la relève et la promotion de l'élite sportive (IPRELIS), de l'entrepreneuriat communautaire, de l'Offensive agro-pastorale et halieutique (OAPH).

Concomitamment aux initiatives présidentielles, des réformes stratégiques seront engagées en vue de refonder l'Administration publique pour une gouvernance plus vertueuse et de favoriser une meilleure implication du secteur privé dans les initiatives de développement.

III.1.2. Les plans d'action sectoriels

Le plan d'action sectoriel est l'instrument de programmation opérationnelle du PND au niveau du secteur de planification. Il vise à assurer la cohérence entre les documents de programmation opérationnelle des institutions et départements ministériels du secteur de planification. Il comprend l'ensemble des investissements structurants et réformes stratégiques du secteur qui contribuent à l'atteinte des résultats (effets et impacts) des programmes.

III.1.3. Les plans d'action de développement local

Pour contribuer à la mise en œuvre du PND, chaque Cadre régional de dialogue (CRD) élabore un Plan d'action régional de développement (PARD) cohérent à la fois avec le PND et les Plans locaux de développement (PCD, PRD). Ce Plan qui opérationnalise les actions prioritaires de développement régional prévues dans le PND et les documents de planification régionale (PLD, stratégie régionale, schémas régionaux, etc.) est exécuté à travers les MRSIS triennales glissantes des régions. Ces MRSIS agrègent les investissements des niveaux régions, communes et villages.

Pour ce qui est des collectivités territoriales notamment les communes rurales, un modèle de développement endogène est privilégié en vue :

- de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des membres de communautés locales à la gestion de projet ;
- d'éveiller la conscience collective et l'engagement des populations ;
- de cultiver la citoyenneté, le patriotisme et la cohésion sociale ;
- d'organiser les communautés à assurer leur propre sécurité ;
- d'organiser les communautés à identifier, prioriser et à exécuter elles-mêmes, les projets de développement locaux qui intègrent l'amélioration du cadre de vie, du capital humain, du bien-être ;
- de co-financer les besoins locaux de développement identifiés ;
- de suivre et évaluer périodiquement l'état de mise en œuvre des projets.

III.1.4. Les instruments budgétaires

Un Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP) est élaboré pour encadrer la préparation des crédits du budget de l'Etat. Il est conçu sur la base des priorités et choix stratégiques des programmes de développement retenus dans le PND, du cadrage macroéconomique et des plans d'actions triennaux glissants des départements ministériels. Ce document tient compte des engagements économiques et financiers vis-à-vis des partenaires et des organisations sous régionales, régionales et internationales.

III.1.5. Le cadre de gestion environnementale et sociale

Le PND fait l'objet d'une Evaluation environnementale stratégique (EES), assortie d'un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) qui identifie des actions d'évitement, de réduction ou de compensation des potentiels impacts environnementaux. Le CGES propose également des mesures en vue d'une meilleure intégration de la durabilité et de la croissance verte dans l'action publique du développement. La mise en œuvre des propositions faites dans le CGES va non seulement contribuer à préserver les ressources naturelles, mais aussi à impulser un développement économique et social durable.

III.1.6. La stratégie de communication

Une stratégie de communication du PND assortie d'un plan de communication permettra de renforcer sa visibilité et son appropriation par tous les acteurs du développement au niveau national. Elle accordera une place primordiale à la communication de masse, notamment par l'utilisation des langues nationales et des TIC.

III.2. Acteurs de mise en œuvre

L'opérationnalisation du PND se fera avec l'ensemble des acteurs concernés par le développement socio-économique du Burkina Faso et dans le cadre d'une synergie parfaite d'action. Il s'agit de l'Etat, des populations, des entreprises à capitaux publics, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile, des Burkinabè de l'extérieur et des partenaires techniques et financiers.

III.2.1. L'Etat

Ayant opté de réinvestir certains domaines stratégiques de l'économie, l'Etat crée des entreprises stratégiques, initie et conduit des initiatives novatrices de développement et entreprend des réformes stratégiques conformes aux orientations de la RPP. Dans cette optique, les structures publiques élaborent et actualisent les politiques et stratégies publiques, assurent la cohérence des instruments de planification sectorielle et spatiale, créent un environnement favorable et mobilisent les communautés, les partenariats et les ressources, nécessaires à la mise en œuvre optimale et au suivi-évaluation du PND. Outre ce positionnement stratégique, le rôle de l'Etat dans la mise en œuvre du PND consistera à promouvoir une administration publique performante et à améliorer un climat des affaires favorable au développement de l'initiative privée.

III.2.2. Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales jouent un rôle stratégique dans la mise en œuvre du PND, en traduisant les orientations nationales en actions concrètes adaptées aux besoins locaux. Elles incarnent la gouvernance de proximité et favorisent la participation citoyenne et communautaire dans le cadre du présent PND qui opte de recourir à l'approche du développement endogène. Ainsi, pour ce qui est des investissements à réaliser par la maîtrise d'œuvre des populations des villages, elles veillent à l'identification par celles-ci, des investissements prioritaires à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du présent PND. Les collectivités territoriales accompagnent ces dernières dans l'exercice de la maîtrise d'œuvre

des investissements identifiés tout en assurant le suivi de la mise en œuvre de ces investissements.

Concernant les actions à réaliser dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales ou de l'Etat, elles facilitent la réalisation des investissements et contribuent à l'élaboration et au suivi-évaluation des programmes régionaux du PND en veillant à leur cohérence avec les plans locaux de développement. Elles assurent également l'animation des cadres de concertation locaux avec les différents acteurs ainsi que la promotion de la culture de la responsabilité citoyenne dans la gestion des affaires locales, participent à la mobilisation des ressources locales (taxes, redevances, actionnariat populaire, contribution volontaire, partenariats) et une gestion transparente des fonds publics.

III.2.3. Les entreprises à capitaux publics

Les entreprises à capitaux publics majoritaires sont des entités clés pour traduire les orientations du PND en actions concrètes, notamment dans les secteurs stratégiques pour la croissance, l'emploi et le bien-être collectif. Elles assurent la fourniture de produits et services essentiels dans des secteurs stratégiques de l'économie (énergie, eau, transport, télécommunications, assurance, banque, meunerie, commercialisation agricole, transformation industrielle et minière). En tant qu'outils de souveraineté économique, les entreprises à capitaux publics majoritaires nouent des partenariats pour mobiliser des financements et pour renforcer les capacités techniques dans les secteurs stratégiques.

III.2.4. Les populations

L'Etat, dans sa volonté de parvenir à une plus grande implication des populations à la base dans la mise en œuvre des actions de développement qui prennent en compte leurs besoins réels, a adopté la loi n°003-2023/ALT du 25 mai 2023 portant institution de Comités de veille et de développement (COVED).

Chargés de la promotion de l'action citoyenne, les COVED sont des organisations civiles, apolitiques et sui generis qui regroupent des résidents d'un village ou d'un secteur. Ils agissent ensemble en vue de contribuer à la mise en œuvre de solutions endogènes de développement en cohérence avec les politiques nationales et les plans locaux de développement.

Le PND entend exploiter ce cadre de mobilisation populaire pour une plus grande implication des populations à la promotion du développement à la base et l'optimisation du développement social local.

Ainsi, pour l'atteinte des aspirations populaires légitimes et des impacts attendus, le PND 2026-2030 opte d'identifier une gamme d'investissements prioritaires dont la maitrise d'œuvre est distribuée entre les communautés à la base, les collectivités territoriales et les ministères et institutions.

III.2.5. Le secteur privé

Dans le cadre du PND, le secteur privé est à la fois partenaire stratégique de l'Etat et acteur opérationnel de la transformation structurelle de l'économie. Il contribue à la création de richesses et d'emplois décents et durables, en assurant une part importante de la production

nationale dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'industrie, le commerce, les services, l'énergie et les TIC. Cet acteur répond aux besoins des populations en produits et services de qualité. A travers les Partenariats public-privé (PPP), le secteur privé appuie le financement des infrastructures et des services publics. Il introduit des technologies innovantes et des pratiques managériales modernes, renforçant ainsi la productivité et la compétitivité. Son engagement soutient l'industrialisation et la transition numérique, deux piliers majeurs de la transformation économique visée par le PND. Ce partenariat entre le public et le privé favorise une dynamique inclusive et durable, centrée sur la performance, l'innovation et l'impact territorial.

III.2.6. La société civile

La société civile participe à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des différentes politiques et stratégies publiques. Elle joue également un rôle de formation, de veille citoyenne et d'appui-conseil aux différents acteurs afin de rendre les actions du PND plus efficaces et équitables. Pour plus d'impact de son action, l'Etat conçoit et met en œuvre des mesures qui renforcent son intervention en matière de transparence et la traçabilité des financements.

III.2.7. Les Burkinabè de l'extérieur

Les Burkinabè de l'extérieur occupent une place stratégique dans la mise en œuvre du PND. Au-delà des transferts financiers, la diaspora représente un vivier de compétences, d'investissements et de réseaux utiles au développement national. La diaspora contribue à la modernisation des administrations et des entreprises, investit dans des secteurs clés (agriculture, immobilier, commerce, services), et favorise la création d'emplois. En tant qu'ambassadeurs du Burkina Faso, les membres de la diaspora contribuent à l'amélioration de l'image du pays, attirent des investisseurs et des touristes, et mobilisent l'attention internationale sur les priorités nationales. Leur engagement dans les réseaux internationaux facilite l'accès aux financements et aux partenariats. Le Gouvernement soutient cette dynamique par une meilleure organisation, des mécanismes incitatifs, des cadres institutionnels renforcés et des dispositifs financiers adaptés.

III.2.8. Les partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers accompagnent la mise en œuvre du PND à travers des appuis budgétaires et des paniers communs. Leurs interventions s'inscrivent dans les programmes du PND pour garantir la cohérence et la complémentarité des actions. L'approche-programme retenue renforce le leadership national et assure l'efficacité de la mobilisation et de l'utilisation efficiente des ressources extérieures ainsi que la durabilité des résultats. Elle favorise une meilleure coordination, une responsabilisation accrue et une orientation stratégique des ressources vers les priorités nationales, consolidant ainsi l'impact des interventions.

III.3. Cadre organisationnel

III.3.1. Organes de suivi

Les organes de suivi du PND se composent du Comité d'orientation stratégique (COS), du Comité national de suivi (CNS), des Cadres sectoriels de dialogue (CSD) et des Cadres régionaux de dialogue (CRD). Le SEN-PND assure le secrétariat technique du COS et du CNS.

III.3.1.1. Le Comité d'orientation stratégique

C'est l'organe d'orientation stratégique du PND présidé par le Premier ministre, Chef du Gouvernement. Les missions du COS sont : (i) superviser la mise en œuvre globale du PND ; (ii) donner des directives aux acteurs sectoriels et locaux, pour la conduite des actions qui leur incombent ; (iii) autoriser la réalisation des études à caractère général ou spécifique nécessaires à l'opérationnalisation des orientations et ; (iv) veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus de suivi et d'évaluation du PND.

III.3.1.2. Le Comité national de suivi

L'organe technique de préparation des travaux du COS/PND est le Comité national de suivi (CNS) présidé par Secrétaire General du Ministère de l'Economie et des Finances. Le CNS est chargé de l'examen et la validation technique des dossiers à soumettre à l'appréciation du COS. De façon spécifique, il a pour rôle : (i) analyser les questions stratégiques et politiques ainsi que les projets d'orientation à soumettre au COS et identifier les difficultés et (ii) d'échanger sur toute autre question inscrite à son ordre du jour.

III.3.1.3. Les Cadres sectoriels de dialogue

En cohérence avec les secteurs de planification, les CSD composés des représentants de l'Administration, des coordonnateurs des initiatives sectorielles de développement, des faîtières des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile sont mis en place. Sous la présidence du ministère-chef de file du secteur, chaque CSD s'organise en groupes thématiques et/ou en sous-secteurs pour assurer le suivi de la mise en œuvre de son plan d'action sectoriel de développement.

III.3.1.4. Les Cadres régionaux de dialogue

Sous la présidence du Gouverneur de région et la vice-présidence du président du conseil régional, le CRD regroupe les représentants des structures déconcentrées, des coordonnateurs des initiatives sectorielles de développement, des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile. Il assure la supervision de la mise en œuvre des matrices des investissements stratégiques de l'ensemble de la région.

III.3.1.5. Le Secrétariat exécutif national

Il est l'organe administratif et technique de coordination et d'impulsion des réformes, en appui au COS. Il est principalement chargé : (i) de réaliser les travaux nécessaires au suivi et à l'évaluation globale de la mise en œuvre du PND ; (ii) d'appuyer les CSD et les CRD dans l'accomplissement de leurs missions ; (iii) d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication du PND ; (iv) de concevoir et de mettre en œuvre des projets et initiatives

canalisatrices du développement ; (v) de veiller à la mise en œuvre du programme « pilotage et soutien à la mise en œuvre du PND » ; (vi) de coordonner la conception des référentiels nationaux de développements et (vii) de renforcer les capacités techniques des acteurs intervenant dans la planification, le suivi et la mise en œuvre des politiques publiques.

III.3.2. Instances de suivi

III.3.2.1. La revue annuelle

Le PND fait l'objet d'une revue annuelle qui correspond à la rencontre ordinaire du COS. Elle examine et valide le bilan global de la mise en œuvre du PND de l'année écoulée et les perspectives, à partir des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet. Cette rencontre est précédée d'une pré-revue à caractère technique.

III.3.2.2. Les revues sectorielles

Tenues deux fois par an (revue sectorielle annuelle et revue sectorielle à mi-parcours), les revues sectorielles correspondent aux rencontres des CSD. La revue sectorielle annuelle examine et valide le bilan sectoriel de la mise en œuvre du PND de l'année écoulée et les perspectives. La revue sectorielle à mi-parcours examine et valide le bilan sectoriel de la mise en œuvre du PND à mi-parcours de l'année en cours. Ces rencontres statuent sur les actions à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées. Les produits de ces revues alimentent la revue annuelle du PND.

III.3.2.3. Les revues régionales

Les revues régionales tiennent lieu de cadre d'examen et de validation des programmes régionaux du PND. Dans ce cadre, deux sessions sont organisées correspondant à une revue annuelle et à une revue à mi-parcours. La revue annuelle examine et valide le bilan de la mise en œuvre des programmes régionaux du PND de l'année écoulée et les perspectives régionales. La revue à mi-parcours examine et valide le bilan de la mise en œuvre des programmes régionaux du PND à mi-parcours de l'année en cours. Elles statuent sur les actions à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées. Les produits de ces revues alimentent la revue annuelle du PND.

III.4. Suivi et évaluation

III.4.1. Mécanisme de suivi et d'évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du PND comprend une composante technique de suivi et une composante technique d'évaluation assurées par le SEN/PND.

La composante technique de suivi vise à collecter et à analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation sur : (i) l'utilisation des ressources ; (ii) les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et (iii) les objectifs atteints, à travers le contrôle des dépenses, le suivi de l'exécution financière des programmes, le suivi de l'exécution technique des programmes et le suivi des effets du PND.

La composante technique de l'évaluation comprend notamment : (i) une évaluation à mi-parcours du PND ; (ii) une évaluation finale du PND et (iii) toute autre évaluation d'impacts des interventions publiques jugée nécessaire.

III.4.2. Outils de suivi et d'évaluation

En vue d'assurer un suivi et une évaluation efficaces du PND, un document de plan de suivi-évaluation est élaboré. En outre, il est développé, sous la responsabilité du SEN/PND, des secrétariats techniques des CSD et CRD : (i) un cadre de mesure de la performance globale ; (ii) des cadres sectoriels et régionaux de mesure de performance ; (iii) un cadre logique global ; (iv) des cadres logiques sectoriels et régionaux ; (v) des documents de suivi des réformes stratégiques et des investissements structurants désagrégés par commune, source de financement et responsable de mise en œuvre. Pour la mise en œuvre de la composante évaluation, des outils appropriés seront également développés.

Le référentiel national de pondération des activités et des tâches et les plateformes web permettant la visualisation instantanée de l'évolution des indicateurs seront actualisés et intégrés au système informatique de gestion des finances publiques.

En lien avec ces instruments, les rapports appropriés, semestriels et annuels, globaux, sectoriels et régionaux, seront produits à la faveur des travaux des organes du dispositif de suivi et d'évaluation du PND.

III.5. Financement du PND 2026-2030

La mise en œuvre du Plan national de développement, qui ambitionne de déclencher une croissance économique accélérée portée par l'industrialisation, le schéma de financement découle du cadrage macro-budgétaire visant un rythme de croissance forte inclusive, en phase avec les priorités stratégiques nationales.

Le coût global de la mise en œuvre du PND 2026-2030 est estimé à **36 190,7 milliards FCFA**, soit un coût moyen annuel d'environ **7 238,1 milliards FCFA**. Les dépenses d'investissement (y compris les transferts en capital) représentent **34,5%** de ce montant, soit une enveloppe globale de **12 494,9 milliards FCFA** sur la période (soit environ **2 499,0 milliards FCFA** en moyenne par an). L'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de l'exécution de l'investissement public reste une condition essentielle pour maximiser l'impact des investissements sur la croissance économique. Cela passe par la maturation rigoureuse des projets structurants à fort impact et le développement des capacités des acteurs de la chaîne.

Deux grandes sources de financement seront mobilisées : le financement interne et le financement externe. Le Burkina Faso entend exploiter non seulement les sources classiques (mobilisation fiscale, emprunts sur le marché financier régional, etc.) et aussi des instruments innovants (PPP, les financements verts, financement participatif, etc.), seront exploités afin d'optimiser la couverture des besoins.

Sur la base des données actuelles, les ressources propres couvriraient environ **63,9%** du coût total (soit **23 135,7 milliards FCFA**), et les ressources extérieures déjà engagées représentent

environ **5,8%** (soit **2 099,78 milliards FCFA**). Il se dégage ainsi un besoin de financement additionnel estimé à **10 955,3 milliards FCFA** (**30,3%** du coût total).

Ce besoin additionnel devra être couvert dans le cadre d'une stratégie d'optimisation des ressources et des dépenses pour accroître l'efficacité de la politique publique et se prémunir du risque de surendettement. Dans cette dynamique, en complément des ressources propres, la stratégie de financement consistera en un recours simultané aux titres de longues maturités sur le marché financier régional et aux emprunts extérieurs non concessionnels de long terme en considérant **une répartition en financements extérieurs de 35% et en financements intérieurs de 65% en moyenne par an**. Une partie du financement intérieur, **soit 5% du besoin de financement (547,81 milliards FCFA),** sera financée par actionnariat populaire.

Tableau 7 : Plan de financement (en milliards FCFA)

Dépenses/Ressources	2026	2027	2028	2029	2030	Total	En% du coût total
Coût du Plan	**5 749,9**	**6 414,9**	**7 111,2**	**7 974,5**	**8 940,4**	**36 190,7**	**100**
Dépenses courantes	2 568,0	2 687,6	3 027,3	3 243,0	3 441,5	14 967,4	41,4
Dépenses d'investissement	1 616,8	2 131,5	2 474,2	2 978,1	3 294,3	12 494,9	34,5
Amortissement de la dette	1 565,1	1 595,8	1 609,7	1 753,4	2 204,6	8 728,5	24,1
Financement							
Ressources propres	3 396,6	3 979,4	4 619,5	5 340,4	5 799,8	23 135,7	63,9
Ressources extérieures	480,3	501,5	469,5	356,2	292,2	2 099,8	5,8
Besoin de financement	1 873,0	1 934,0	2 022,2	2 277,9	2 848,3	10 955,3	30,3

Source : Cadrage macro-budgétaire du PND, décembre 2025

III.5.1. Stratégie de financement

La présente stratégie vise à créer un cadre cohérent de mobilisation, d'allocation et de gestion des ressources financières, tout en garantissant la transparence, la soutenabilité et la coordination entre l'Etat et ses partenaires au développement. Elle s'inscrit dans une logique de souveraineté, d'efficacité et de partenariat responsable. Elle constitue un instrument essentiel pour traduire les ambitions du PND en réalisations concrètes à travers la mobilisation des ressources internes et externes et la promotion du financement privé et innovant.

III.5.2. Mobilisation accrue des ressources internes

III.5.2.1. Accroissement de la mobilisation des ressources propres

Les ressources propres constitueront le principal levier de financement du PND 2026-2030. Sur le montant des ressources propres de 23 135,7 milliards FCFA, les recettes fiscales constitueront la principale source de financement. Elles seront complétées par les recettes non fiscales. Afin d'accroitre les recettes fiscales, la stratégie repose sur cinq orientations prioritaires :

- l'élargissement de l'assiette fiscale par la formalisation progressive des acteurs du secteur informel ;
- la mobilisation plus accrue des recettes liées à la fiscalité foncière ;
- la poursuite de la modernisation et de la digitalisation des régies financières ;
- la rationalisation des exonérations et l'intensification de la lutte contre la fraude ;
- la mobilisation plus accrue des ressources issues des activités extractives ;
- le renforcement de la fiscalité locale.

III.5.2.2. Contribution des entreprises majoritairement à capitaux publics

La valorisation de la contribution des entreprises majoritairement à capitaux publics à la mobilisation des ressources propres vise à renforcer la souveraineté financière du Burkina Faso et à soutenir la mise en œuvre du PND 2026–2030. Bien que présentes dans des secteurs stratégiques, les entreprises majoritairement à capitaux publics apportent encore une contribution limitée au budget national, en raison d'une faible rentabilité et d'une gouvernance perfectible. Pour y remédier, la stratégie s'articule autour de cinq actions majeures :

- l'assainissement et la restructuration du portefeuille public ;
- l'amélioration de la gouvernance et de la performance ;
- l'optimisation du versement des dividendes et recettes non fiscales ;
- les prises de participation dans les nouvelles entreprises publiques stratégiques ;
- le renforcement du suivi-évaluation et de la redevabilité.

La mise en œuvre de ces actions permettra d'accroître la rentabilité des entreprises majoritairement à capitaux publics, d'améliorer leur contribution aux recettes intérieures et de consolider leur rôle dans le financement durable du développement national.

III.5.3. Mobilisation et optimisation des financements extérieurs

III.5.3.1. Mobilisation des ressources dans le cadre de la coopération au développement

La stratégie de recours à la coopération au développement vise à renforcer la mobilisation et l'efficacité des ressources extérieures au service des priorités du PND 2026-2030 tout en travaillant à accroître le poids des ressources domestiques dans le financement du développement.

En raison d'un faible alignement des partenaires techniques et financiers aux priorités nationales, d'une fragmentation des interventions et d'une coordination insuffisante, les orientations stratégiques retenues pour la période 2026-2030 viseront :

- l'alignement des interventions des partenaires sur les priorités nationales ;
- la préférence pour les appuis budgétaires et les paniers communs en privilégiant les financements programmatiques pour accroître la prévisibilité ;
- la diversification des sources de financement ;
- le renforcement de la coordination, de la transparence et de la redevabilité mutuelle.

Cette stratégie permettra de faire du financement extérieur un levier stratégique, complémentaire et soutenable au service d'un développement national souverain et inclusif.

III.5.3.2. Dynamisation de la coopération Sud-Sud et triangulaire

La dynamisation de la coopération Sud-Sud et triangulaire s'inscrit dans la volonté du Burkina Faso de diversifier ses partenariats et de renforcer sa souveraineté financière dans le cadre du PND 2026–2030. Dans un contexte international marqué par la montée des économies émergentes, cette coopération constitue un levier stratégique pour la mobilisation de ressources, le transfert de technologies et le partage d'expériences adaptées aux réalités nationales. Bien que le Burkina Faso entretienne déjà des relations bilatérales avec plusieurs pays du Sud, leur potentiel demeure sous-exploité. L'approche pour dynamiser la coopération Sud-Sud et triangulaire repose sur quatre actions majeures :

- le renforcement du cadre institutionnel et stratégique à travers l'élaboration d'une stratégie nationale, la création d'un mécanisme de coordination et le développement d'un registre national des initiatives ;
- le développement de partenariats économiques et thématiques avec les pays émergents ;
- la promotion de la coopération triangulaire pour des projets de cofinancement et de transfert de compétences ;
- la valorisation des expertises nationales et du transfert de technologies à travers la capitalisation des expertises locales et nationales dans des domaines stratégiques.

Cette approche fera de la coopération Sud-Sud un pilier d'innovation, de résilience et de financement durable du développement national.

III.5.3.3. Promotion des financements privés et innovants

Il s'agit essentiellement de promouvoir les ressources tirées du financement participatif, du partenariat public-privé, de l'épargne domestique et de la diaspora, des financements verts, des financements islamiques.

- **Financement participatif**

Le financement participatif qui repose sur la collecte de fonds auprès d'un grand nombre de contributeurs constitue un levier innovant de mobilisation des ressources pour le financement de certains projets du PND.

- **Partenariats public-privé (PPP)**

Le recours aux Partenariats public-privé (PPP) performants s'inscrit dans la volonté du Burkina Faso de diversifier ses sources de financement et de renforcer la contribution du secteur privé à la mise en œuvre du PND 2026–2030. Les PPP représentent un mécanisme stratégique de mobilisation de ressources, d'innovation et d'efficacité. Malgré l'existence d'un cadre juridique et institutionnel, leur mise en œuvre demeure limitée par la faible maturité des projets et les insuffisances techniques. Pour y remédier, la stratégie repose sur les actions suivantes :

- le renforcement du cadre institutionnel ;
- l'assainissement du portefeuille national de projets PPP ;
- le renforcement des capacités et du suivi-évaluation.

- **Mobilisation de l'épargne de la diaspora**

La valorisation de l'épargne de la diaspora vise à renforcer la souveraineté financière du Burkina Faso et à soutenir un développement durable, inclusif et résilient dans le cadre du PND 2026–2030. Pour ce faire, la stratégie de mobilisation de ces ressources s'articule autour des actions suivantes :

- le développement de produits d'épargne et d'investissement attractifs ;
- la mobilisation ciblée des ressources de la diaspora à travers les « diaspora bonds » et un fonds d'investissement dédié ;
- l'amélioration de la gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources mobilisées.

- **Mobilisation des financements verts**

La finance verte constitue un levier stratégique pour soutenir la transition énergétique, la protection de l'environnement et la résilience des communautés. L'approche de mobilisation des financements verts repose sur les actions prioritaires suivantes :

- le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire, notamment par la mise en place d'une taxonomie nationale verte et l'intégration des dépenses climatiques dans le budget ;
- le développement d'instruments innovants tels que les obligations vertes et les fonds climat ;
- la promotion des partenariats public-privé verts et de l'investissement privé durable ;
- la transparence à travers un registre national et un rapport annuel sur la finance climat.

- **Mobilisation des financements islamiques**

Les financements islamiques, fondés sur les principes d'équité, de partage des risques et d'interdiction de l'intérêt, constituent une alternative aux financements conventionnels. Pour en tirer pleinement profit, la stratégie repose sur les actions suivantes :

- la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable ;
- le développement d'instruments adaptés tels que les Sukuk souverains et thématiques ;
- le renforcement des capacités et des partenariats avec des institutions spécialisées ;
- la promotion d'une gouvernance transparente à travers un registre national et un rapport annuel.

III.6. Analyse des risques et mesures d'atténuation

L'environnement national, sous régional et international est porteur de risques qui pourraient compromettre la réalisation des ambitions du Plan national de développement sur la période 2026-2030 et pour lesquels des mesures d'atténuation devraient être développées. Il s'agit entre autres des risques liés : (i) à l'effritement de la cohésion sociale et la faible mobilisation communautaire ; (ii) aux chocs extérieurs ; (iii) à la faible mobilisation des ressources financières ; (iv) à la dégradation de la situation sécuritaire au niveau sous régional et (v) aux catastrophes naturelles.

- **L'effritement de la cohésion sociale et la faible mobilisation communautaire**

Le Burkina Faso connaît depuis quelques années une fragilisation profonde de son tissu social marquée par des attaques terroristes récurrentes, les tensions communautaires, la multiplication des déplacements internes. Ces phénomènes compromettent la capacité des institutions locales à gérer les conflits, à mobiliser les citoyens autour de projets communs et à garantir une gouvernance inclusive.

Pour parer à ce risque, il sera adopté une approche globale combinant sécurité, justice sociale, développement économique équitable. Dans cette optique, le renforcement de la cohésion sociale et la participation des populations à la gestion des affaires publiques à travers la valorisation des savoirs locaux, la co-construction des solutions et l'émergence d'initiatives endogènes constituent des actions à même de juguler ce risque.

- **Les chocs extérieurs**

La mise en œuvre du Plan national de développement 2026-2030 pourrait être affectée par des chocs extérieurs liés à la volatilité des prix mondiaux, aux crises économiques et tensions géopolitiques. Ces perturbations pourraient impacter la mise en œuvre du PND et entraîner un ralentissement économique, une hausse des prix des produits de grande consommation et des intrants.

Pour atténuer ces risques, le Burkina Faso doit renforcer la résilience économique et la diversification de ses sources de revenus. Il importe d'accroître la mobilisation des ressources internes, d'améliorer la gouvernance budgétaire et de renforcer les fonds de stabilisation. Par ailleurs, l'approche intégrée sécurité-développement dans l'espace AES, l'exploitation et la transformation des matières premières permettront de maintenir la stabilité et la continuité du développement.

- **La faible mobilisation des ressources financières**

Une faible mobilisation des ressources financières pourrait impacter négativement la mise en œuvre du PND. Ce risque pourrait découler d'une faible mobilisation des ressources internes et externes ainsi que des financements innovants retenus.

Pour atténuer ce risque, le système national de mobilisation des ressources internes ainsi que l'efficacité de la dépense publique seront améliorés. De même, les stratégies spécifiques de mobilisation des ressources extérieures classiques et des financements innovants seront développées.

- **La dégradation de la situation sécuritaire au niveau sous régional**

La dégradation de la situation sécuritaire au niveau de la sous-région (CEDEAO, UEMOA et AES) constituerait un risque compromettant l'atteinte des objectifs du PND.

Pour faire face à ce risque, la coopération militaire sous régionale sera renforcée et les capacités techniques et opérationnelles des forces combattantes seront accentuées.

❖ Les catastrophes naturelles

Le Burkina Faso subit fortement les effets du réchauffement et des variabilités climatiques qui se manifestent notamment par des inondations récurrentes, l'instabilité des saisons hivernales et la sévérité des saisons sèches.

Pour faire face à ce risque, les programmes d'adaptation au changement climatique et les plans de riposte aux catastrophes naturelles seront actualisés et mis en œuvre.

Tableau 8: Analyse des risques[8]

Enoncé de risque	Occurrence	Incidence	Criticité = Occurrence X Incidence
	1 : faible	**1 : faible**	**1 – 2 : faible**
	2 : moyenne	**2 : moyenne**	**3 – 4 : moyenne**
	3 : élevée	**3 : élevée**	**6 – 9 : élevée**
L'effritement de la cohésion sociale et la faible mobilisation communautaire	2	2	4
Les chocs extérieurs	2	3	6
La faible mobilisation des ressources financières	2	2	4
La dégradation de la situation sécuritaire au niveau sous régional	2	3	6
Les catastrophes naturelles	2	2	4

[8] **Occurrence :** c'est la probabilité (niveau d'incertitude du risque) de survenue du risque ou l'existence d'événements potentiels susceptibles de se réaliser ; **Incidence :** c'est la conséquence (impact ou gravité) du risque sur la mise en œuvre des actions du PND 2026-2030 ; **Criticité du risque** = Occurrence x Incidence

Tableau 9: Mesures d'atténuation des risques

Risques / Manifestations	Mesures de mitigation
L'effritement de la cohésion sociale et la faible mobilisation communautaire	
- **Tensions communautaires** - **Attaques terroristes récurrentes** - **Multiplication des déplacements internes**	- Renforcer la cohésion sociale - Renforcer la participation des populations aux initiatives communautaires de développement - Valoriser les savoirs locaux - Coconstruire des solutions endogènes de développement
Les chocs extérieurs	
- **Volatilité des prix mondiaux** - **Crises économiques** - **Tensions géopolitiques**	- Renforcer la résilience économique - Diversifier les sources de revenus - Améliorer la gouvernance budgétaire - Accroître la mobilisation des ressources internes
La faible mobilisation des ressources financières	
- **Faible mobilisation des ressources internes** - **Faible mobilisation des ressources extérieures** - **Faible mobilisation des financement innovants retenus**	- Améliorer la mobilisation des ressources internes - Améliorer l'efficacité de la dépense publique - Développer les stratégies spécifiques de mobilisation de l'APD classique - Développer les stratégies spécifiques de mobilisation des financements innovants
Dégradation de la situation sécuritaire au niveau sous régional	
- **Dégradation de la situation sécuritaire au niveau sous régional**	- Renforcer la coopération militaire sous régionale - Accentuer les capacités techniques et opérationnelles des forces combattantes
Les catastrophes naturelles	
- **Récurrence des inondations** - **Instabilité des saisons hivernales** - **Sévérité des saisons sèches**	- Actualiser et mettre en œuvre les programmes d'adaptation au changement climatique - Actualiser et mettre en œuvre les plans de riposte aux catastrophes naturelles

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre de mesure de la performance globale

Programme du PND	Impacts/Effets du PND	Intitulé indicateur	Structure responsable du calcul	Ministère	Cible 2028	Cible 2030
Impacts du Plan national de développement 2026-2030	La sécurité, le relèvement des PDF, la cohésion sociale et la paix sont renforcés	Taux de reconquête du territoire national (%)	EMGA	MGDP	85	100
	La refondation de l'Etat est consolidée et l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique et locale est améliorée	Indice de la perception de la corruption (/100)	MSP	DGESS	44	46
	L'autosuffisance alimentaire est consolidée et le secteur primaire est pourvoyeur de l'agro-industrie et créateur d'emplois décents	Part des produits alimentaires dans le total des importations	DGESS	MICA	10	8
		Taux d'auto-approvisionnement des produits ciblés (riz, poisson, lait, blé, pomme de terre, tomate) (%)	DGESS	MAERAH	45	60
	Le système éducatif est adapté aux besoins de l'économie	Proportion des effectifs de l'EFTP dans l'effectif total de l'enseignement post-primaire et secondaire (%)	DGESS	MESFTP	7	12
	L'état de santé et de nutrition de la population est amélioré	Espérance de vie à la naissance	INSD	MEF	66	68
		Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans	DGESS	MS	14,3	10
	Le niveau de vie est amélioré et les inégalités sociales sont réduites	Taux de croissance du PIB	INSD/ DGEP	MEF	6,7	7,1
		Incidence de la pauvreté (%)	INSD	MEF	39	35
		Taux moyen de pauvreté des régions où l'incidence de la pauvreté est supérieure au niveau national (%)	INSD	MEF	50	47
		Indice de développement humain	INSD	MEF	0,47	0,5
	La transformation locale des matières premières est accrue et l'industrie manufacturière est développée et diversifiée	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB (%)	INSD/ DGEP	MEF	14,2	17,7
		Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (BM) (%)	DGC	MEF	5	8
		Part du secteur secondaire dans le PIB (%)	INSD/ DGEP	MEF	38,5	39,3
	La sécurité énergétique est renforcée	Part des importations dans la consommation d'énergie (%)	DGESS	MEMC	35	20
		Puissance électrique installée (MW)	DGESS	MEMC	1350	2585,6

Programme du PND	Impacts/Effets du PND	Intitulé indicateur	Structure responsable du calcul	Ministère	Cible 2028	Cible 2030
	Les changements de mentalité sont promus et la mobilisation communautaire est renforcée	La part contributive des communautés dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives communautaires (%)	BNGP	Présidence du Faso	37	41
Effets du Plan national de développement 2026-2030						
Pilier 1 : Consolider la sécurité, la cohésion sociale et la paix						
Programme 1.1 : Défense et sécurité	**EA 1.1.1 :** Les capacités des Forces de défense et de sécurité sont renforcées	Ratio agent de sécurité/population	DGESS	MSECU	525	495
		Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels	DGPN	MSECU	72	75
	EA 1.1.2 : L'intégrité territoriale est restaurée	Taux de reconquête du territoire	DGESS	MGDP	85	100
	EA 1.1.3 : La coopération sécuritaire est renforcée	Taux de participation aux opérations conjointes dans le cadre de la coopération sécuritaire	DGESS	MGDP	100	100
	EA1.1.4 : La lutte contre toutes les formes de criminalité est intensifiée	Taux de criminalité (le nombre de crimes et délits pour 100 000 habitants)	DGESS	MSECU	170	145
Programme 1.2 : Cohésion sociale et paix	**EA 1.2.1 :** Le vivre-ensemble respectueux de la diversité est promu	Proportion des conflits résolus par l'ONAPREGECC	ONAPREGECC	MJ	45	70
	EA 1.2.2 : Le tissu social est restauré	Pourcentage des conflits communautaires liés au foncier	DGAT/DGARCT	MATM	47,6	39,6
Pilier 2 : Refonder l'État et améliorer la gouvernance						
Programme 2.1 : Gouvernance politique	**EA 2.1.1 :** Les cadres politiques, juridiques et institutionnels sont renforcés et conformes aux aspirations des populations	Niveau de confiance de la population (18 ans et plus) en la justice	INSD	MEF	83,5	85
		Niveau de confiance de la population (18 ans et plus) en la police	INSD	MEF	85	87
	EA 2.1.2 : Le système judiciaire est accessible, performant et adapté aux réalités socioculturelles	Délai moyen de traitement des affaires civiles	DGESS	MJ	1 mois 7 jours	1 mois
		Proportion de détenus en attente de jugement	DGESS	MJ	23	20
		Temps moyen pour clôturer une affaire à l'instruction	DGESS	MJ	3 ans 6 mois	3 ans
		Taux de satisfaction global de la population vis-à-vis de la justice	DGESS	MJ	66	70

Programme du PND	Impacts/Effets du PND	Intitulé indicateur	Structure responsable du calcul	Ministère	Cible 2028	Cible 2030
	EA 2.1.3 : La promotion et la protection des droits humains sont renforcées	Proportion des individus de 18 ans et plus ayant déclaré avoir personnellement fait objet de discrimination ou de harcèlement pour des motifs interdits par les conventions internationales	INSD	MEF	75	65
		Niveau de perception du respect des droits humains	DGESS	MJ	71	75
	EA 2.1.4 : L'accès des citoyens à l'information et la communication gouvernementale sont améliorés	Proportion des communes couvertes par la presse écrite publique	DGESS	MCCAT	94	100
		Taux de couverture de la télévision publique nationale	DGESS	MCCAT	100	100
		Taux de couverture du territoire par la radio nationale	DGESS	MCCAT	100	100
		Taux de déconcentration des médias publics	DGESS	MCCAT	80	90
	EA 2.1.5 : Le rayonnement international du Burkina Faso est renforcé	Taux de participation du Burkina Faso aux instances statutaires des organisations sous régionales, régionales et internationales	DGESS	MAE	100	100
		Taux de réalisation des consultations bilatérales	DGESS	MAE	7	10
Programme 2.2 : Pilotage et gestion du développement	**EA 2.2.1 :** La planification du développement et l'évaluation des politiques publiques sont améliorées	Niveau de satisfaction global des utilisateurs de statistiques officielles	INSD	MEF	87	90
		Proportion des politiques publiques évaluées	DGEP	MEF	60	75
		Proportion des secteurs de planification disposant d'un document de planification à jour	DGEP	MEF	100	100
		Taux de renseignement du cadre intégré de suivi des indicateurs des politiques publiques et des engagements internationaux	INSD	MEF	85	85
	EA 2.2.2 : La mise en œuvre des politiques publiques est renforcée	Taux de mise en œuvre du PND	SEN-PND	MEF	85	100
		Indice de la perception de la corruption	SP/MABG	MSP	44	46

Programme du PND	Impacts/Effets du PND	Intitulé indicateur	Structure responsable du calcul	Ministère	Cible 2028	Cible 2030
Programme 2.3 : Gouvernance administrative	**EA 2.3.1 :** La responsabilité, la transparence et la lutte contre la corruption sont renforcées	Niveau de confiance de la population en l'administration	INSD	MEF	88	93
		Pourcentage des individus estimant que la corruption est importante dans le pays	INSD	MEF	58	45
	EA 2.3.2 : L'accès des services publics en ligne est accru	Nombre de services publics opérationnels accessibles en ligne	SP/MABG	MSP	86	100
		Taux de maturité numérique de l'Administration publique	SPIVTEN	MTDPCE	60	70
		Proportion des centres principaux d'état civil ayant digitalisé la production des actes d'état civil	DGMEC	MATM	32,2	100
	EA 2.3.3 : La déconcentration des services publics est renforcée	Taux de satisfaction des populations vis-à-vis des prestations des services déconcentrés	DGAT	MATM	68	80
	EA 2.3.4 : La gestion des ressources humaines est améliorée	Délais de traitement des actes de carrière (Jours)	SP/MABG	MSP	20	15
		Proportion des agents publics dont les actes de carrière sont signés dans les délais (%)	DGESS	MSP	90	100
		Taux d'implémentation des fiches de postes de travail dans les ministères et institutions	SP/MABG	MSP	60	75
Programme 2.4 : Gouvernance économique et gestion des finances publiques	**EA 2.4.1 :** L'environnement des affaires favorable aux investissements est promu	Nombre de nouvelles entreprises créées par an	ABI	MICA	23 808	28 000
		Part des IDE dans le PIB	DGEP	MEF	20,3	24
		Taux de survie des entreprises après 3 ans	INSD	MEF	63	75
	EA 2.4.2 : La mobilisation des ressources et la gestion budgétaire sont améliorées	Délai moyen de paiement de la dépense publique (Jours)	DGESS	MEF	52	47
		Taux de mobilisation des ressources internes	DGESS	MEF	100	100
		Taux de pression fiscale	SEN-PND	MEF	19,5	20,6
	EA 2.4.3 : Le financement de l'économie et la supervision des systèmes financiers sont renforcés	Taux d'utilisation des services financiers	DGESS	MEF	84,7	88
		Taux de bancarisation élargi	BCEAO	BCEAO	43	47,4
		Taux de crédit à l'économie rapporté au PIB	DGESS	MEF	35	38,1

Programme du PND	Impacts/Effets du PND	Intitulé indicateur	Structure responsable du calcul	Ministère	Cible 2028	Cible 2030
	EA 2.4.4 : La coopération économique est renforcée	Taux de mobilisation des ressources extérieures pour le financement du PND 2026-2030	DGCOOP	MEF	75	100
	EA2.4.5 : la transparence dans la gestion des finances publiques et la LBC/FT/FP sont renforcées	Indice sur le budget ouvert (/100)	DGB	MEF	46	50
		Nombre de recommandations du GAFI notées largement conformes	CENTIF	MEF	36	40
		Taux de déclarations de soupçons traitées	CENTIF	MEF	100	100
Programme 2.5 : Décentralisation et développement local	**EA 2.5.1 :** La gouvernance des collectivités territoriales est renforcée	Proportion de collectivités territoriales ayant tenu au moins une journée de redevabilité	DGDDL	MATM	71	80
		Proportion des collectivités territoriales qui mènent des activités d'appropriation sociale au moins deux fois dans l'année	DGDDL	MATM	51	60
	EA 2.5.2 : Le financement de la décentralisation est amélioré	Capacité d'autofinancement des collectivités territoriales en %	DGDDL	MATM	48	50
		Part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales	DGB	MEF	17,5	18
		Taux d'accroissement annuel des ressources fiscales et non fiscales des collectivités territoriales	DGDT	MEF	23	25
	EA 2.5.3 : L'offre des services publics locaux est améliorée	Niveau de satisfaction des populations sur la délivrance des services publics locaux	DGDDL	MATM	65	80
		Proportion des communes dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels	DGDDL	MATM	53	60
	EA 2.5.4 : Les potentialités économiques des CT sont promues	Proportion de communes disposant de services fonciers fonctionnels	DGDDL	MATM	93	100
		Proportion des infrastructures socio-économiques fonctionnels dans les collectivités territoriales	DGDT/	MEF	75	90
		Proportion des régions collectivités territoriales qui disposent d'une SDELCoT	DGDDL	MATM	82	100
	EA 2.5.5 : La maitrise d'ouvrage publique locale est améliorée	Part des marchés publics locaux exécutés par les entreprises locales	DGDDL	MATM	35	40

Programme du PND	Impacts/Effets du PND	Intitulé indicateur	Structure responsable du calcul	Ministère	Cible 2028	Cible 2030
		Part des ressources propres dans les investissements des CT	DGDDL	MATM	27	30
		Proportion des CT disposant d'un PLD à jour	DGDT	MEF	75	80
		Taux d'exécution du budget d'investissement des CT	DGDDL	MATM	70	75
	EA 2.5.6 : Le développement des pôles de croissance et de compétitivité est accéléré	Taux d'accroissement annuel de la production agricole des pôles de croissance	DGDT	MEF	15	15
		Taux d'accroissement annuel de la production halieutique des pôles de croissance	DGDT	MEF	15	15
		Nombre de nouveaux pôles de croissance/ Zones économiques spéciales créées	DGDT/DGDI	MEF/ MICA	1	1
Programme 2.6 : Mobilisation communautaire et changement des mentalités	**EA 2.6.1 :** La participation des communautés et des citoyens aux initiatives de développement est renforcée	Part contributive des communautés dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives communautaires (%)	BNGP	Présidence du Faso	37	41
		Taux de couverture des besoins du Fonds de soutien patriotique (%)	BNGP	Présidence du Faso	100	100
	EA 2.6.2 : La vision nationale et les valeurs endogènes sont promues	Proportion des admis aux examens du post-primaire et du secondaire participant à l'immersion patriotique	BNGP	Présidence du Faso	100	100
		Taux d'accroissement des enfants inscrits au camp vacances Faso Mébo sur la période	BNGP	Présidence du Faso	20	20
		Taux d'accroissement des inscrits au service national patriotique sur la période	SND	Primature	25	25
Pilier 3 : Développer le capital humain						
Programme 3.1 : Santé et nutrition	**EA 3.1.1 : L**'accès aux services de santé de qualité centrés sur la personne et la souveraineté pharmaceutique sont garantis	Nombre de contacts par habitant et par an dans la population générale	DGESS	MS	1,3	1,5
		Nombre de contacts par habitant et par an pour les enfants de moins de 05 ans	DGESS	MS	2,3	2,5
		Part des produits pharmaceutiques dans les importations totales	DGESS	MS	3,5	≤2

Programme du PND	Impacts/Effets du PND	Intitulé indicateur	Structure responsable du calcul	Ministère	Cible 2028	Cible 2030
		Rayon moyen d'action théorique y compris le privé en km	DGESS	MS	4,7	4,5
		Taux de mortalité intrahospitalière (Pour 1000)	DGESS	MS	63	61
		Taux de mortalité maternelle intrahospitalière (Pour 100 000 parturientes)	DGESS	MS	108	89
		Taux de mortalité néonatale intrahospitalière	DGESS	MS	8	7
		Prévalence de l'Hypertension Artérielle (HTA) (%)	DGESS	MS	15	13
	EA 3.1.2 : L'état nutritionnel de la population en particulier des enfants et des femmes est amélioré	Prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans (%)	DGESS	MS	7	6
		Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans	DGESS	MS	14,3	10
		Proportion d'enfants de 6-23 mois ayant une alimentation minimum acceptable	DGESS	MS	28,5	30
		Prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les femmes enceintes	DGESS	MS	<=2	<=1
Programme 3.2 : Education et formation	**EA 3.2.1 :** L'accès de tous à une éducation inclusive est garanti à tous les niveaux	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	DGESS	MESRI	1315	1522
		Ratio places assises par étudiant	DGESS	MESRI	0,95	1
		Taux brut de scolarisation au post-primaire (%)	DGESS	MESFPT	51,6	58,2
		Taux brut de scolarisation au préscolaire (%)	DGESS	MEBAPLN	21,3	30,0
		Taux brut de scolarisation au primaire (%)	DGESS	MEBAPLN	89	97
		Taux brut de scolarisation au secondaire (%)	DGESS	MESFPT	29	36
	EA 3.2.2 : La qualité de l'éducation à tous les niveaux est améliorée	Proportion des étudiants ayant achevé un cycle (%)	DGESS	MESRI	87	90
		Ratio étudiants-enseignant	DGESS	MESRI	76,1	75
		Taux d'achèvement au post-primaire (%)	DGESS	MESFPT	34,5	37,7
		Taux d'achèvement au primaire (%)	DGESS	MEBAPLN	60,2	64

Programme du PND	Impacts/Effets du PND	Intitulé indicateur	Structure responsable du calcul	Ministère	Cible 2028	Cible 2030
		Taux d'achèvement au secondaire (%)	DGESS	MESFPT	21	25,7
	EA 3.2.3 : L'offre de formation adaptée aux besoins de l'économie est disponible pour les secteurs prioritaires	Proportion des effectifs de l'EFTP dans l'effectif total de l'enseignement post-primaire et secondaire	DGESS	MESFPT	7	12
		Proportion des effectifs de l'EFTP dans l'effectif total de l'enseignement post-primaire et secondaire bénéficiaires de bourse (%)	DGESS	MESFPT	29	33
		Proportion des 15 ans et plus bénéficiaire de la formation professionnelle (%)	DGESS	MESFPT	8	12
		Nombre de jeunes de 15 à 35 ans formés dans les métiers des secteurs prioritaires	DGESS	MESFPT	225 000	325 000
	EA 3.2.4 : L'efficacité des formations techniques et professionnelles est garantie	Taux national de réussite au BEP (%)	DGESS	MESFPT	74	80
		Taux national de réussite au CAP (%)	DGESS	MESFPT	83	85
		Taux national de réussite au CQP (%)	DGESS	MESFPT	95	100
Programme 3.3 : Recherche, innovation et valorisation des résultats	**EA 3.3.1 :** Les capacités humaines et les infrastructures nécessaires en matière de Science, technologie et innovation (STI) sont développées	Nombre de chercheurs pour 1 000 000 d'habitants	DGESS	MESRI	144	152
		Part des dépenses de recherche et développement dans le PIB	DGESS	MESRI	0,35	0,5
	EA 3.3.2 : Les technologies, les innovations adéquates et les savoirs endogènes sont produits et valorisés	Nombre de méthodes, technologies, procédés et innovations générés	DGESS	MESRI	67	72
		Proportion de savoirs endogènes (documentés) vulgarisés (%)	DGESS	MESRI	60	80
		Proportion de technologies mises en incubation par an (%)	DGESS	MESRI	27	35
Programme 3.4 : Travail, emploi et protection sociale	**EA 3.4.1 :** Le travail décent est promu	Nombre moyen d'infractions à la législation sociale par établissement contrôlé	DGESS	MSP	39	37
	EA 3.4.2 : L'insertion socio-économique de la main d'œuvre particulièrement des jeunes et des femmes est améliorée	Part de l'emploi formel dans le total des emplois (%)	INSD	MEF	12	15
		Proportion de jeunes entrepreneurs (%)	DGESS	MSJE	37	42
		Taux d'emplois vulnérables (%)	INSD	MEF	68	65

Programme du PND	Impacts/Effets du PND	Intitulé indicateur	Structure responsable du calcul	Ministère	Cible 2028	Cible 2030
	EA 3.4.3 : La protection sociale est garantie pour tous	Taux de couverture de la population par le régime d'assurance sociale (CNAMU, CARFO, CNSS)	DGESS	MSP	15	22
	EA 3.4.4 : Les inégalités de genre sont réduites	Indice de parité du taux brut de scolarisation au post-primaire	DGESS	MESFTP	1	1
		Indice de parité du taux brut de scolarisation au secondaire	DGESS	MESFTP	1	1
		Proportion des personnes handicapées bénéficiaires de soutien psychosocial	DGESS	MFS	79	81
		Taux d'emplois vulnérables des femmes	INSD	MEF	73	65
Programme 3.5 : Environnement et cadre de vie	**EA 3.5.1 :** L'accès équitable et continu de tous à l'eau potable, à l'électricité et au logement décent est accru	Proportion des ménages vivant dans des logements précaires (%)	INSD	MEF	45	35
		Taux d'accès au logement social des ménages à revenus faibles (%)	DGESS	MCP	58,2	60
		Proportion des ménages vivant dans la promiscuité (%)	INSD	MEF	20	17
		Taux d'accès à l'électricité (%)	DGESS	MEMC	42,8	48,4
		Taux d'accès à l'électricité en milieu rural (%)	DGESS	MEMC	15	20
		Taux d'accès national à l'eau potable (%)	DGESS	MAERAH	95,6	100
	EA 3.5.2 : L'accès à un cadre de vie décent pour tous est promu	Proportion de la population satisfaite de la qualité du cadre de vie dans les trois plus grandes villes du Burkina Faso (%)	DGESS	MAERAH	25	30
		Taux d'accès national à l'assainissement	DGESS	MAERAH	71,6	100
		Proportion de villages déclarés Fin de la défécation à l'air libre (FDAL) à partir de 2019	DGESS	MAERAH	67,2	100
	EA 3.5.3 : Le développement urbain est maitrisé	Proportion de villes disposant de documents de planification urbaine validés	DGESS	MCP	50	60
	EA 3.5.4 : La résilience climatique des secteurs et des domaines prioritaires est améliorée	Proportion des terres dégradées récupérées	DGESS	MAERAH	20	35
		Quantité de carbone séquestrée en millions de tonnes	DGESS	MAERAH	18	31,6

Programme du PND	Impacts/Effets du PND	Intitulé indicateur	Structure responsable du calcul	Ministère	Cible 2028	Cible 2030
		Taux d'adoption des technologies d'adaptation aux changements climatiques vulgarisées	DGESS	MAERAH	80	85
	EA 3.5.5 : La gouvernance environnementale et du développement durable est améliorée	Proportion de plans communaux de développement intégrant les thématiques environnement, développement durable et changement climatique	DGESS	MAERAH	57,3	63
		Proportion des cadres de concertation en matière d'environnement et de développement durable fonctionnels	DGESS	MAERAH	85	95
Pilier 4 : Développer les infrastructures et transformer durablement l'économie						
Programme 4.1 : Développement agro-sylvo-pastoral	**EA 4.1.1 :** La souveraineté alimentaire, ainsi que la création durable de richesses et d'emplois dans les sous-secteurs agro-pastoral et halieutique, sont renforcées	Nombre d'emplois crées dans les sous-secteurs agro-pastoral et halieutique	DGESS	MAERAH	0	300000
		Productivité du secteur primaire (en milliers FCFA) par actif	DGESS	MAERAH	550	700
		Taux d'auto-approvisionnement des produits ciblés (riz, poisson, blé, manioc, tomate, sucre, pomme de terre, lait et leurs dérivés)	DGESS	MAERAH	45	60
		Taux de commercialisation des produits agricoles	DGESS	MAERAH	43	47
		Taux de couverture des besoins fourragers	DGESS	MAERAH	100	100
		Taux de croissance de la quantité de viande produite dans les abattoirs	DGESS	MAERAH	10	10
		Taux de croissance de la valeur ajoutée des sous-secteurs agro-pastoral	INSD, DGEP	MEF	7	7
	EA 4.1.2 : La contribution durable des ressources forestières et fauniques à la création des richesses et des emplois est accrue	Taux de croissance de la valeur ajoutée de la sylviculture, de la chasse et de la pêche	INSD, DGEP	MEF	7	7
		Taux de transformation des Produits forestiers non ligneux (PFNL)	DGESS	MAERAH	75	85
	EA 4.1.3 : La mobilisation et la gestion durable des ressources en eau de	Capacité de mobilisation d'eau	DGESS	MAERAH	6 182,7	6 207,7
		Taux de fonctionnalité des infrastructures hydrauliques	DGESS	MAERAH	75	90

Programme du PND	Impacts/Effets du PND	Intitulé indicateur	Structure responsable du calcul	Ministère	Cible 2028	Cible 2030
	production agro-sylvo-pastorale sont assurées					
Programme 4.2 : Souveraineté énergétique	**EA 4.2.1 :** La production et la distribution de l'électricité sont renforcées	Puissance électrique totale installée	DGESS	MEMC	1 350	2 585,6
		Quantité d'énergie électrique livrée à la distribution (Gwh)	DGESS	MEMC	7 500	13 931,4
	EA 4.2.2: L'approvisionnement du pays et des villes en hydrocarbures est assuré	Nombre de nouveaux dépôts d'hydrocarbures construits	SONABHY	MICA	13	16
		Quantité d'hydrocarbure importée par an (en millions m^3)	SONABHY	MICA	4,23	5,66
Programme 4.3 : Développement de l'industrie et de l'artisanat	**EA 4.3.1 :** L'industrie manufacturière et l'artisanat sont davantage créateurs de richesses et d'emplois	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	DGEP	MEF	14,2	17,7
		Part du secteur formel dans la valeur ajoutée du secteur secondaire	INSD/DGEP	MEF	67,5	70
		Taux d'insertion des formés dans les métiers de l'artisanat	DGA	MICA	18,5	40
		Taux de croissance des exportations des produits industriels agréés sous le schéma UEMOA	DGDI	MICA	5,7	6
	EA 4.3.2 : Le secteur extractif est davantage dynamique et ses retombées sur l'économie et le bien-être des populations sont durablement accrues	Nombre d'emplois crées dans le sous-secteur des mines et carrières	DGESS	MEMC	23 500	27 000
		Part des industries extractives dans le PIB	DGESS	MEMC	24,3	22,6
Programme 4.4 : Développement du commerce	**EA 4.4.1 :** Les entreprises de commerce sont davantage formalisées	Part de l'informel dans la valeur ajoutée du commerce	DGEP	MEF	40	30
		Pourcentage des acteurs contrôlés respectant la règlementation	BMCRF	MICA	34	36
	EA 4.4.2 : Le commerce est davantage favorable à la transformation de l'économie et au bien-être des populations	Part des trois premiers produits d'exportation (or, coton, noix de cajou) dans le total des exportations	DGC	MICA	84	82
		Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire (%)	INSD/DGEP	MEF	18,0	15,0
		Part du commerce dans le secteur tertiaire (en %)	DGESS	MICA	25	20,0

Programme du PND	Impacts/Effets du PND	Intitulé indicateur	Structure responsable du calcul	Ministère	Cible 2028	Cible 2030
		Proportion des achats publics des produits et services locaux	DGC	MICA	27,2	33
		Taux de couverture des importations par les exportations	DGC	MICA	150	150,8
		Taux d'ouverture commerciale	DGC	MICA	31,6	33,6
Programme 4.5 : Développement des infrastructures et des services de transport	**EA 4.5.1 :** L'accessibilité aux infrastructures de transport de qualité est assurée	Densité du réseau routier au 100 km²	DGESS	MCP	1,9	2
		Proportion des pistes rurales aménagées	DGESS	MCP	41	50
		Proportion des routes bitumées	DGESS	MCP	39	45
		Proportion des routes en bon état	DGESS	MCP	29,15	32
		Taux de réalisation des infrastructures aéroportuaires	DGESS	MATM		
		Taux d'accroissement du linéaire de voies ferrées construites	DGESS	MCP		
		Proportion de routes renforcées et ou réhabilitées	DGESS	MCP	28	42,92
	EA 4.5.2 : Des services de transport de qualité sont développés et rendus accessibles	Nombre de passagers des aéroports du Burkina Faso	SAFA	MATM	937 767	1 000 000
		Part du secteur des transports dans le PIB		MATM	2	2,2
		Temps moyen d'attente à un arrêt de bus		MATM	20	15
		Tonnage de fret de marchandises transportées par le ferroviaire		MCP	1 000 000	1 200 000
	EA 4.5.3 : Des produits et services innovants de l'information géospatiale sont disponibles et accessibles	Taux de couverture du territoire national en réseaux géodésiques	IGB	MCP	57	61
		Taux de couverture du territoire en réseaux	IGB	MCP	73,2	78,5
		Taux de couverture du territoire en cartes (1/25 000 et 1/50 000)	IGB	MCP	55	60
		Taux de couverture en plan des entités administratives	IGB	MCP	39,4	55,4
Programme 4.6: Transformation numérique et développement des services postaux	**EA 4.6.1 :** La couverture territoriale en infrastructures modernes de communications électroniques est améliorée	Capacité de stockage des données et d'hébergement/puissance de calcul de l'administration	ANPTIC	MTDPCE	3 639 TO/ 34 672 CPU cores	10 631 TO / 52 592 CPU cores

Programme du PND	Impacts/Effets du PND	Intitulé indicateur	Structure responsable du calcul	Ministère	Cible 2028	Cible 2030
		Indice de développement des TIC	DGESS	MTDPCE	35	40
		Nombre de bâtiments administratifs interconnectés au RESINA	ANPTIC	MTDPCE	3 326	3 526
		Proportion des chefs-lieux de communes à une portée de 10 km d'une ligne à fibre optique	DGCE	MTDPCE	52,5	65,5
		Taux de couverture nationale de la population en réseau mobile large bande (3G/4G)	DGCE	MTDPCE	87,5/ 72,0	92,0/ 76,0
		Taux de pénétration de la population nationale à l'internet (mobile et fixe)	DGCE	MTDPCE	90	94
	EA 4.6.2 : Des services numériques de qualité et sécurisés sont implémentés dans le système économique national	Nombre de procédures administratives dématérialisées	DGTD	MTDPCE	457	557
		Proportion des plateformes développées mises en exploitation	DGTD	MTDPCE	100	100
		Taux de disponibilité (fonctionnalité) des plateformes mises en exploitation	DGTD	MTDPCE	100	100
		Taux de satisfaction des utilisateurs/consommateurs des e-services de l'administration	DGTD	MTDPCE	85	90
		Proportion des personnes disposant d'un identifiant unique électronique de base	DGTD	MTDPCE	70	90
	EA 4.6.3 : Des services postaux modernes et diversifiés sont accessibles aux populations	Nombre de points de contacts postaux fonctionnels	DGAP	MTDPCE	285	295
		Taux de couverture géographique des agences postales	DGAP	MTDPCE	40,46	42,74
		Taux moyen d'accroissement des Comptes courants postaux/ Caisse nationale d'épargne (CCP/CNE)	LA POSTE BF	MTDPCE	≥ 6%	≥ 6%
		Ratio nombre d'habitants par agence postale	DGAP	MTDPCE	167 731	159 755
Programme 4.7: Développement des	**EA 4.7.1 :** La contribution des industries culturelles et touristiques au rayonnement	Part de la valeur ajoutée de la branche « hôtellerie et restauration » dans le PIB	DGEP	MEF	2	2,5

Programme du PND	Impacts/Effets du PND	Intitulé indicateur	Structure responsable du calcul	Ministère	Cible 2028	Cible 2030
industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs	international du pays et à la création de richesses et d'emplois est accrue					
	EA 4.7.2 : La contribution des industries sportives et de loisirs au rayonnement international du pays et à la création de richesse et d'emploi est accrue	Nombre d'entreprises du domaine du sport et des loisirs formalisées	DGESS	MSJE	38	48
		Nombre de médailles remportées par les sportifs burkinabè dans les compétitions internationales	DGESS	MSJE	290	320
		Taux d'accroissement des structures de formation des jeunes talents sur la période 2025-2030	DGESS	MSJE	14	28
		Taux de participation des structures sportives aux compétitions internationales	DGESS	MSJE	100	100

Annexe 2: Théorie du changement du PND 2026-2030

VISION : Le Burkina Faso, une Nation souveraine et prospère, bâtissant un développement endogène et durable, au service du bien-être de tous.

Mise en œuvre

Ressources/Intrants

Ressources humaines

Ressources financières

Ressources matérielles

Ressources temps

Activités

Mise en œuvre des programmes du PND

Mise en œuvre des accélérateurs et réformes stratégiques

Mise en œuvre des PLD (PCD, PRD)

Renforcement du suivi et évaluation des programmes

Extrants / Produits → **Effets (Résultats à court terme)** → **Priorités stratégiques (Piliers)** → **Impacts (Résultats à long terme)**

EA1.1.1 EA1.1.1 EA1.1.3 EA1.1.4
EA1.2.1 EA1.2.2

→ Programme 1.1, Programme 1.2 → **PILIER 1 :** CONSOLIDER LA SECURITE, LA COHESION SOCIALE ET LA PAIX → La sécurité, le relèvement des PDF, la cohésion sociale et la paix sont renforcés

EA2.1.1 EA2.1.2 EA2.1.3 EA2.1.4 EA2.1.5
EA2.2.1 EA2.2.2
EA2.3.1 EA2.3.2 EA2.3.3 EA2.3.4
EA2.4.1 EA2.4.2 EA2.4.3 EA2.4.4 EA2.4.5
EA2.5.1 EA2.5.2 EA2.5.3 EA2.5.4 EA2.5.5
EA2.5.6
EA2.6.1 EA2.6.2

→ Programme 2.1, Programme 2.2, Programme 2.3, Programme 2.4, Programme 2.5, Programme 2.6 → **PILIER 2 :** REFONDER L'ETAT ET AMELIORER LA GOUVERNANCE → La refondation de l'Etat est consolidée et l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique et locale est améliorée
Les changements de mentalité sont promus et la mobilisation communautaire est renforcée

EA3.1.1 EA3.1.2
EA3.2.1 EA3.2.2 EA3.2.3 EA3.2.4
EA3.3.1 EA3.3.2
EA3.4.1 EA3.4.2 EA3.4.3 EA3.4.4
EA3.5.1 EA3.5. 2 EA3.5.3 EA3.5.4 EA3.5.5

→ Programme 3.1, Programme 3.2, Programme 3.3, Programme 3.4, Programme 3.5 → **PILIER 3 :** DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN → Le système éducatif est adapté aux besoins de l'économie
L'état de santé et de nutrition de la population est amélioré
Le niveau de vie est amélioré et les inégalités sociales sont réduites

EA4.1.1 EA4.1.2 EA4.1.3
EA4.2.1 EA4.2.2
EA4.3.1 EA4.3.2
EA4.4.1 EA4.4.2
EA4.5.1 EA4.5.2
EA4.6.1 EA4.6.2 EA4.6.3
EA4.7.1 EA4.7.2

→ Programme 4.1, Programme 4.2, Programme 4.3, Programme 4.4, Programme 4.5, Programme 4.6, Programme 4.7 → **PILIER 4 :** DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET TRANSFORMER DURABLEMENT L'ECONOMIE → L'autosuffisance alimentaire est consolidée et le secteur primaire est pourvoyeur de l'agro-industrie et créateur d'emplois décents
La transformation locale des matières premières est accrue et l'industrie manufacturière est développée et diversifiée
La sécurité énergétique est renforcée

Risques

1. Effritement de la cohésion sociale et de la paix. 2. Faible mobilisation communautaire 3. Chocs extérieurs 4. Incertitude du financement 5. Persistance de l'insécurité 6. Catastrophes naturelles.

PROBLEME : Le Burkina Faso est confronté à une crise multidimensionnelle qui entrave sa trajectoire de développement. Les attaques terroristes, la vulnérabilité alimentaire, la faible performance administrative, la décentralisation inachevée, l'inadéquation entre l'offre d'éducation et de formation et les besoins de l'économie, et la faible valorisation des ressources stratégiques compromettent la souveraineté nationale, la résilience territoriale et l'amélioration durable des conditions de vie des citoyens.

TABLE DES MATIERES

Sommaire i

LISTE DES TABLEAUX iii

LISTE DES GRAPHIQUES iii

LISTE DES ANNEXES iii

SIGLES ET ABREVIATIONS iv

AVANT-PROPOS vii

RESUME EXECUTIF ix

INTRODUCTION 1

I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION SECURITAIRE, ECONOMIQUE ET SOCIALE 4

I.1. Diagnostic de la situation sécuritaire, de la reconquête du territoire et du recouvrement de la cohésion sociale 4

I.1.1. Une défense de l'intégrité territoriale à renforcer 4

I.1.2. Une sécurité intérieure à consolider 5

I.1.3. Une cohésion sociale à consolider 6

I.2. Diagnostic de la refondation de l'Etat et de la gouvernance 7

I.2.1. Une refondation de la gouvernance politique à consolider 7

I.2.2. Des progrès en matière de gouvernance économique à renforcer 8

I.2.3. Une gouvernance administrative à améliorer 10

I.2.4. Une gouvernance locale à redynamiser 12

I.3. Diagnostic de l'urgence humanitaire et du relèvement des personnes déplacées forcées 14

I.4. Diagnostic du capital humain 15

I.4.1. Un système de santé moyennement développé et en quête d'amélioration de son efficacité 15

I.4.2. Un système éducatif peu adapté aux besoins de l'économie 16

I.4.3. Un faible impact du secteur de la recherche et de l'innovation sur l'économie 17

I.4.4. Une faible dynamique de création d'emplois productifs, de promotion du travail décent et de protection sociale 17

I.4.5. Un accès à l'eau potable et à l'assainissement inégalement réparti 18

I.4.6. Un environnement vulnérable face aux changements climatiques et un cadre de vie à améliorer 18
I.5. Dynamique de la croissance économique et de la pauvreté 20
I.6. Diagnostic de la transformation de l'économie 22
I.6.1. Un processus de transformation structurelle de l'économie amorcé mais qui peine à s'accélérer 22
I.6.2. Une amélioration de la productivité agricole, mais encore insuffisante pour garantir la souveraineté alimentaire 23
I.6.3. Un potentiel de production animale et halieutique à consolider 23
I.6.4. Des ressources forestières et fauniques peu exploitées 24
I.6.5. Des ressources en eau mobilisées mais insuffisantes pour les besoins de production agro-sylvo-pastorale 25
I.6.6. Une industrie manufacturière à redynamiser et un secteur artisanal en pleine réforme 25
I.6.7. Une offre d'énergie en hausse mais insuffisante pour soutenir la transformation structurelle de l'économie 26
I.6.8. Un secteur extractif dynamique dans un contexte de crise sécuritaire 27
I.6.9. Des services marchands dominés par l'informel 27
I.6.10. Une contribution des industries culturelles, touristiques et sportives au rayonnement international à améliorer 28
I.6.11. Une transformation numérique à accélérer et un accès aux services postaux à améliorer 29
I.6.12. Des infrastructures et des services de transport à développer 30
I.6.13. Des services financiers à dynamiser et à adapter aux besoins de l'économie .31
I.7. Situation du financement du PNDES 2021-2025 31
I.8. Enjeux et défis majeurs de développement 32
II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PND 2026-2030 35
II.1. Fondements et vision 35
II.2. Innovations majeures 35
II.3. Principes directeurs 36
II.3.1. Souveraineté et leadership national 36
II.3.2. Développement endogène 37
II.3.3. Equité et inclusion 37

II.3.4. Subsidiarité et partenariat 37
II.3.5. Gestion axée sur les résultats 37
II.3.6. Proactivité et intelligence économique 38
II.3.7. Durabilité 38
II.4. Objectif global, impacts attendus et processus de transformation structurelle 38
II.4.1. Objectif global 38
II.4.2. Impacts attendus 38
II.4.3. Schéma de transformation structurelle 40
II.4.4. Schéma de croissance 42
II.4.4.1. Evolution attendue du secteur réel 43
II.4.4.2. Evolution probable des prix 44
II.4.4.3. Evolution escomptée des finances publiques 44
II.4.4.4. Projection du compte extérieur 46
II.5. Piliers, programmes, objectifs stratégiques et effets attendus 46
II.5.1. Pilier 1 : Consolider la sécurité, la cohésion sociale et la paix 46
II.5.1.1. Programme 1.1 : Défense et sécurité 46
II.5.1.2. Programme 1.2 : Cohésion sociale et paix 48
II.5.2. Pilier 2 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance 48
II.5.2.1. Programme 2.1 : Gouvernance politique 48
II.5.2.2. Programme 2.2 : Pilotage et gestion du développement 50
II.5.2.3. Programme 2.3 : Gouvernance administrative 51
II.5.2.4. Programme 2.4 : Gouvernance économique et gestion des finances publiques 53
II.5.2.5. Programme 2.5 : Décentralisation et développement local 55
II.5.2.6. Programme 2.6 : Mobilisation communautaire et changement des mentalités 57
II.5.3. Pilier 3 : Développer le capital humain 57
II.5.3.1. Programme 3.1 : Santé et nutrition 57
II.5.3.2. Programme 3.2 : Education et formation 59
II.5.3.3. Programme 3.3 : Recherche, innovation et valorisation des résultats 60
II.5.3.4. Programme 3.4 : Travail, emploi et protection sociale 61

II.5.3.5. Programme 3.5 : Environnement, eau et cadre de vie 63
II.5.4. Pilier 4 : Développer les infrastructures et transformer durablement l'économie 65
II.5.4.1. Programme 4.1 : Développement agro-sylvo-pastoral 65
II.5.4.2. Programme 4.2 : Souveraineté énergétique 66
II.5.4.3. Programme 4.3 : Développement de l'industrie et de l'artisanat.....67
II.5.4.4. Programme 4.4 : Développement du commerce.....68
II.5.4.5. Programme 4.5 : Développement des infrastructures et des services de transport et d'information géospatiale 69
II.5.4.6. Programme 4.6: Transformation numérique et développement des services postaux 70
II.5.4.7. Programme 4.7: Développement des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs.....72
II.6. Cohérence entre les effets attendus du PND et les ODD.....73
III. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION.....84
III.1. Instruments de mise en œuvre.....84
III.1.1. Les programmes du Plan national de développement**Erreur ! Signet non défini.**
III.1.2. Les initiatives accélératrices et les réformes stratégiques.....84
III.1.3. Les plans d'action sectoriels 85
III.1.4. Les plans d'action de développement local 85
III.1.5. Les instruments budgétaires.....85
III.1.6. Le cadre de gestion environnementale et sociale.....86
III.1.7. La stratégie de communication 86
III.2. Acteurs de mise en œuvre 86
III.2.1. L'Etat 86
III.2.2. Les collectivités territoriales 86
III.2.3. Les entreprises à capitaux publics.....87
III.2.4. Les populations 87
III.2.5. Le secteur privé.....87
III.2.6. La société civile 88
III.2.7. Les Burkinabè de l'extérieur.....88

III.2.8. Les partenaires techniques et financiers 88
III.3. Cadre organisationnel 89
III.3.1. Organes de suivi 89
III.3.1.1. Le Comité d'orientation stratégique 89
III.3.1.2. Le Comité national de suivi 89
III.3.1.3. Les Cadres sectoriels de dialogue 89
III.3.1.4. Les Cadres régionaux de dialogue 89
III.3.1.5. Le Secrétariat exécutif national 89
III.3.2. Instances de suivi 90
III.3.2.1. La revue annuelle 90
III.3.2.2. Les revues sectorielles 90
III.3.2.3. Les revues régionales 90
III.4. Suivi et évaluation 90
III.4.1. Mécanisme de suivi et d'évaluation 90
III.4.2. Outils de suivi et d'évaluation 91
III.5. Financement du PND 2026-2030 91
III.5.1. Stratégie de financement 92
III.5.2. Mobilisation accrue des ressources internes 92
III.5.2.1. Accroissement de la mobilisation des ressources propres 92
III.5.2.2. Contribution des entreprises majoritairement à capitaux publics 93
III.5.3. Mobilisation et optimisation des financements extérieurs 93
III.5.3.1. Mobilisation des ressources dans le cadre de la coopération au développement 93
III.5.3.2. Dynamisation de la coopération Sud-Sud et triangulaire 94
III.5.3.3. Promotion des financements privés et innovants 94
III.6. Analyse des risques et mesures d'atténuation 95
ANNEXE i